FIRST ANNUAL REPORT

IMPLEMENTATION
OF THE
WORLD CONSERVATION STRATEGY: FEDERAL REVIEW

Policy and Strategic Planning Branch
Environmental Conservation Service

Environment Canada

PREAMBLE

In 1981, the Environmental Conservation Service of the Department of the Environment conducted an intradepartmental and interdepartmental federal review of the World Conservation Strategy (WCS). The primary purpose of the World Conservation Strategy: Federal Review was to determine whether or not the federal government could endorse the World Conservation Strategy which had been launched by the International Union for Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN) in 1980.

The World Conservation Strategy: Federal Review concluded that federal policies and priorities do not conflict with the priorities of the Strategy. As a result, the Minister of Environment endorsed the World Conservation Strategy on behalf of the federal government in October 1981.

Stemming from the review of federal policies and programs, 22 actions were recommended where adjustments in federal activities appeared warranted to bring them more in line with the Strategy's priorities. Through letters written in 1982 to the Deputy Minister of Environment Canada, 17 federal departments, boards and agencies offered to support Environment Canada in the implementation of the 22 Recommendations of the Federal Review. In 1982, the Deputy Minister assigned lead responsibility for implementing each of the Recommendations to the appropriate Assistant Deputy Ministers in Environment Canada in consultation with the relevant federal departments, boards and agencies.

The Assistant Deputy Minister of the Environmental Conservation Service, Dr. W.B. Mountain, was requested, in October 1983, to take on the responsibility of monitoring and evaluating the implementation of the Federal Review Recommendations both within Environment Canada and throughout the federal government and to report annually on progress until 1986.

This First Annual Report of the progress in implementing the 22 Recommendations is intended to be purely descriptive; no assessment of the implementation of the World Conservation Strategy in the federal government is made. Three aspects of the actions taken in response to each Recommendation are described this year. The first aspect described is the context for each Recommendation. In other words, the conclusions in the Federal Review which led to the preparation of each Recommendation are summarized to show the problems that each Recommendation is responding to and what each is intended to accomplish. The second and third aspects described in this First Annual Report are the actions that have been taken since 1981 and the expected accomplishments.

The Annual Report in 1985 will begin to assess the implementation of the World Conservation Strategy in the federal government. In 1986, a report will be prepared for Cabinet to advise Ministers on the implementation of the WCS by the federal government. This information for Ministers will also be the basis for a federal position paper to be presented at an international conference on implementing the World Conservation Strategy that will be held in Ottawa in June 1986. Environment Canada will co-sponsor the conference with the IUCN, the World Wildlife Fund, the United Nations Environment Programme and the Canadian Wildlife Federation.

TABLE OF CONTENTS

	Page
Summary of First Annual Report	1
Recommendation One	5
Recommendation Two	7
Recommendation Three	8
Recommendation Four	10
Recommendation Five	12
Recommendation Six	15
Recommendation Seven	18
Recommendation Eight	21
Recommendation Nine	24
Recommendation Ten	27
Recommendation Eleven	28
Recommendation Twelve	31
Recommendation Thirteen	33
Recommendation Fourteen	37
Recommendation Fifteen	39
Recommendation Sixteen	40
Recommendation Seventeen	41
Recommendation Eighteen	43
Recommendation Nineteen	45
Recommendation Twenty	47
Recommendation Twenty-One	51
Recommendation Twenty-Two	53

SUMMARY OF FIRST ANNUAL REPORT on Implementation of the World Conservation Strategy: Federal Review*

LEAD RESPONSIBILITY IN ENVIRONMENT CANADA

ENVIRONMENTAL CONSERVATION SERVICE

	Status June 29, 1984
Recommendation One: Federal endorsement of the World Conservation Strategy and federal acceptance of the key principles of the Strategy.	. endorsement completed; DOE leadership continuing in encouraging federal acceptance of key principles
Recommendation Two: Encourage other governments to endorse and implement the World Conservation Strategy.	. provincial support provided in 1982; DOE encouraging provincial and territorial involvement in 1986 IUCN Conference on WCS
Recommendation Three: Federal implementation of the WCS and cooperation with other governments in development of joint or complementary conservation strategies.	. monitoring federal implementation of Recommendations of Federal Review; federal discussion paper at CCREM in 1981 and follow-up support from provinces; joint strategies with provinces detailed in Recommendations 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 17
Recommendation Four: DOE support federal actions to implement the WCS using Priority National Actions as guidelines.	. monitoring federal implementation of Recommendations of Federal Review; Renewable Resources Conservation Policy developed on basis of WCS; Monitoring of Conservation Performance development and pilot testing
Recommendation Seven: DOE, DFO, DIAND, EMR and provinces develop conservation strategies for East, West and Arctic coastal zones.	. requesting change in leadership role in DOE from IWD and Lands, ECS to RDGs; Fraser River Estuary Program; St. Lawrence River Corridor Action Plan; Marine Environment Action Plan - Atlantic Region; conservation guidelines for Arctic coastal zone
Recommendation Eight: Interdepartmental Committee on Land (ICL) develop guidelines, solutions or means to ensure federal policies and programs take account of prime agricultural land; soil degradation; ecologically important sites; and wildlife habitats.	. ICL and DOE to coordinate implementation of Recommendation; ICL to identify current major federal impacts and necessary changes; agreement has been reached with provinces to identification of major provincial actions impacting on land, soil, ecological sites and wildlife habitat
Recommendation Eleven: DOE and DFO preserve habitats critical to federally-managed wildlife species (migratory birds, fish and endangered species).	. comprehensive wildlife habitat preservation for migratory birds continuing; DFO Fish Habitat Policy being developed - not site specific and does not deal with critical fisheries habitat (i.e., estuaries); endangered species strategy being developed including habitat preservation by CWS

* The Recommendations in this Summary are paraphrased or summarized to make their context clearer in a shortened form. In the remainder of the First Annual Report, the Recommendations are given in full.

Recommendation Twelve: DOE and DFO increase COSEWIC identifications of endangered fauna and flora and assess existing federal and provincial programs for preserving genetic diversity.	**Status June 29, 1984** . national endangered wildlife species strategy being developed by CWS; COSEWIC identifications have increased since 1981
Recommendation Thirteen: DOE, DFO and Agriculture evaluate necessity and feasibility of increasing the use of offsite techniques for preservation of genetic material.	. Agriculture Canada continuing lead for storage of crop plant genetic material; forestry plants genetic material storage ongoing; priority wildlife endangered species being preserved through offsite techniques
Recommendation Fourteen: DOE develop a water conservation strategy for Western Canada giving priority to the Mackenzie and Yukon River basins and interjurisdictional waters in the West.	. Pearse Committee established to investigate emerging water issues and seek views of Canadians in preparation for development of a federal freshwater strategy; Western Canada water issues are emphasized; Mackenzie study completed; Yukon River study proceeding
Recommendation Twenty-One: Federal government communicate concepts in World Conservation Strategy to public and industry.	. DOE support for preparation of 9 booklets on the WCS by National Survival Institute (NSI); distribution of booklets to about 3,000 people; meeting held with industries and NGOs on WCS; Communications Plan being developed for WCS
CANADIAN FORESTRY SERVICE	
Recommendation Nine: DOE, in cooperation with provinces, develop a national forum to implement the Forest Sector Strategy by examining forestry issues and developing strategies for research, reforestation, fires and epidemics.	. Forest Sector Strategy implementation underway; federal forestry agreements with all provinces either under negotiation or in force; Memoranda of Understanding with 7 provinces signed to coordinate research; forest fire control upgraded
ATMOSPHERIC ENVIRONMENT SERVICE	
Recommendation Nineteen: DOE, in consultation with federal departments and provinces, implement a program to provide information on climate and environmental implications of climate change; continue to upgrade analysis and forecasts of weather, ice and sea states.	. Canadian Climate Program being implemented; special emphasis to address climate change, variability and environmental implications of climate change; upgrading continuing of analysis and forecasts of weather, ice and sea states

Status June 29, 1984

ENVIRONMENTAL PROTECTION SERVICE

Recommendation Eleven: (See Summary under Environmental Conservation Service)

(See Summary under Environmental Conservation Service)

Recommendation Sixteen: Federal Environmental Assessment and Review Office (FEARO) review operation of EARP and consider changes to improve effectiveness of Process.

- Discussion Paper developed by FEARO makes recommendations on administration and management of EARP; Cabinet approval obtained in June 1984; Order-in-Council under Government Organization Act, 1979 established legal mandate for Process in July, 1984

Recommendation Seventeen: DOE, with federal departments and provinces, give priority to reducing acid precipitation particularly in east and central Canada.

- implementation of actions in Canada-U.S. Memorandum of Intent (MOI) stalled; MOI Working Group reports submitted to Canada and U.S.; Canadian commitment to 25% reduction in SO_2 by 1990; commitment of 9 European countries with Canada to 30% reduction in SO_2 by 1993

Recommendation Eighteen: DOE and other federal departments develop and implement a strategy to prevent or reduce damage from toxic substances.

- Toxic Chemicals Management Program developed and being implemented with emphasis on environmental sensing, developing a life cycle approach to toxic management and reviewing and enhancing interventions; priority issues are Niagara River, dioxins, lead, pesticides, toxic wastes

Recommendation Twenty-two: DOE, in consultation with Justice, develop a DOE policy on prosecution by citizens of environmentally based lawsuits to aid in enforcement of environmental laws and regulations.

- first phase of study beginning in 1984 to identify "procedural hurdles" to citizen environmental lawsuits; policy will be developed on extent of support for private citizens in environmental prosecutions

CORPORATE PLANNING GROUP

Recommendation Five: DOE initiate a review of policies and programs with respect to the Priority International Actions.

- proposal for a Departmental International Policy completed to determine DOE priorities; action plan to review Priority International Actions developed in light of DOE concerns

Recommendation Six: DOE, DIAND and Territories support development of management plan for the North.

- DOE discussing 4 main environmental concerns with key publics and integrating into DOE plans; CWS listing of wildlife habitats needing preservation; DIAND land use planning moving to implementation; DIAND draft conservation strategy for the North published; creation of Northern Conservation Task Force (DIAND/DOE) which will be reporting in 1984.

	Status June 29, 1984
Recommendation Fifteen: DOE and Finance review tax treatments to determine their secondary impacts on conservation, recycling and pollution and propose changes.	. no concrete action; inter-Service meeting to determine action plan scheduled
Recommendation Twenty: DOE and Statistics Canada develop environmental statistics to enable measuring of conservation performance and to report on state of resource base and the costs and benefits of development.	. DOE study to develop and pilot test system for monitoring renewable resource conservation performance phase I completed; State of the Environment Report (DOL/Stats Can) first draft in 1984-85; development of an annual DOE publication on environment using available environmental indicators; DOE continuing to participate in the OECD State of the Environment report to be published in 1985
PARKS CANADA	
Recommendation Ten: DOE, in cooperation with provinces and territories, complete National Park System giving priority to areas not now represented and where development is most intense.	. Marine Parks Policy public consultations completed, establishment of the North Yukon National Park and the Mingans Islands National Park; completion of marine park feasibility study for the West Isles, Bay of Fundy; work being carried out to establish a park on Ellesmere Island; land acquisition for Grasslands National Park; Canadian Landmarks program progressing; establishment of Canadian Heritage Rivers System

RECOMMENDATION ONE:

The Minister of Environment endorse, in principle, the World Conservation Strategy on behalf of the federal government. This implies accepting the key principles of the Strategy and making a commitment to take action to lead and coordinate development and implementation of conservation strategies in areas of federal jurisdiction.

Recommendation One intends that the federal government accept the World Conservation Strategy's three objectives of resource conservation:

1. to maintain essential ecological processes and life-support systems (such as soil regeneration and protection, the recycling of nutrients, and the cleansing of water) on which human survival and development depend;

2. to preserve genetic diversity (the range of genetic material found in the world's organisms);

3. to ensure the sustainable utilization of species and ecosystems (notably fish and other wildlife, forests and grazing lands) which support millions of rural communities as well as major industries.

By integrating the conservation of resources in development processes, the World Conservation Strategy intends that the objectives of conservation will be achieved.

Lead responsibility for this Recommendation was assigned to the Director of the Policy and Strategic Planning Branch, Environmental Conservation Service. Support in the implementation of this Recommendation was received from 11 federal departments and agencies: Industry, Trade and Commerce; Agriculture Canada; Transport Canada; Indian Affairs and Northern Development; National Museums of Canada; Finance; External Affairs; Ministry of State for Science and Technology; Atomic Energy Control Board; Ministry of State for Economic and Regional Development; and Treasury Board.

Actions to date:

The first aspect of this Recommendation was implemented on October 7, 1981 when the Minister of Environment endorsed the World Conservation Strategy on behalf of the federal government. In the Minister's statement concerning the endorsement of the WCS for application in Canada, he stated: "I am very happy to adopt this important document as a model for the development of federal government conservation strategies. It is an important step towards ensuring environmental quality and continuing growth and prosperity of our resource-based economy."

The Department of the Environment, in 1983, developed a Renewable Resources Conservation Policy to conserve and enhance Canada's renewable resources of water, lands, forests and wildlife and their related ecosystems and to promote their wise use in a sustainable manner for the economic and social benefit of present and future generations. The Renewable Resources Conservation Policy was written to respond to the World Conservation Strategy's goal of integrating conservation and development as the means to achieving continued human survival and well-being.

In order to assess how well resources are being conserved throughout the production process, the theoretical basis for monitoring resource conservation performance has been explored and tested in a number of pilot situations. (See Recommendation Twenty for more detail.) Conservation performance monitoring will enable an assessment of processes with respect to the WCS objective to integrate resource conservation and development. Further development and testing of conservation performance monitoring will be undertaken for the resources for which Environment Canada has responsibility.

Expected accomplishments:

In October 1983, the Deputy Minister of Environment Canada requested that the Assistant Deputy Minister, Environmental Conservation Service undertake a project to monitor and evaluate the implementation, throughout the federal government, of the 22 Recommendations of the World Conservation Strategy: Federal Review. It is intended that the completion of this project in 1986 will fulfill the obligation in the second part of Recommendation One to make a commitment to take action to lead and coordinate development and implementation of conservation strategies in areas of federal jurisdiction.

RECOMMENDATION TWO:

Other governments in Canada be encouraged to review the World Conservation Strategy with the intention of considering endorsement and implementation.

Recommendation Two suggests that the federal government should use the means at its disposal to bring the World Conservation Strategy to the attention of the other governments in Canada and should encourage them to incorporate the Strategy's principles into their policies and programs. Provincial governments have jurisdictional responsibility for most Canadian species and ecosystems. Therefore, it is necessary that provincial governments take an equal and active role in implementing the Strategy if Canada is to implement the WCS's objectives.

Lead responsibility for the implementation of Recommendation Two was assigned to the Director of Policy and Strategic Planning Branch, Environmental Conservation Service. The Ministry of State for Economic and Regional Development supported this Recommendation.

Actions to date and expected accomplishments:

Recommendation Two has been implemented through several actions taken by Environment Canada. Discussion at the 1981 Annual Meeting of the Canadian Council of Resource and Environment Ministers (CCREM) attempted to obtain from all of the provinces an endorsement of the World Conservation Strategy. While this was not possible at that time, it was agreed at the CCREM meeting that endorsement or acceptance in principle of the Strategy would be left to individual governments and that each provincial government would advise Environment Canada of its position on the Strategy and provide information on what it was doing or intended to do about implementation.

Letters of support in principle or of provincial endorsement were received from British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Quebec, Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland. Ontario gave verbal support to the World Conservation Strategy.

On August 4, 1982, the Deputy Minister sent each provincial delegate to CCREM a copy of the World Conservation Strategy: Federal Review with a request for any comments they might have on the Federal Review Recommendations. No responses were received.

The IUCN, in August 1983, requested Environment Canada's support for an international conference on the implementation of the World Conservation Strategy proposed for June 1986 in Canada. Environment Canada, in offering to be one of the sponsors of the conference, emphasized the need for provincial involvement to bring a balance to the Canadian participation and suggested that the IUCN should encourage the provinces. The participation of the provinces in the 1986 Conference is expected to be sought through both direct requests from the conference organizers and through encouragement from non-governmental organizations.

In 1984, Environment Canada will also inform provincial and territorial governments concerning the progress that has been made in implementing each of the federal recommendations and encourage their support for the 1986 conference on implementing the World Conservation Strategy.

RECOMMENDATION THREE:

The federal government implement the World Conservation Strategy as it applies to areas of federal jurisdiction and offer to cooperate with provincial governments in development of complementary and/or joint federal/provincial conservation strategies for sustainable development of living resources.

Recommendation Three responds to the reality of the Canadian institutional and jurisdictional division of responsibilities for living resources among the federal, provincial and territorial governments. Canada's division of jurisdictional responsibilities is such that one cross-sectoral conservation policy across resource sector lines and in a national context is extremely difficult to develop or to implement. Provincial governments each have much of the authority concerning their own resources and federal responsibilities extend either to resources of national significance or at border crossings except in the North. Jurisdictional responsibility for water, lands, forests and the environment in the North rests with the federal government in the Department of Indian Affairs and Northern Development. However, the territorial governments in the North have been delegated some management responsibilities for their living resources.

Lead responsibility for the implementation of this Recommendation was assigned to the Policy and Strategic Planning Branch, Environmental Conservation Service. Support for the Recommendation was received from the Ministry of State for Economic and Regional Development, Finance, and Indian Affairs and Northern Development.

Actions to date:

With respect to the application of the WCS in areas of federal jurisdiction, Recommendation Three is currently being implemented through the project led by the Environmental Conservation Service to monitor and evaluate the implementation of the 22 Recommendations of the World Conservation Strategy: Federal Review throughout the federal government. The project is expected to reach completion in 1986 and will produce two main outputs at that time: a report tabled by the Minister of Environment in the Cabinet Committee on Social Development to inform Ministers of the implementation of the World Conservation Strategy in the federal government; and a federal position paper to be submitted to the international IUCN conference on implementing the World Conservation Strategy to be held in Ottawa in June of that year.

Actions taken to offer federal cooperation to provincial governments in the development of complementary and/or joint federal/provincial conservation strategies for sustainable development of living resources include:

a) Environment Canada Discussion Paper recommending endorsement of the World Conservation Strategy submitted to the 1981 Annual Meeting of the Canadian Council of Resource and Environment Ministers (CCREM);

b) letters from the Deputy Minister, Environment Canada sent to all provincial delegates to CCREM on December 2, 1981 to request provincial support in principle or endorsement of the World Conservation Strategy and information on what provincial governments are doing or intend to do about implementation;

c) letters from the Deputy Minister, Environment Canada sent to all provincial delegates to CCREM on August 4, 1982 enclosing a copy of the World Conservation Strategy: Federal Review and offering the opportunity to each delegate to comment on the 22 federal Recommendations.

With respect to the CCREM Discussion Paper, the purpose of the paper was to brief the CCREM on the World Conservation Strategy and to suggest to Ministers three options for responding to it. The recommended option involved endorsement of the Strategy by CCREM and development and implementation of strategies by all governments within their own areas of jurisdiction, but with coordinated or joint federal-provincial strategies in specific areas of overlapping jurisdiction or shared responsibilities.

The discussion at CCREM did not result in either endorsement by CCREM or acceptance by the provinces for the development of strategies with the federal government.

The letters sent by Environment Canada to the provincial delegates to CCREM on December 2, 1981, resulted in positive written responses from all the provinces except Ontario where verbal support was given. The provinces either supported the World Conservation Strategy in principle or endorsed the Strategy and gave brief descriptions of actions they were taking which conformed to the priorities outlined in the Strategy.

The August 2, 1981 letter sent by Environment Canada offering the opportunity to comment on the 22 Recommendations of the Federal Review received no responses.

Environment Canada is cooperating with provinces in the development of joint strategies for specific resources such as inland waters, forests, wildlife management, lands for parks, wildlife habitat and certain coastal estuaries such as the Fraser River Estuary. These initiatives are described in some detail under Recommendations 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14 and 17.

Expected accomplishments:

In 1984, Environment Canada is intending to provide the Canadian Council of Resource and Environment Ministers with information concerning federal implementation of the WCS and the IUCN conference on implementing the Strategy being planned for 1986.

RECOMMENDATION FOUR:

Environment Canada take a leading role in supporting actions within the federal government required to implement the three objectives of conservation outlined in the World Conservation Strategy. Implementation should be guided by the Priority National Actions outlined in the World Conservation Strategy and would take account of the conclusions of other studies or activities related to environmental conservation in Canada.

Although Environment Canada does not itself have management authority where many of the species, ecosystems and other support systems, or production of resources are concerned, Recommendation Four intends that Environment Canada use the various means it has available to influence other departments, boards and agencies in the federal government to implement the three objectives of conservation where they have responsibilities. The World Conservation Strategy Priority National Actions are the guidelines which should be followed.

Lead responsibility for the implementation of this Recommendation was assigned to the Director, Policy and Strategic Planning Branch, Environmental Conservation Service. Strong support for the Recommendation was expressed by Industry, Trade and Commerce and by the Ministry of State for Economic and Regional Development.

Actions to date:

Environment Canada has developed the Renewable Resources Conservation Policy in response to the World Conservation Strategy's principle calling for the integration of conservation of resources with their development. The Policy is intended to articulate for the federal government, how renewable resources can be managed in a way that conserves or safeguards the ecological processes and genetic diversity essential for the maintenance of the resources concerned. The objective of the Renewable Resources Conservation Policy is to conserve and enhance Canada's renewable resources of water, lands, forests and wildlife and their related ecosystems and to promote their wise use in a sustainable manner for the economic and social benefit of present and future generations.

The Renewable Resources Conservation Policy points to the need for well-defined, generally agreed upon measures of conservation performance. Renewable resource users, managers and regulators require some way to assess how they are using renewable resources: whether the resources as inputs into production or resource-using situations are being conserved or squandered. One of the World Conservation Strategy Priority National Actions calls for the inclusion of non-monetary indicators of conservation performance in national accounting systems to respond to the need to be capable of assessing how renewable resources are being used.

Environment Canada is developing an approach to monitoring resource conservation performance which is intended to respond to the need identified in the WCS and the Renewable Resources Conservation Policy. Essentially, the approach being developed and pilot tested is based on the application of conventional factor productivity techniques to the monitoring of resource productivity. Because renewable resources are simply one more of the factors in a production process, factor productivity measurement techniques that are currently used for factors of labour or capital, for instance, are being developed for renewable resources in production or resource-using situations. (See Recommendation Twenty for further details.)

The Department of the Environment is also implementing this Recommendation through the project to monitor and evaluate the implementation throughout the federal government of the 22 Recommendations of the World Conservation Strategy: Federal Review which is to be completed in 1986.

This First Annual Report constitutes the first report on the progress being made in achieving each of the Recommendations. Although many of the Recommendations will require years to implement when the Recommendations have been fulfilled, the federal government will have taken many of the actions that are possible at that level to implement the three objectives of conservation outlined in the World Conservation Strategy.

Expected accomplishments:

The Renewable Resources Conservation Policy is being translated into resource sector strategies for the inland waters, wildlife and land resources. In all cases, other governments are being consulted.

The development of resource conservation performance monitoring techniques will continue with implementation that is gradual to assure success in the initial phase. A selective demonstration approach rather than a comprehensive initiative is being recommended.

The project to monitor and evaluate the implementation of the 22 Recommendations of the Federal Review will continue until 1986 with a report on progress in 1985 including the first assessment of the implementation of the World Conservation Strategy at the federal level. In 1986, a report to federal Ministers will provide a review of the World Conservation Strategy's implementation in the federal government and will serve as the basis for the federal position at the IUCN conference on the World Conservation Strategy in Ottawa in June 1986.

RECOMMENDATION FIVE:

Environment Canada initiate a review, in consultation with other federal departments, of the Priority International Actions outlined in the World Conservation Strategy with a view to supporting actions and discovering gaps to be filled in the international conservation of living resources.

Recommendation Five is intended to complete the assessment of federal policies and programs that was started in the World Conservation Strategy: Federal Review where only the WCS Priority Requirements and Priority National Actions were addressed. The Priority International Actions cover a range of international actions which have direct links to current activities being carried out by the Canadian federal government.

Lead responsibility for this Recommendation was assigned to the Director General, Intergovernmental Affairs Directorate, Corporate Planning Group. Support was offered in the implementation of the Recommendation by External Affairs and by Indian Affairs and Northern Development with respect to the circumpolar context.

Actions to date:

Canada's participation in various international fora involves DOE and other departments vis-a-vis the various international actions outlined for priority attention in the WCS. Intergovernmental Affairs Directorate (IAD) has not yet undertaken a formal review jointly with other departments to determine the extent to which federal involvement of these kinds coincide with those advocated by the WCS. IAD, so far, has prepared "Proposals for a Departmental International Policy" which, when elaborated and articulated in terms of a plan of action to be adopted by Environment Canada, will inevitably embrace policies having a bearing on the WCS Priority International Actions.

Expected accomplishments:

Although all of the Priority International Actions listed in the World Conservation Strategy are relevant to policies and programs in the federal government, those which have immediate relevance to the Environment Canada "Proposals for a Departmental International Policy" are being dealt with first. Several of the priorities for international action identified by the World Conservation Strategy coincide with the environmental areas to which Environment Canada has given priority designation: acid rain; climate changes; marine pollution; and the North. Over the coming year, the main task of Environment Canada will be the development of a departmental international strategy for each of those four priority environmental areas. In the course of the development of the international strategies, all of the relevant federal departments, boards and agencies including External Affairs and Indian Affairs and Northern Development, will be consulted.

Therefore, within the context of Environment Canada's designated priorities, the WCS Priority International Actions will be reviewed in the following manner:

1) Priority International Actions a) and b) (international law and conventions)

   These two priority actions should be examined jointly since, together, they are intended to achieve better international regulation of living resources.

   Through the development of the DOE international policy, a complete listing of those international conventions in which DOE participates has been made. The World Conservation Strategy makes reference to four: the Migratory Birds Convention, the Conventions dealing with World Heritage and Wetlands, and the Convention on the International Trade of Endangered Species (CITES).

   In 1984-85, the conventions in which Environment Canada participates will be reviewed to determine their effectiveness and to assess the need for new measures.

Finally, although resources in Environment Canada are not sufficient to allow a comprehensive study of environmental international law, a review will be made to determine the need to participate in new international agreements for the management of resources. Also, the possibility of the department taking an active role in the discussions concerning the implementation of the Law of the Sea will be examined.

2) Priority International Actions c), d), e) and f) (multilateral and bilateral assistance and cooperative programs)

Through its participation in multilateral organizations such as UNEP, FAO, IUCN, etc., the Department of Environment already participates in the resolution of the issues and problems outlined in the four Priority International Actions - reforestation, degraded environments, support systems of fisheries and of genetic resources, ecologically appropriate policies, effective conservation procedures, laws and organizations, tropical forests, and drylands. Special assistance is made available for work on certain of the issues and Environment Canada consults closely with CIDA to influence that agency's international activities to ensure that environmental repercussions are taken into consideration in Canadian projects.

The Canadian International Development Agency (CIDA) has instructed its project officers to take environmental consequences into account in project planning. Projects with severe negative implications are not to be funded. An environmental advisor has been seconded to CIDA from Environment Canada to assist project officers to carry out their responsibilities and to review environmental impact assessment procedures and make recommendations on how to formalize procedures if necessary.

Training programs for CIDA's country Program Directors now include an environmental component. Work is continuing to integrate environmental considerations into policy, programming and project procedures. CIDA is working with other donors in the Development Assistance Committee of the OECD on the question of environmental impact assessment of development assistance projects.

One of the priorities identified in the Environment Canada international policy is the management of renewable resources in underdeveloped countries with respect to the issues of desertification, deforestation and preservation of ecological sites.

In 1983-84, CIDA committed about 13% of its bilateral assistance (up from 12% in 1982-83) to natural resource management and environmental protection projects. Over one-half of these projects were related to water resource management either for agricultural use or for drinking water, and one-quarter were forestry management projects.

CIDA has funded the IUCN's Conservation for Development Centre and arrangements are being explored to link the World Conservation Strategy more closely to CIDA's bilateral programmes.

For Environment Canada, the primary task will consist of examining the current participation of DOE with respect to each of the priority issues and developing, in conjunction with CIDA and External Affairs, an appropriate strategy to ensure environmental objectives are being met through Canada's international efforts.

3) Priority International Actions h) and i) (species and ecosystems in the open ocean, Convention on the Prevention of Marine Pollution by Dumping of Water and Other Matter, Convention on the Regulation of Long-Range Transboundary Air Pollution)

Environment Canada is already an active participant in the implementation of the two international conventions mentioned in Priority International Action i). For example, with respect to the long-range transport of airborne pollutants, the Department of Environment organized with the assistance of the provinces, a Canada-Europe conference in March 1984 where an agreement with nine countries was signed to reduce acid rain by 30% by 1993. The department will continue to be very active with respect to this issue. In Munich, in June 1984, there will be a second meeting of the nine countries signatory to the agreement.

4) Priority International Action k) (World Climate Program)

The Department of Environment actively supports the World Climate Program with respect to data, applications, research and studies of the impacts of climate change. Further to this, the federal government recently approved the provision of $3.8 million for the establishment of a Canadian Climate Program which is intended to support the World Climate Program.

5) Priority International Action m) and n) (international river basins including the Canadian North and international seas)

The circumpolar north has been designated a region of priority interest in the DOE international policy. The fragility of the northern ecosystems requires that activities in the northern regions be carried out in cooperation with the other members of the international community.

The Department of Environment has undertaken a review of those international actions in which it participates and is developing a proposal for an international workshop on the Arctic Circumpolar where the need and feasibility of a regional conservation strategy could be assessed. Over the course of 1984-85, the arrangements for the workshop will be finalized to take place in late 1985 or early 1986. The intention is to report to the IUCN Conference on the World Conservation Strategy to be held in 1986 on any recommendations for the Arctic region that come out of the workshop.

RECOMMENDATION SIX:

DIAND and Environment Canada, in cooperation with the Territorial governments, encourage and support the development of a management plan for the Canadian North which integrates conservation of living resources with their development and the development of non-renewable resources; this should be linked with the northern land use planning initiative taken by DIAND and with the draft DOE Policy for the North.

The North requires special consideration in the maintenance of ecosystems and utilized species because of the pressures for development that exist, the relative lack of knowledge concerning the dynamics of northern ecosystems, and the fact that species of wildlife are used for subsistence to a greater extent here than anywhere else in Canada.

The need for satisfactory northern management plans is greatest where the pressures for development are most intense. Throughout the northwest passage, energy related developments that are being considered could have consequences that would affect the whole Arctic. Industry is mounting studies, developing plans, gathering baseline information and projecting scenarios to come up with development plans.

Recommendation Six suggests that governments must proceed in a way similar to that of industry to prevent irreversible damage by developing management plans for the Canadian North which integrate conservaton of the living resources with development initiatives. The maintenance of all uses to which northern ecosystems are put should be balanced against the necessity to maintain the life support systems, preserve the genetic diversity and sustainably utilize the northern species and ecosystems.

Lead responsibility for the implementation of Recommendation Six was assigned to the Director General, Policy Directorate, Corporate Planning Group. Indian Affairs and Northern Development, Fisheries and Oceans Canada, Agriculture Canada, and the Department of Finance expressed their support in the implementation of this Recommendation.

Actions to date:

Environment Canada has released a policy discussion paper entitled "Environment Canada and the North - The Perceptions, Roles and Policies of the Department of Environment Regarding Development North of 60°." Four policy statements identify the main concerns of the federal environmental agency in the North:

1) Environment Canada will promote the establishment of a comprehensive network of protected areas in the North to provide adequate protection and management for areas and sites of signifiance in the preservation of Canada's natural or cultural heritage, or in the provision of opportunities for public appreciation and enjoyment of the North's natural and cultural features.

2) Environment Canada will promote environmentally sound technology and safe operations in northern resource exploration and development activities, in transportation and other infrastructure systems, and in community development programs.

3) Environment Canada will encourage sustainable utilization of the North's renewable resources, sensible use of its non-renewable resources, and the resolution of transboundary environmental issues of concern in the North.

4) Environment Canada will increase the information available to Canadians on the state of environmental quality and resource use in the North, and facilitate public consultations on northern environmental management policies and programs.

Discussions are currently being concluded with key public and private sector organizations concerning the objectives and goals outlined in the paper. The operational plans of the Department of Environment are being adjusted to reflect in the programs and activities of the Department the results of the discussions and the implementation strategies identified to meet the goals and objectives.

In 1983, the Canadian Wildlife Service published a non-prioritized listing of areas that require protection for wildlife habitat conservation. In the same year, the Department of Indian Affairs and Northern Development, the federal agency responsible for land management north of 60° latitude, obtained Cabinet committee approval, based on agreements reached with the territorial governments and major native organizations, to implement the northern land use planning program that had been announced in 1981. Priority areas for land use planning include the Mackenzie Valley, the Beaufort Sea and Lancaster Sound.

The Department of Indian Affairs and Northern Development is utilizing the World Conservation Strategy for the North. A draft strategy, recognizing that conservation is not a sector-specific interest and that the integration of conservation and development is essential, was released in October 1982. Discussions on the draft strategy were held at a Northern Conservation Policy Workshop in early 1983 and a Northern Conservation Task Force was formed. The thinking and approaches set out in the World Conservation Strategy are expected to be part of the Task Force's final report which is in preparation.

An aspect important to northern management plans is the role that traditional life styles and local people have in making conservation and development of resources work together. The Government of Canada is committed to settling the comprehensive land claims of the Indian and Inuit people of Canada. The settlement of these claims will allow Native people in the North to continue their traditional life styles if they wish. Comprehensive land claims relate to traditional use and occupancy and the special relationship that Native people have had with the land since time immemorial.

By negotiating comprehensive land claims settlements with Native people, the government intends that aboriginal land rights are addressed on a local and regional basis. These agreements include provision for land ownership and hunting, fishing and trapping rights. They also include provisions for meaningful participation in wildlife and land management as well as in economic development on Native lands.

Native people recognize that the sustainable utilization of species and ecosystems, and the maintenance of essential ecological processes are prerequisites for the continuation of their traditional lifestyles. To this end, the comprehensive settlement agreements make provisions for a strong involvement by native people in the environmental assessment of development projects, wildlife and natural resource management regimes, and their participation in the selection and management of national parks or equivalent reserves.

Research into the ecology of traditional life styles is being funded jointly by several agencies. Studies undertaken to date include the Baffin Region Inuit Association Wildlife Harvesting Study and the Keewatin Wildlife Harvest Study.

On June 5, 1984, a land claims settlement Final Agreement was signed by the Committee for Original Peoples Entitlement and the governments of Canada, Northwest Territories and Yukon Territory. The settlement guarantees the Inuvialuit of the western Arctic ownership of certain traditionally used lands and a strong voice in decisions concerning conservation and resource development. The Final Agreement has received Parliamentary approval.

Expected accomplishments:

The final report of the Northern Conservation Task Force will be released in 1984.

"Environment Canada's Northern Conservation Lands Plan" will be released in September 1984 by Environment Canada to present the department's perspective on conservation lands in the North for wildlife habitat.

Operational planning bearing on the implementation of the objectives outlined in "Environment Canada and the North", including the objective concerning the establishment of a northern conservation network, will be advanced in the Department of Environment.

Northern land use planning will move into the implementation phase in areas such as the Mackenzie Valley, the Beaufort Sea and Lancaster Sound.

RECOMMENDATION SEVEN:

DFO, DIAND, Environment Canada and EMR, in consultation with provinces, develop conservation strategies for East, West and Arctic coastal zones and offshore areas aimed at ensuring that life support systems are maintained, and that conservation objectives are integrated with coastal and offshore development plans and programs.

Recommendation Seven was written in response to the conclusion in the Federal Review that the most important support systems for the fisheries industry - the estuaries and coastal wetlands and shallows, were being managed on an ad hoc basis to the detriment of the fisheries resource. The Federal Review suggested that the number of actors involved in making separate decisions concerning economic development in the coastal zones was resulting in insufficient consideration of the environmental costs and benefits. Recognizing the necessity for cooperation among the principle participants in the coastal areas, Recommendation Seven suggests the development of conservation strategies aimed at maintaining the support systems for fisheries which, at the same time, take account of existing and planned coastal and offshore development.

Although lead responsibility for the implementation of Recommendation Seven has been assigned to the Directors General of Inland Waters Directorate and the Lands Directorate, the Regional Directors General will be asked to consider taking over the lead role. Transport Canada expressed a desire to be consulted in the implementation of the Recommendation. There was some support expressed by Energy, Mines and Resources and Indian Affairs and Northern Development in being involved in the implementation of the Recommendation. Fisheries and Oceans Canada was concerned that meaningful implementation would require work beyond their available resources.

Actions to date and expected accomplishments:

Arctic Coastal Zone

The Lands Directorate, in cooperation with the governments of the Yukon and Northwest Territories and with DIAND and other DOE agencies (IWD, Parks, Western and Northern Region, CWS), has worked to develop conservation guidelines for the Arctic coastal zone. The work has involved various separate studies which have been funded under the Northern Land Use Information Series (NLUIS) and under special projects initiated through the Northern Oil and Gas Action Program (NOGAP) and federal-territorial projects.

The coastal work conducted under the NLUIS program is primarily inventory, pertinent for the regional planning and management needs specified by DIAND. The NOGAP and inter-agency studies are more comprehensive in the features which are inventoried and in respect to the forms of analysis which are conducted. The information which is inventoried and compiled covers a broad range of biological and physical characteristics on the terrestrial and marine ecosystems as well as related environmental information concerning administrative and conservation designations (i.e., International Biophysical Program Sites, Canadian Areas of Wildlife Significance, Wildlife Reserves). This information has been consolidated for the Beaufort Sea Production Area and much of the Northwest Passage into the Canada Land Data System.

As with the inventory, the analytical procedures developed to support planning and management measures has been done in concert with the participating agencies. The analysis has catered to the multiple-objective concerns of these studies and has addressed various topics such as environmental scoping, companion resource use, threat and risk analysis, management strategies, and mitigation possibilities.

Fraser River Estuary Program

The Fraser River Estuary Study was initiated in 1977 under an agreement between Environment Canada and the British Columbia Ministry of Environment. Its purpose was to develop a management program that would commit the various agencies at Federal, Provincial and local levels of government to act in concert to achieve a balance between economic development and environmental protection in the estuary.

The study was organized in two phases. Phase I, completed in the summer of 1978, provided an inventory of current resource conflicts and development opportunities and outlined a series of draft policies for estuarine management. Phase II, completed in the spring of 1982, proposed a specific management program supported by a number of technical reports. Both Phase I and Phase II reports were widely distributed for public comment and review.

A review committee was established to review the Phase II management proposals and recommend specific steps for implementation. This review was completed and an implementation strategy prepared in the fall of 1983.

The overal goal of the program is to sustain economic development opportunities subject to the overall protection of environmental and recreational resources of the estuary. Specific objectives and policies have been drafted to provide guidance to managers in port industrial development, transportation, water quality, management of fish and wildlife habitat and recreation.

Because there are potential conflicts in the full achievement of all these objectives and policies, a Management Committee is proposed that will provide a forum for all management agencies to interact. This Committee would oversee the implementation of the overall Management Program and report progress annually to the Federal and Provincial Ministers of Environment. Any conflicts unresolveable at the technical level, or changes in policies, will be submitted to the Federal and Provincial Cabinets via the two Environment Ministers.

The major management activities that should be completed over the next five years include:

- the implementation of a coordinated project review process and central project registry;
- the creation of a management information system that will provide up-to-date information for all agencies and the public;
- the development of water quality and related waste management plans designed to establish and maintain ambient water quality objectives throughout the estuary, and coordinate water quality monitoring and enforcement;
- the development of linked resource management plans for port development, log handling, navigation, habitat management, dyking and drainage, recreation and emergency measures. Some of these are already underway as part of agency planning processes;
- area plans for all parts of the estuary that outline preferred land and water uses, and act as a guide for all future site-specific decisions; and
- coordination of upland and estuary land use plans.

The St. Lawrence River Corridor

The Quebec Region of Environment Canada is initiating a program for the restoration, preservation and enhancement of environmental quality in the St. Lawrence River Corridor. The development and implementation of an action plan to preserve and restore St. Lawrence River environmental quality is a major undertaking largely due to the wide range of interests

and far reaching consequences of man's activities along the river and its tributaries. Considerable effort on the part of governments, industry and the public will be required in order to initiate a well coordinated and effective program.

Environment Canada's broad objectives pertaining to the St. Lawrence River Corridor are encompassed by four major thrusts as follows:

1. Ensure that human activities are conducted in a way that will achieve and maintain a state of the environment necessary for the health and well-being of man, the health and diversity of species and of ecosystems and the sustained use of natural resources for social and economic benefit.

2. Conserve and enhance Canada's renewable resources of water, land, forests and wildlife and their related ecosystems, and promote their use in a sustainable manner for economic and social benefit.

3. Facilitate the adaptation of human activities to the environment.

4. Protect for all time those plans which are significant examples of Canada's natural and cultural heritage and encourage public understanding, appreciation and enjoyment of this heritage in ways which leave it unimpaired for future generations.

Consistent with these four major thrusts, Environment Canada has developed an Environmental Quality Policy which provides the principal focus of the St. Lawrence River Corridor Action Plan. This policy highlights the importance for the department to develop and to use its leadership and ability to influence other federal departments, other levels of government and the public. In accordance with this, the principal objective of this action plan is to provide federal leadership in the restoration, preservation and enhancement of environmental quality along the St. Lawrence River as part of a larger plan to address the Great Lakes, St. Lawrence River, and Atlantic Ocean corridor as a whole.

Further discussions concerning the establishment of the program are intended in 1984 with the goal of obtaining approval to go ahead and agreement among the principal participants on the next steps to be taken.

Marine Environment Action Plan: Atlantic Region

The Atlantic Region is advocating the establishment of a comprehensive management process at the federal level to integrate the management of the marine environment in the region. The Atlantic marine environment is now being planned and managed in a piece-meal fashion by the many agencies operating under different legislation and policies.

The comprehensive management process being advocated is based on the principle that the marine environment's basic function is that of a life support system for marine life and for man. The approach to be taken is intended to be both preventive and planned and expects to involve the following components starting in 1984:

1. Establishing government wide objectives and discussing these objectives with other agencies, public and private groups;

2. identifying priorities for action with consensus among appropriate agencies and groups on these priorities;

3. measuring environmental parameters and components;

4. planning and intervening to resolve problems through understanding, research, control alternatives; and

5. evaluating the success or failure of departmental and governmental activities and initiatives.

Elements of the action plan within each of the components will be undertaken in a phased manner. Some of the elements are already underway as part of current programs but may require shifts in direction or greater resource commitments.

RECOMMENDATION EIGHT:

The Interdepartmental Committee on Land (ICL) be used to develop guidelines, practical solutions or means to ensure appropriate attention to the following in federal policies and programs:

i) maintenance of prime quality agricultural land;
ii) soil degradation;
iii) protection of ecologically important sites;
iv) protection of important habitats for wildlife.

The intention of Recommendation Eight is to make use of the one federal mechanism which can cross resource sector responsibilities to handle the nationally critical land use issues. Although land use management is under the jurisdiction of provincial governments except in the North, the federal government's impact on land use is significant. However, federal impacts are fragmented among many federal departments, boards and agencies with varying goals and objectives. The federal Interdepartmental Committee on Land brings together the main actors affecting land use and enables cross-sectoral positions and policies to be formulated. Nevertheless, guidelines and practical solutions for federal policies that are developed by the ICL to maintain prime quality agricultural land, to prevent soil degradation, to protect ecologically important sites and important habitats for wildlife require provincial support to be effective.

Lead responsibility for this Recommendation was assigned to the Interdepartmental Committee on Land Secretariat, Lands Directorate, Environmental Conservation Service. Support for the implementation of the Recommendation was received from:

a) Transport Canada: "substantive interest", and a wish to be consulted.

b) Indian Affairs and Northern Development: a concern regarding habitat and native land claims, as well as overall planning in the North.

c) Fisheries and Oceans: a concern regarding resources for implementation and role of DFO mandate. A special concern regarding land use and fish habitat.

d) Statistics Canada: support through environmental and natural resource statistics and Status of Environment Report.

e) Agriculture Canada: desire for stronger wording in Recommendation #8, from "attention" to "action". Land use and soil degradation is of vital concern and a priority factor for the Agri-Food Strategy. They wish to see inclusion of an evaluation of the effects of drainage on wetland and resultant national policy that weighs food production against habitat modification.

f) National Museums of Canada: interest in wild genetic stocks and hence ecological sites and habitat.

With the exceptions of Statistics Canada and National Museums of Canada, all the federal departments offering support in the implementation of the Recommendation are members of the Interdepartmental Committee on Land, and have been consulted.

Actions to date:

The World Conservation Strategy was discussed in the September 15, 1983 meeting of the Interdepartmental Committee on Land. The requirements of the Strategy were discussed, along with the assigned role of the ICL. It was decided that, because of the DOE responsibilities, both DOE and the ICL Secretariat would be responsible for coordination of the implementation of Recommendation Eight and for reporting to the ICL on progress.

It was agreed that the first step in fulfilling the intention of the Recommendation should be to capture in a report the sum of federal activities which relate to or directly implement Recommendation Eight. This report will be reviewed by the ICL and forwarded, through DOE to Cabinet, in time for the international conference on implementing the World Conservation Strategy in 1986. Progress reports are to be regularly presented to the ICL.

The ICL Secretariat, in commencing its reporting responsibilities has recognized two primary considerations:

1) For the most part, the federal response to Recommendation Eight rests in identifying the major on-going actions being undertaken throughout the federal government which support (or hinder) the Recommendation's implementation. There may be few new initiatives required to implement the Recommendation. However, more rigorous application and enforcement of existing federal policies may be required.

ii) The full and effective implementation of Recommendation Eight rests jointly and inseparably with provincial governments and the federal government. Therefore, a comprehensive implementation report would have to include provincial actions, as well as federal and federal/provincial actions.

There are several major federal thrusts identified so far which impact on the achievement of Recommendation Eight: (Many more have yet to be identified.)

1) The Federal Policy on Land Use
ii) The Federal Land Management Principle and Regulations
iii) The Agri-Food Strategy
iv) The PFRA Soil Conservation Program
v) Soil Degradation Research (Agriculture)
vi) A Forest Sector Strategy for Canada (Soil Degradation)
vii) The Canadian Council on Ecological Areas (CCEA)
viii) Ecological Land Classification Research
ix) Northern Conservation Lands Inventory
x) Northern Conservation Strategy
xi) Parks Canada Planning and Zoning
xii) Canadian Wildlife Service Habitat Program
xiii) Canadian Committee on the International Biological Program (IBP)
xiv) Fisheries and Oceans Fish Habitat Management Policy
xv) Habitat Canada Foundation
xvi) Land Use Planning in the North

Each of these will be described in detail in the report to the ICL.

In connection with regular liaison contacts with provincial representatives on land use policy, the subject of the WCS and potential responses has been discussed (November/December 1983). All provincial representatives have reacted favourably to the need for a national roll-up of actions to implement Recommendation Eight which includes provincial actions. The federal/provincial meeting on land use policies in May 1984 discussed the World Conservation Strategy and the provinces have ageed to participate by providing information which will enable the ICL Secretariat to write the national report.

Expected Accomplishments:

a) It is expected that a report detailing the activities in support of the Recommendation will be produced for the international conference on implementing the World Conservation Strategy in 1986 by the ICL Secretariat with the support of the ICL member departments, Environment Canada, other federal agencies, and provincial land use representatives.

b) The ICL will consider, on the basis of the above report, the need for incorporation in federal policies and programs, and the possible nature of, guidelines, solutions, or means to ensure appropriate attention to the maintenace of prime quality agricultural land, soil degradation, protection of ecologically important sites and protection of important habitats for wildlife.

RECOMMENDATION NINE:

DOE, in cooperation with the provinces, develop a national forum to bring together governments, industry, forest labour and academics, to examine forestry issues and to develop appropriate strategies dealing with the coordination of forest research, reforestation of commercially-usable forest land, forest fires and epidemics.

Recommendation Nine is intended to facilitate the national implementation of the strategy for augmenting the country's wood supply that is outlined in the 1981 federal discussion paper "A Forest Sector Strategy for Canada". Among the forestry issues that require resolution are the coordination of research among the federal and provincial governments and the private sector, the reforestation of commercially usable forest land and the prevention of forest fires and epidemics.

Lead responsibility for the implementation of Recommendation Nine was assigned to the Canadian Forestry Service. Indian Affairs and Northern Development expressed the desire to participate in the development of forestry strategies within their areas of jurisdiction: i.e., in forest management north of 60° and in Indian Reserve lands south of 60°. Fisheries and Oceans Canada offered the involvement of the department in the implementation of the Recommendation to the extent of its responsibilities.

Actions to date:

The Department of Environment, through policies and programs of the Canadian Forestry Service, has begun to implement on several fronts the "Forest Sector Strategy for Canada". This Cabinet-approved document will be completed with the development of three components:

1) Policy statement: a framework for forest renewal (published 2 September 1982);
ii) human resources component;
iii) research and development and related program delivery component.

The Department of Environment, through its Public Consultation and Information Availability Policy, holds annual and periodic public meetings across the country for the discussion of forestry concerns and the receipt of proposals for consideration in their resolution. In addition, there are numerous other fora which permit consideration of government, public and sectoral views on forestry issues. These include:

1) Federal Forest Sector Strategy Committee
ii) Canadian Forestry Advisory Council
iii) Canadian Council of Resource and Environment Ministers
iv) Forest Industry Advisory Committee
v) Association of University Forestry Schools of Canada
vi) Forestry Research Advisory Council of Canada
vii) Canadian Forestry Industry Council

Furthermore, there are a number of mechanisms which provide advice in the specific area of forestry research and development, including:

1) Research Advisory Committees, operating for most provinces and territories, for FORINTEK, Pulp and Paper Research Institute of Canada, and the Forest Engineering Research Institute of Canada
ii) B.C. Forest Research Forum
iii) Ontario Forest Research Forum
iv) National Committee on Mechanization of Silviculture
v) Eastern Budworm Council
vi) National Forest Pest Control Forum
vii) Canadian Tree Improvement Association
viii) Poplar Council of Canada
ix) Canadian Committee on Forest Fire Control
x) Canadian Forest Inventory Committee

A reorganization of government announced in January 1982 provided the Canadian Forestry Service with the impetus to reassess the scope and rationale of federal forestry agreements with the provinces. The results have been far-reaching and, in fact, comprise a new approach to joint funding of forestry in Canada. The agreements must meet a number of requirements, including consistency with the "Forest Sector Strategy for Canada"; establishment of long-term plans covering improved renewal, protection, utilization and mill productivity; technology transfer; and evaluation. Special emphasis will be placed on intensive forestry practices, opportunities for leverage through incentives, and provisions for private woodlots.

Agreements are in force or under negotiation with all provinces. Several agreements are due for renewal in 1984.

In its plan to coordinate forest research between federal and provincial governments, the Department has entered into Memoranda of Understanding with several provinces. The memoranda are intended to identify areas of forestry research appropriate to each level of government so as to minimize duplication of effort and best utilize specialist capabilities, to ensure the most efficient and effective use of the forest research resources available to the two agencies, and to facilitate forest research through cooperation in planning and implementation. The memoranda provide for establishment of joint development needs, coordinate research programs and monitor results to ensure their continued pertinence to forest management needs in the individual provinces.

To date, Memoranda have been signed as follows:

- British Columbia	November 24, 1981
- Alberta	May 4, 1982
- Saskatchewan	August 10, 1983
- Manitoba	October 18, 1982
- Nova Scotia	August 21, 1982
- Prince Edward Island	November 7, 1983
- Newfoundland	September 1, 1982

A long standing agreement with Ontario establishes and maintains the Canada-Ontario Joint Forest Research Committee. A somewhat similar committee has been developed in New Brunswick.

As part of the Human Resource Component of the Forest Sector Strategy, the Department of Environment has initiated a Program of Research by Universities in Forestry (PRUF) for a 3-year period commencing 1983-84. After that period, the Canadian Forestry Service, who administers PRUF, will evaluate the impact of the program on both the university community and the forest industry and, if deemed successful, will request an ongoing commitment from Treasury Board.

Fire suppression capability has been considerably upgraded through establishment of the Canadian Interagency Forest Fire Control Centre in 1982. The Centre, supported by the federal government and all provinces, aims to provide coordinated fire control through implementation of the Mutual Aid Resources Sharing Agreement.

Of particular importance has been the federal government's decision to promote a cost-shared national air tanker fleet. A total of 29 aircrafts will be purchased.

Expected accomplishments:

To ensure the involvement of the federal departments of Indian Affairs and Northern Development and Fisheries and Oceans, mechanisms for interaction and communication between the Canadian Forestry Service and these departments on matters relating to the implementation of Recommendation Nine are being established in 1984.

Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND)

General coordination of northern forestry will be effected through the Policy Director, CFS and elements of the Northern Environment Branch, DIAND. Matters of policy and program development with interaction between the two agencies include Northern Conservation and Land Use Planning. The Federal Forest Sector Strategy Committee will provide a key forum for information exchange at senior levels. Regional interactions will develop between regional Forest Research Centres (Pacific and Northern) and DIAND, with particular regard to forest fire weather and control, regeneration and other technical topics. The CFS and DIAND will also pursue mutual goals through the Canadian Committee on Forest Fire Control and the Canadian Interagency Forest Fire Control Centre.

Communication of forestry initiatives on Indian Reserves south of latitude 60°N will be effected through a Special Advisor to the Assistant Deputy Minister, CFS and the Economic Development Branch, DIAND. An important foreseeable development will be a proposal for an Association of First Nations (AFN) - Canada Forestry Development Agreement. Specific forest development activities will be piloted on a number of Indian Reserves, with technical assistance provided by CFS establishments.

Department of Fisheries and Oceans (DFO)

A line of communication has been established between the CFS and the Resource Research Branch of DFO. However, some further lines may be established with respect to non-research aspects of fish habitat management when this impinges on forest operations.

RECOMMENDATION TEN:

DOE implement its strategy, in cooperation with provincial and territorial governments, to complete the National Park System giving priority to the protection and conservation of the selected areas which are not now represented in the system and where the threats from development are greatest.

The completion of the National Parks System in Canada as recommended in Recommendation Ten is a long-term undertaking. For the Canadian System to be considered complete, each of the 39 terrestrial and nine marine natural regions should be represented by a national park. To date, the System is 45 % complete.

However, this Recommendation intends that priority for new national parks be put on the establishment of national parks in the prairie grasslands, the province of Ontario, the Arctic and in marine areas.

Lead responsibility for the implementation of Recommendation Ten was assigned to Parks Canada. General support for the Recommendation was expressed by departments, boards and agencies requested by Environment Canada to comment on the Recommendations of the Federal Review in 1982.

Actions to date and expected accomplishments:

Actions taken since 1981 in regard to completing a comprehensive system of national parks and protected areas include: the completion of public consultations on Canada's Marine Park Policy; the establishment of the North Yukon National Park and the Mingans Islands National Park by an Act of Parliament in 1984; the completion of a marine park feasibility study for the West Isles, Bay of Fundy in New Brunswick; the establishment of a socio-economic study to determine the impact of a national park in the Bruce Peninsula in Ontario; and further negotiations with the province of British Columbia to establish a national park/national marine park in the South Moresby area of Moresby Island. In addition, an official agreement was signed between the governments of Canada and Saskatchewan for the establishment of the Grasslands National Park. The first lands, a block of land of about 45 square miles, will be purchased in 1984.

The tundra and barren arctic desert biogeographical province is identified by the World Conservation Strategy as a high priority. The North is also Parks Canada's priority program with a goal of 10 new national parks by 1990. It is anticipated that in 1984, agreement will be reached between the federal government and the Government of the Northwest Territories on the establishment of an Ellesmere Island national park. Other initiatives will include North Baffin, Northern Banks Island and the East Arm of Great Slave Lake.

Parks Canada is working with the provinces and territories to advance the Canadian Landmarks program which will protect unique, rare or exceptional natural features. It is likely that the first two landmarks, the Pingoes of Tuktoyaktuk and Nelson Head, will be established in the near future.

The establishment of the Canadian Heritage Rivers System (CHRS) was announced on January 18, 1984. The objectives of the CHRS are to give national recognition to the important rivers of Canada and to ensure long-term management which will conserve their natural, historical and recreational values for the benefit and enjoyment of Canadians now and in the future.

A Canadian Heritage Rivers Board has been set up to review nominations and to recommend to the Minister responsible for Parks Canada and the appropriate federal, provincial and territorial ministers of the nominating government whether such rivers meet selection guidelines for the System and thus should be designated Canadian Heritage Rivers. The Board has considerewd two nominations to date and indicated that another two rivers would meet the selection guidelines.

In support of international conventions, Parks Canada continues its support of the World Heritage Convention. Wood Buffalo National Park was added to the World Heritage List in 1983. The Rocky Mountain World Heritage Site was nominated in 1984.

RECOMMENDATION ELEVEN:

DOE and DFO give priority to measures to preserve habitats critical to the maintenance of federally managed living resources (migratory birds and fish) and endangered or threatened species.

To preserve genetic diversity, the World Conservation Strategy calls for the establishment of a comprehensive network of protected areas, securing the habitats of threatened, unique and other important species, unique ecosystems and representative samples of ecosystem types. Recommendation Eleven is intended to reinforce the federal government's already considerable efforts in wildlife habitat preservation.

The on-site management of wildlife species, i.e. management of wildlife habitat, is considered by the World Conservation Strategy to be the most effective way in which to preserve genetic diversity. At the federal level in Parks Canada, the National Parks System, National Marine Parks, Canadian Landmarks and the Canadian Heritage Rivers System have very important roles to play in preserving critical wildlife habitat. The actions since 1981 with respect to these efforts are described in the response to Recommendation Ten. The Canadian Wildlife Service has the federal lead role in wildlife habitat preservation through its responsibility for National Wildlife Areas and Migratory Bird Sanctuaries to protect habitats of both migratory birds and other important wildlife.

Despite the management responsibilities that the Department of Fisheries and Oceans (DFO) have with respect to fish and marine mammals, the priority habitats for these species, i.e. estuaries and coastal wetlands and shallows, come under the jurisdiction of provincial, territorial, regional and municipal governments. The DFO, therefore, tends to see its primary role as one of stock manager, using regulations to control the size of harvests of species. The intergovernmental initiatives being taken in the important estuarine ecosystems in Canada which affect critical fish habitat are described in the response to Recommendation Seven.

Lead responsibility for the implementation of Recommendation Eleven was delegated to the Director General, Canadian Wildlife Service, Environmental Conservation Service with respect to migratory birds and to the Environmental Protection Service where fish habitat is concerned. Fisheries and Oceans Canada made no comment on this Recommendation in particular but it did voice concern about the effectiveness of the implementation of Recommendations considering the resources which are available. National Museums of Canada offered to contribute meaningfully to the implementation of the Recommendation.

Migratory Birds

Actions to date:

To preserve essential wildlife habitat in Canada, the Canadian Wildlife Service (CWS) today manages 42 National Wildlife Areas consisting of 49,909 ha and is responsible for 65 Migratory Bird Sanctuaries south of latitude 60°N and 14 north of 60°N. The emphasis in the south is currently the protection of critical areas in the St. Lawrence River system while in the North, more than thirty sites have been identified as significant conservation areas to be incorporated in the land use planning process which the Department of Indian Affairs and Northern Development initiated in 1981.

A Canadian Waterfowl Management Plan is currently being finalized through the cooperative efforts of federal, provincial and territorial governments. This document, which incorporates the principles of the World Conservation Strategy, will be utilized in the joint development with the United States of a North American Waterfowl Management Plan, scheduled for initiation in February 1984. The object of these planning efforts is to ensure a coordinated approach to the management of waterfowl and their habitat.

In an effort to accelerate the protection and management of essential wildlife habitat, the Wildlife Habitat Foundation has been created by the CWS as a non-profit charitable foundation on a cooperative basis with private and public conservation organizations. A companion initiative to the Foundation and an essential aspect of migratory bird habitat protection in the Prairie Provinces, the Crop Damage Prevention Program involves both the federal government and provincial governments of Alberta, Saskatchewan and Manitoba. This program provides compensation to farmers for damage caused by waterfowl to their crops while serving to educate and encourage the landowners to accommodate the presence of waterfowl and to retain the waterfowl habitat.

Canada became a signatory of the Convention on the Conservation of Wetlands of International Importance (the Ramsar Convention) in January 1981, and at that time dedicated the Cap Tourmente National Wildlife Area to the Ramsar list. During 1982, Canada, with the cooperation of the provincial and territorial governments, expanded its list of designated wetlands from one to 15. In 1984, Canada dedicated the Chignecto National Wildlife Area in Nova Scotia and the St. Clair National Wildlife Area in Ontario. Canada's dedicated wetlands now comprise an area of over ten million hectares, increasing the total area of all wetlands on the Ramsar lists by 140 per cent.

A national wetlands policy for Canada is not on the immediate horizon. However, the National Wetlands Working Group of the Canadian Committee for Ecological Land Classification is preparing a comprehensive book on the ecology and importance of wetlands on a national scale. The book, titled "Wetlands of Canada", is to be published in 1986.

The Canadian Wildlife Service, in cooperation with the U.S. Fish and Wildlife Service, is one of the main contributors to the funding of wetland surveys and evaluations in South America. A very active Latin American Program allows much interchange internationally with the main objective being the preservation of migratory bird habitat on both the wintering grounds and the breeding grounds. A North American Waterfowl Management Plan is also being developed with the United States and Mexico.

Expected Accomplishments:

The Canadian Wildlife Service plans to complete a systematic review of all migratory bird sanctuaries including evaluating priority areas north of 60°N for migratory birds and other wildlife. The Wildlife Habitat Canada Foundation will increase habitat acquisition for lands south of 60°N.

Five sites for designation as wetlands of international importance under Ramsar will be documented. By 1986, the North American Waterfowl Management Plan will be developed in conjunction with the U.S.

Latin American countries and Canada intend to establish joint research and management programs on shared species.

Endangered and Threatened Species

Actions to date and expected accomplishments:

The Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) has identified critical habitats for 27 endangered, threatened or extirpated animal species. CWS is currently preparing a strategy to ensure that adequate protective status is granted by the appropriate federal, provincial or territorial wildlife agency to the critical habitats for Canada's endangered or threatened flora and fauna.

Fish

Fisheries and Oceans Canada, in November 1983, produced a Discussion Paper entitled "Towards a Fish Habitat Policy Paper". The main focus of the paper is on moving towards a policy of enhanced fish habitat protection through a policy of "no-net loss" of fish habitat. It

is unclear in the current draft whether this is to be an overall guiding principle, or whether it is to be implemented on a site-specific basis. The "no-net loss" concept requires considerable refining to establish whether it would be instituted on a site-specific basis and how decisions would be made that would reflect the fact that water is a major resource of interest to other users such as the forest industry.

DFO has received a large number of comments from other government departments, provincial governments and industry representatives, most of which have focussed on the "no-net loss" policy. DFO is currently working on two documents; the first, a response document which will react to the various comments received. The second is expected to be a complete re-draft of the Fish Habitat Policy Paper which should contain a separate chapter on the 'no-net loss' policy. Estuaries and other coastal zones are not recognized as being priority support systems for fisheries.

RECOMMENDATION TWELVE:

DOE and DFO, in consultation with other interested departments, accelerate through the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC), the identification of species of plants and animals at risk in Canada; then assess the federal and provincial programs to protect species found to be threatened.

To preserve genetic diversity, the World Conservation Strategy recommends the prevention of species extinctions and the preservation of as many varieties as possible of domesticated and other useful plants, animals and microorganisms and their wild relatives. The Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) is one of the more important mechanisms to use in Canada to carry out the World Conservation Strategy's recommendations. It is composed of members from the key federal actors (Canadian Wildlife Service, Fisheries and Oceans, Parks Canada, the National Museum of Natural Sciences), all provincial and territorial governments and three national non-governmental organizations.

Recommendation Twelve of the Federal Review recognizes and supports the need to increase the impact of COSEWIC and to evaluate its effectiveness combined with that of the other programs and activities in Canada which are intended to prevent species extinctions.

Lead responsibility for the implementation of Recommendation Twelve was assigned to the Director General, Canadian Wildlife Service. No feedback was given by Agriculture Canada on this particular Recommendation. National Museums of Canada offered to be involved in the implementation of the Recommendation through its activities on the protection of and research on wild genetic stocks. In 1982, the Museum was carrying out "The National History Survey", a thorough and comprehensive survey of species in Canada. The Museum suggested that such a listing should be a prerequisite to developing activities and programs to prevent extinctions or to preserve genetic diversity.

Actions to date and expected accomplishments:

The Canadian Wildlife Service (CWS) supports both the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES) and the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) both of which aim to protect endangered, threatened or extirpated species in the wild. COSEWIC is concerned with wild species in Canada while CITES' involvement is with the trade of endangered wild species between countries.

Since 1981, COSEWIC has accepted status reports on and declared the status of twenty-three wildlife species in Canada. The rate of the production of status reports for COSEWIC has been increasing from five in 1981 and six in 1982 to 12 in 1983. However, the goal for the next three years is to have status reports prepared for a further 60 species that are suspected of being at risk of extinction.

Where a wildlife species is endangered, the CWS has carried out programs to re-establish the species in the wild. Re-establishment of the Whooping Crane and the Wood Bison in the Prairie Provinces, and the reintroduction of Swift Fox and of Peregrine Falcons have been the priorities so far. Projects are planned in the near future for the Black-footed Ferret, the Piping-Plover and the Greater Prairie Chicken.

A comprehensive national strategy for the protection and recovery of threatened and endangered species is currently being developed which will pull together and coordinate all of the existing federal and provincial programs to protect wildlife species found to be threatened. At this time, the proposal is made up of the following actions:

a) nationally:
- the identification of endangered species
- research and recovery programs
- protection of species and their habitats
- public awareness

b) internationally:
- cooperation and assistance on shared or dependent populations
- assistance on non-shared populations
- development of international agreements
- public awareness.

A major accomplishment which will derive from the development of the national strategy will be the identification of the overall effort currently being made in Canada to protect species that are threatened. For example, Parks Canada is increasing its efforts in making known the role of national parks in preserving genetic diversity in situ. A report for Parks Canada, by R. Prescott-Allen, titled "National Parks as in situ Gene Banks" is in preparation. By assessing the overall effort, measures can be identified and implemented to improve the national effectiveness in preserving genetic diversity.

RECOMMENDATION THIRTEEN:

DOE, DFO and Agriculture Canada evaluate the desirability and feasibility of establishing a more comprehensive system for the preservation of the Canadian gene pool to ensure protection and research on the values of wild genetic stock which may have unforeseen benefits to society.

The World Conservation Strategy describes three ways of preserving genetic diversity:

1) on site - in which the stock is preserved by protecting the ecosystem in which it occurs naturally;

2) off site, part of the organism - in which the seed, semen or other element from which the organism concerned can be reproduced is preserved;

3) off site, whole organism - in which a stock of individuals of the organism concerned is kept outside its natural habitat in a plantation, botanical garden, zoo, aquarium, ranch or culture collection.

Of the three, the preferred measure is on site preservation. However, this is not possible for domesticated species; and even wild species should be preserved off site as a safeguard against any failure in on site preservation.

Recommendation Thirteen is intended to respond to the situation in the federal government with respect to the two off site methods of preservation of genetic stock. (On site preservation is discussed in response to Recommendations Ten, Eleven and Twelve.) The Recommendation suggests that the desirability and feasibility of taking the steps necessary to preserve genetic diversity using off site preservation measures be investigated. By taking a more systematic approach to genetic material preservation, the future options that come from using genetic material in scientific and industrial innovation and in making improvements in agricultural, forestry and fisheries production will be kept open.

Lead responsibility for the implementation of Recommendation Thirteen was delegated to the Director General, Canadian Wildlife Service, Environmental Conservation Service. Agriculture Canada, the Ministry of State for Science and Technology (MOSST) and National Museums of Canada were particularly interested in the implementation of this Recommendation.

Agriculture Canada stated that the protection and research values of wild genetic stock is an objective with more than "unforeseen benefits to society". They suggested that the criteria for this Recommendation should be based on a more tangible rationale, such as "the potential benefits to mankind, human survival and ecological balance".

The Ministry of State for Science and Technology offered to provide assistance to interdepartmental groups which would be convened on this specific issue. The subject of gene pool conservation has a significant relationship to the broad area of biotechnology, in which MOSST has a particular interest. In 1982, the specific implications of the issue were discussed with Environment Canada's Office of the Science Advisor in the context of the proposed Plant Breeder's Rights Legislation and with respect to the Minister's Task Force on Biotechnology.

National Museums suggested that their participation would be particularly useful with respect to the activities in the Recommendation.

Actions to date and expected accomplishments:

Canada's actions for maintaining genetic diversity by ex-situ conservation measures is led by Agriculture Canada's National Seed Bank which contains genetic information for the wild and cultivated plants from which various modern crop plants are derived. From its inception in 1970, the National Seed Bank now totals over 76,000 entries. In 1983 alone, exchanges of seed and other plant material were made with individuals in 35 countries. Canada contributed $325,000 to the International Board for Plant Genetic Resources (IBPGR) in 1983-84 and a $25,000 increase in the contribution is planned for 1984-85. Since 1967, the Canadian Forestry Service of Environment Canada has also maintained a forestry seed bank. Recent additions include approximately sixty species from the Peoples' Republic of China.

The Canadian Wildlife Service goal with respect to Recommendation Thirteen is to protect wildlife species and habitats in danger of being lost from Canada. There are three ways in which this goal is being implemented with respect to wildlife:

1) maintain genetic diversity in Canadian ecosystems;

2) protect the gene pool of threatened or endangered species by maintaining captive breeding and/or rearing facilities and to eventually, if numbers warrant, rehabilitate those species in the wild; and

3) maintain and develop further techniques to ensure that irreplaceable germ plasm is not lost.

In relation to the first above, Recommendation Eleven describes the measures being taken to preserve genetic diversity in habitats critical to the maintenance of federally managed living resources.

In relation to the second measure above, the Canadian Wildlife Service has developed a number of programs relating to wildlife gene pool conservation. These are identified as follows:

a) The Canadian Wildlife Service peregrine falcon breeding and rearing facilities at Wainwright, Alberta. This facility was developed to save an endangered species - the Eastern Peregrine Falco peregrinus anatum. The project which employed the technique of artificial insemination was successful and is still operating. In efforts to re-establish the peregrine falcon in the wild, a number of hatchlings have been released over the years in places such as Montreal, Ottawa, Toronto, Algonquin Park, Ontario, Edmonton and in the wild in northern Alberta.

b) The wood bison recovery program. In 1965, 23 wood bison trapped in Wood Buffalo National Park were transferred to an isolation area in Elk Island National Park. These formed the protected gene pool nucleus, or base herd, for disseminating any of the progeny. Subsequently, as Phase I of the rehabilitation program, the Canadian Wildlife Service, in conjunction with Parks Canada, transferred wood bison progeny coming from the Elk Island Park facility to six Canadian zoos and two zoos outside of Canada. Most of the zoos now have surplus populations of wood bison. The second phase involves transplanting and reintroducing wood bison on former wood bison range. Two successful transplants have been completed, one in the Fort Providence area of the Northwest Territories (now called the Mackenzie Bison Sanctuary), and the other in the Nahanni Butte area of the Northwest Territories. A transplant in the Jasper National Park area was unsuccessful. Other transplants are planned in keeping with the policy that any sub-populations must be widely separated from each other in the event of any natural calamity destroying one such population. Theoretically, the number of sub-populations should be five. Since the base herd at Elk Island Park will be maintained in perpetuity, an addition of two more transplants, therefore, will meet the theoretical criteria.

c) Swift fox rehabilitation. The northern race of the swift fox species was extirpated in the 1930's. Animals of the southern race were bought in North Dakota and Colorado and were kept in a breeding farm at what is known as the Wildlife Reserve of Western Canada near Cochrane, Alberta. Progeny from the initial breeding stock are now to be relocated in Saskatchewan and Manitoba and eventually also into Alberta. The program will be continued until the species is secure in Canada.

d) The whooping crane recovery program. In this program, a number of eggs are taken from nests of the endangered Whooping Crane in Wood Buffalo National Park annually and transferred to Gray's Lake, Idaho, where they are fostered by Sandhill Cranes. The program was developed to be able to establish a second population of Whooping Cranes which would migrate to breed in Gray's Lake, Idaho and winter in the vicinity of Bosque del Apache Wildlife Refuge in New Mexico. The only existing population currently nests in Wood Buffalo National Park where, although it is relatively secure, it must make the long migration to Aranses, Texas to overwinter. In the early part of this program. fertilized eggs were taken from nests in Wood Buffalo Park to be hatched at the U.S. Fish and Wildlife Service Research Facility at Patuxent, Maryland. The members of the species located at Patuxent continue to provide a secure stock of individuals of the species, safe from the vagaries of nature and the long migration flights from wintering grounds to nesting grounds.

Relative to the third measure - maintaining and developing techniques to ensure that irreplaceable germ plasm is not lost, CWS has conducted experiments on the long term preservation of germ plasm, particularly wood bison sperm, and on the viability of the sperm thus stored. It appears that the storage technique is satisfactory, following as it does the procedures and techniques established over a period of years by the agricultural industry. Although the eventual storage of germ plasm of many endangered species is being considered, it must be construed as a last ditch stand if all else fails.

Certain techniques being used in Europe, chiefly with respect to supplantation breeding, are being watched by the CWS to see if recovery of lost germ plasm is possible. Phenotipic evaluation techniques are being used which, in fact, attempt to bring back lost species whose genes are suspected of being present in existing species. Currently, attempts are being made to recover the genes of the Caucausian bison or wisent, a sub-species of the Lithouanian bison Bison bonasus and to recover the basic genes of the progenetor of most of the cattle found in the western world Bos primigenus. In the future, it may be useful to use some genetic material from the wood bison now found in the hybrid animals of Wood Buffalo National Park which were unfortunately, hybridized from stock of the Plains bison and the wood bison. A policy or regulation to prohibit curiosity hybridization in Canada would complement the work which is being carried on to preserve genetic diversity.

Where the gene pool of a species is broadly distributed or disseminated and in order to keep track of the basic stock and their progeny, the International Species Inventory System (ISIS) is utilized. All pure breed animals are recorded, as are their progeny and the records accompany them wherever they may be transferred throughout the world. This system is computerized with its headquarters in Minneapolis, Minnesota. Those wood bison currently located in zoos are registered with ISIS and through International Stud Books.

To ensure the implementation of certain recommendations of the Stockholm Conference (Conference on Man and Environment), the CWS has had numerous meetings with officials from the Department of Agriculture concerning preserving genetic material. The Department of Agriculture, as a matter of ministerial policy, is responsible for the storage and safe-guarding of plant germ plasm seeds and cultivars with emphasis on those which form the basis of many of our present cereal crops. With respect to the preservation of animal germ plasm, the on-going project in the Animal Science Division of Agriculture Canada deals entirely with domestic and not wild stock.

The Canadian Forestry Service (DOE) maintains a lead role in a national program for genetic improvement of forest trees. Preservation of genetic resources is an essential strategy of this program and all three approaches detailed by the World Conservation Strategy for genetic preservation are employed. The highest priority is assigned to maintaining the integrity of locally adapted populations, achieved through research into seed zoning recommendations for forest renewal, and through advocating the "managed area" concept in which selected sites are renewed with native on-site material only. There is a strong degree of cooperation among federal, provincial, university and industrial scientists and foresters, fostered through the CFS-supported Canadian Tree Improvement Association. Off-site preservation for future breeding, scientific and exchange purposes is achieved through the numerous species, provenance and progeny trials and seed orchards of various agencies. Off-site preservation is also researched and carried out by the CFS in cold-storage facilities that include the national forest tree seed bank. In consultation with Agriculture Canada, the CFS is preparing Regulations designed to protect the Canadian gene pool from undesireable exotic sources and to improve seed transactions among provinces.

The Canadian Council on Ecological Areas has been established with support from DOE. Preservation of genetic resources is promoted through the Council's cooperative activities. Council membership includes representatives of DOE, DFO, Agriculture Canada and other federal and provincial agencies, universities and non-government organizations.

RECOMMENDATION FOURTEEN:

Environment Canada develop a water conservation strategy for Western Canada and give priority to river basin planning and implementation in the Mackenzie River Basin, the Yukon River Basin and other international and interprovincial river basins in the West.

Recommendation Fourteen was written to respond to the conclusion in the Federal Review that within certain parts of western Canada, water demands would exceed the supplies available. The supply problem raises serious concerns about the viability of economic activities that rely on the water supply. An additional concern is that the growing demand for water in parts of the Prairies and in the Mackenzie and Yukon river basins threatens wildlife and aquatic habitats.

Lead responsibility for Recommendation Fourteen was assigned to the Director General, Inland Waters Directorate, Environmental Conservation Service. Offers of support were made by Fisheries and Oceans Canada, Indian Affairs and Northern Development, and Agriculture Canada.

Fisheries and Oceans stated that because water conservation strategies in Western Canada and the North can have significant impact on fish habitat, the department would want to be involved in the development of strategies for water conservation to the extent of their responsibilities. Indian Affairs and Northern Development offered to participate in river basin planning and implementation particularly in the Mackenzie and Yukon river basins. Agriculture Canada suggested that a national strategy including water use in all of Canada would be more useful than one for Western Canada. Agriculture Canada also suggested the inclusion of agricultural irrigation as one of the water uses to be considered in the development of the strategy.

Actions to date and expected accomplishments:

Since 1981, the first steps in the development of a water strategy for Canada have gone forward. An independent Advisory Committee has been established under the direction of Peter H. Pearse that is representative of the regions of Canada, to investigate emerging water issues and seek the views of Canadian citizens. Future development of a federal freshwater strategy will flow from these findings. The work of the Committee will serve to identify the factors -- physical, economic, environmental, social and political -- which bear on water planning and management including emphases on Western Canada and on water conservation. As well, this activity will contribute to the achievement of national consensus on approaches to water policy and strategy development.

The Advisory Committee's report, including recommendations to address national water problems, is expected late in 1985.

Soil and water issues in the Prairie Provinces are currently being investigated by the federal government in order to assess the ways to address the water supply/demand imbalances and soil degradation in the three Prairie Provinces. Discussion Papers are expected late in 1984.

Other initiatives that have been taken in the Western Provinces include the following:

a) The department continues to place a high priority on the work of the Prairie Provinces Water Board, which ensures an equitable apportionment of eastward flowing waters in the Prairie provinces. The Board has completed a comprehensive water demand study.

b) Canada-U.S. issues in Western Canada continue to be given a high priority. Of particular note are new bilateral arrangements regarding the Garrison Diversion project.

c) A work-shared study has been launched with the Province of Saskatchewan to explore the water supply and demand situation in Southern Saskatchewan.

d) Work is progressing on the development of water demand forecasting models under the Energy R&D Program. The emphasis is on high water using industries (energy and agriculture) in generally water-short areas of the West.

With respect to the northern river basins, a Mackenzie River Basin study has been completed, and negotiations have been launched with British Columbia, Alberta and Saskatchewan towards ensuring adequate transboundary arrangements in that basin.

As well, the Yukon River Basin Planning study is proceeding well and should be completed in 1984.

RECOMMENDATION FIFTEEN:

Environment Canada and the Department of Finance review current Capital Cost Allowances and other special tax treatments to determine the extent to which they encourage or discourage conservation, recycling and reduced pollution and, where appropriate, propose changes.

Recommendation Fifteen is intended to investigate the impact of instruments such as taxes, charges and financial incentives on the use of resources in economic development. There can be no doubt that the consumption of water, for instance, will tend to be indiscriminantly high when the user is not charged for its consumption. In other cases of renewable resource use, there may be tax incentives which, while providing a direct incentive for one kind of activity, indirectly encourage taxpayers to pollute the environment or to waste resources. Recommendation Fifteen is expected to review the federal tax treatments which indirectly affect the choices resource users make and propose appropriate changes.

Lead responsibility for Recommendation Fifteen was delegated to the Director General, Policy Directorate, Corporate Planning Group (CPG).

The Department of Finance offered to work with Environment Canada on this Recommendation's implementation. Finance stated that the Recommendation has far reaching implications and that Environment Canada and Finance officials should liaise closely in responding to it.

Actions to date and expected accomplishments:

Preliminary discussions within Environment Canada between CPG and the Environmental Protection Service have taken place to determine an action plan. By the end of June 1984, a plan to respond to Recommendation Fifteen will have been developed with a completion date of January 31, 1985 for the study that will be carried out.

RECOMMENDATION SIXTEEN:

The Federal Environmental Assessment and Review Office (FEARO) review the operation of the federal Environmental Assessment and Review Process and consider possible changes to that Process to improve its effectiveness.

Recommendation Sixteen is a response to the conclusion made by the Federal Review in 1981 that the federal Environmental Assessment and Review Process (EARP) lacks effectiveness. Several areas of concern with EARP were noted. The Process, as it had been established, operated in 1981 on the basis of a federal Cabinet decision. Its recommendations were not binding on any of the federal departments or agencies submitting a federal project for review. The procedures used in the Process were not rigidly prescribed. The EARP has lacked the power to subpoena witnesses or to require them to testify under oath. Because the first stage of the Process has been one in which the federal proponent assesses the potential environmental impacts of a project before determining the necessity for a formal review by an Environmental Assessment Panel, there has been potential for negative impacts on the environment to be discounted and for projects to go ahead without sufficient review and assessment.

Lead responsibility for the Recommendation was assigned to the Environmental Protection Service (EPS) as part of the review of the Environmental Assessment and Review Process by the Federal Environmental Assessment and Review Office (FEARO).

The Federal Environmental Assessment and Review Office strongly supported the Recommendation. The Ministry of State for Science and Technology offered to support the review and suggested that closely allied, wide-ranging scientific and policy issues must also be addressed in relation to the environmental impact assessment process. The Atomic Energy Control Board said that the Recommendation constituted an area of special interest in which the Board intended to continue cooperating with Environment Canada. Transport Canada stated that the Recommendation was of substantive interest to them. They assumed that, to the extent that any proposed measures coming out of the review would impede negatively to a significant degree the Transport Canada objectives and requirements, Environment Canada should be prepared to moderate the proposals.

Actions to date and expected accomplishments:

In December 1981, the Minister of Environment was requested by Cabinet to undertake a review and evaluation of the operation of the federal Environmental Assessment and Review Process (EARP). The Minister was instructed to develop recommendations to improve the effectiveness of EARP, based on the evaluation and to consult with the provinces and the public concerning the recommendations.

A Discussion Paper was developed by the FEARO in consultation with Environment Canada and other federal departments to make general recommendations to the Cabinet concerning the administration and management of EARP. The authoritative mandate of the Process, overlapping of EARP with other regulations, participation of witnesses or intervenors and the responsibilities of the Environmental Assessment Panels, initiators and proponents were each reviewed. The federal Cabinet reviewed the changes proposed by the Discussion Paper in 1984.

An Order-in-Council under the Government Organization Act, 1979 was published in the Canada Gazette Part II, dated July 11, 1984 to present guidelines respecting the implementation of the federal policy on environmental assessment and review. The creation of the Order-in-Council, by providing a legal mandate for the Process, has responded to one of the concerns noted by the Federal Review in 1981. There is a possibility that the EARP may be legislated at some point in the future.

RECOMMENDATION SEVENTEEN:

DOE, in consultation with other federal departments and the provinces, continue to give priority to the reduction of acid precipitation which represents a significant threat to ecosystems, particularly in Eastern and Central Canada.

Acid precipitation is an international issue of importance to Canada. Recommendation Seventeen is intended to add further impetus to the actions that are being taken in response to the damage to Canadian ecosystems, particularly in central and eastern Canada, caused by acid rain and snow and other acid deposition.

Lead responsibility for Recommendation Seventeen was delegated to the Environmental Protection Service (EPS).

Fisheries and Oceans Canada (DFO) requested that the Recommendation's implementation should explicitly recognize the importance of DFO along with DOE in that DFO had active programs concerned with the negative impact of acid rain on fish habitat. National Health and Welfare Canada offered to play a key role. The department was conducting in 1981 extensive studies on the impact of acidic precipitation on human health as part of a joint program with DOE.

Actions to date and expected accomplishments:

The federal government's policy on acid rain is to obtain reductions in SO_2 emission levels in order to eliminate damaging loadings of pollutants to the environment. This objective is to be reached through a Canada/U.S. agreement, through agreements or cooperative actions with the provincial governments, and through complementary federal initiatives.

In August 1980, Canada and the United States signed a Memorandum of Intent (MOI) to negotiate a transboundary air pollution agreement. In the MOI, both governments acknowledged the seriousness of the acid rain problem and recognized the need for an urgent bilateral solution. The MOI called for: (a) the development of an agreement including pollution control programs and strategies, (b) the vigorous enforcement of existing laws and regulations, and (c) the sharing of information and consultation between the two governments.

The MOI also established several Working Groups to assemble and analyze information relating to transboundary air pollution in North America and to submit reports on their findings. These groups were composed of experts from both countries. The reports by the main Working Groups were submitted jointly to the Canadian and U.S. negotiators in February 1983.

The main conclusions of the Working Group reports are:

- damage in both the short and long term is occurring in areas vulnerable to acid rain as a result of sulphur deposition;
- wet sulphate deposition above 20 kg/ha/yr in vulnerable areas is associated with damage - areas with deposition less than 20 kg/ha/yr have no recorded damage;
- the damage is caused by sulphur deposition and the solution is to reduce it;
- the areas of heaviest deposition are in and downward from major industrial regions;
- technology exists to reduce emissions by substantial amounts; and
- if there are no changes in abatement programs, emissions are forecast to increase through the remainder of this century.

Formal negotiation on a transboundary air pollution agreement between Canada and the U.S. began in June 1981 but have been stalled since June 1982 when the United States rejected as premature a Canadian proposal to reduce wet sulphate deposition to no more than 20 kg/ha/yr in sensitive areas by reducing total SO_2 emissions by up to 50 per cent in both Canada east of the Saskatchewan/Manitoba border and in the eastern half of the United States. The Secretary of State for External Affairs and the U.S. Secretary of State have explored ways of resolving the current negotiating impasse at a number of meetings over the past year.

The Canadian position is that a bilateral agreement on transboundary air pollution must include:

1) commitment to the 20 kg/ha/yr environmental objective;

2) implementation of significant emission reductions directed at achieving that objective; and

3) creation of a bilateral mechanism to monitor the progress of, and recommend necessary changes to, abatement programs.

The federal government is prepared to resume negotiations on an urgent basis if the U.S. Administration position on acid rain indicates that joint action on these three elements is possible.

In Canada, as a result of programs, initiatives and commitments by provincial governments and the federal government, a 25 per cent reduction in SO_2 emissions will be in place by 1990.

The federal government and the provincial governments of Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Newfoundland are committed to reducing wet sulphate deposition to no more than 20 kg/ha/yr, the level required to protect moderately sensitive lakes and rivers. In September 1983, the federal and provincial ministers of the environment agreed to an abatement strategy whose objective is to limit wet sulphate deposition to 20 kg/ha/yr. At the same time, the ministers recognized the need to integrate Canadian and U.S. abatement programs to achieve that target.

At the federal level, an interdepartmental steering committee on long range transport of airborne pollutants brings together officials from Agriculture Canada, Environment Canada, External Affairs, Fisheries and Oceans, and Health and Welfare. The committee provides a forum for exchange and coordination of scientific information.

In March 1984, Canada and nine European countries met in Ottawa to discuss acid precipitation. The countries participating were Austria, Denmark, Federal Republic of Germany, Finland, France, the Netherlands, Norway, Sweden, Switzerland, and Canada. These nations committed themselves to undertake reductions in their annual sulphur emissions of at least 30 per cent as soon as possible and at the latest by 1993. They also agreed to reduce, as a priority, emissions of oxides of nitrogen. Lastly, they agreed to urge the other signatories of the ECE Convention on Transboundary Air Pollution (LRTAP) to take similar action. All European countries, the United States and Canada ratified the ECE LRTAP Convention in December 1981.

RECOMMENDATION EIGHTEEN:

DOE, in consultation/cooperation with the provinces, NH&W, AC, DFO, AECB and other federal departments and agencies, develop and implement a strategy to prevent or mitigate the damaging effects of toxic substances including pesticides, hazardous wastes and radioactive materials.

The World Conservation Strategy calls for the control of pollution as a Priority Requirement. Recommendation Eighteen recognizes the complex division of responsibilities among the many actors for the control of pollution in Canada and requires the development and implementation of a toxic substances strategy by Environment Canada in consultation and cooperation with the provinces and other federal departments, boards and agencies.

Lead responsibility for this Recommendation was assigned to the Environmental Protection Service (EPS).

Support in the implementation of this Recommendation was offered by Agriculture Canada, National Health and Welfare Canada, the Ministry of State for Science and Technology, and the Atomic Energy Control Board.

The comments made by the departments and the boards were the following:

Agriculture Canada:

- Emergency Planning Canada should be consulted in developing and implementing a strategy to prevent or mitigate the damaging effects of toxic substances. Also, an ongoing interdepartmental mechanism to solve unforeseen problems caused by toxic substances should be created.

National Health and Welfare Canada (NH&W):

- In addition to its involvement in relation to evaluating the toxicity, mutagenicity, carcinogenicity and teratogenicity of chemicals, NH&W will continue to be deeply involved in studies to estimate human exposure to chemical substances which NH&W regards as an extremely important step in the assessment procedures in relation to human health.

Ministry of State for Science and Technology (MOSST):

- MOSST has sponsored a major Task Force on Environmental Protection Technologies and is also concerned with the policy aspects of various toxicology issues.

Atomic Energy Control Board (AECB):

- Interdepartmental consultations on toxic chemicals initiated in the summer of 1981 should contribute significantly to the implementation of this Recommendation.

Actions to date and expected accomplishments:

At the federal level in Canada, DOE has been given the responsibility of leading and coordinating the federal approach to toxic chemicals and chairs the Interdepartmental Committee on Toxic Chemicals (ICTC). The ICTC constitutes a senior level mechanism for identifying major issues, for developing overall policy and a coordinated approach to managing toxic chemicals activities, and providing authoritative advice to ministers on major policy and resource allocation issues. Over the next three years, ICTC is developing and implementing federal plans of action on five major issues - Dioxins, Pesticides, Indoor Air Quality, Drinking Water Safety and Contaminants in Fish.

An Environment Canada Toxic Chemicals Management Program (TCMP) has been created which sets out an approach to the better management of chemicals. The Program is made up of three general program thrusts and nine specific priority and regional issues where significant steps toward the achievements of TCMP objectives are being taken in the next two years.

Environmental sensing is the first of the TCMP program thrusts. Its main purpose is the identification and assessment of chemical hazards to man and his environment and the provision of an early warning system with respect to any potential problems that could develop.

The second program thrust is the development of a life cycle approach to the management of commercial chemicals and those human activities that are related to chemicals. An approach of this kind to address the toxic chemicals issue can enable the appropriate intervention to be implemented in a timely manner.

The phases included within the life cycle approach are:

i) the development of acceptable alternatives to chemicals which pose harm to the environment or human health;

ii) the assessment and registration of chemicals in Canada;

iii) the manufacturing and production processes that take into account the discharges from pollution sources and develop control strategies for priority toxic chemicals and substances;

iv) the transportation of chemicals;

v) with respect to the use of chemicals, the implementation of measures necessary to minimize the pollution; and

vi) the development and implementation of strategies for the ultimate disposal of chemicals through a national recycling strategy, through remedial actions taken at federal landfill sites and by assessing the long-term management needs and control strategies of radioactive wastes.

The third program thrust of the Toxic Chemicals Management Program is interventions including both the development of a communications strategy to develop public understanding of the concept of managing chemicals better and the roles and responsibilities of interested parties, the review of legislation to control pollution and development of the necessary amendments, and increased cooperative actions to reduce chemical entry into the environment.

The priority issues being addressed by the TCMP are:

i) The Niaraga River with respect to remedial actions for the U.S. chemical waste dumps and actions to ensure the safety of drinking water from Lake Ontario;

ii) Dioxins with respect to developing and implementing a federal plan of action through the Interdepartmental Committee on Toxic Chemicals to reduce the entry of dioxins into the environment;

iii) Lead with respect to releases to the atmosphere from leaded gasoline and other sources;

iv) Pesticides with respect to providing improved coordination of federal activities in managing the life cycle of pesticides;

v) Toxic wastes including their transportation, spills of toxic chemicals and hazardous wastes, management of high-level radioactive wastes, inventorying and assessing abandoned waste disposal sites in Canada, establishing a national recycling strategy and identifying federal remedial actions at landfill sites.

RECOMMENDATION NINETEEN:

DOE, in consultation with Transport Canada, DFO, EMR, Agriculture and other federal departments and the provinces, develop and implement a program to provide, on a cost-effective and timely basis, reliable information and forecasts about the variability of the Canadian climate and the environmental implications of possible changes as well as continuing to upgrade the present real-time analysis and forecasting of weather, ice and sea state phenomena.

Lead responsibility for Recommendation Nineteen was delegated to the Atmospheric Environment Service (AES).

Transport Canada generally supported the conclusions and proposed initiatives in the Recommendation. However, Transport wanted to ascertain the specifics more precisely and their implications for the efficient and safe operation of the transport system and the day-to-day planning and management of departmental activities. Fisheries and Oceans Canada and Agriculture Canada made no comment on this Recommendation. Energy, Mines and Resources stated that it would continue to be active in those areas of EMR interest.

Actions to date:

The Canadian Climate Program (CCP) is a national program through which this Recommendation is being implemented. The CCP involves the noted federal departments and the provinces, all being represented on the Program's Steering Committee, the Climate Planning Board (CPB).

The Canadian Climate Centre provides a focus for Canadian climate activities. The Centre is acting to improve the quality, quantity and access to climate information needed for environmental purposes and it now produces a weekly "Climate Perspectives" that describes the anamolous character of climate and its environmental implications.

The AES has increased its level of support for the activities noted in Recommendation Nineteen. Additional resources were recently received to address the issues of climate change due to the effects of increasing CO_2 and other gases, and also to develop climate prediction capabilities. The CPB has requested support of the universities to contribute to these activities and to the understanding of the climate system which involves the oceans, lands and cryosphere as well as the atmosphere.

Special attention is being given to climate change, variability and environmental implications in climate impact studies (part of the CO_2 initiative) and in particular by the CCP's Committee on Climate Fluctuations and Man. This Committee, involving both universities and experts in federal and provincial governments, is concerned with a wide range of environmental data and is attempting to establish anomalous historical climates on the basis of ice, tree rings, phenological and other information. Projected climate impact studies would assess the economic implications of climate change on cereal production, hydroelectric energy generation, the Great Lakes Basin, forests, and the offshore regions. The cereal production study will be a contribution to the International Institute for Applied Systems Analysis study of food production in cold marginal areas - a UNEP initiative and part of the World Climate Impacts Program, of the World Meteorological Organization's World Climate Program. A major impact study initiative on drought proofing in Manitoba and Saskatchewan is being led by Agriculture Canada's Prairie Farm Rehabilitation Administration and involves AES and the Inland Waters Directorate of Environment Canada.

Committees have been formed to develop appropriate levels of activities nationally for carbon dioxide and climate impact studies. The AES CO_2 advisor provides advice to senior managers and the community on matters pertaining to the human impacts on climate. A Canadian position is being developed on the possible impacts of nuclear warfare on climate.

A vector computer (CRAY 1) became operational at AES's Canadian Meteorological Centre at the end of 1983. This computer was urgently required for climate modelling and will accelerate attainment of prediction skills and the development of atmosphere-ocean coupled models.

The increased use of satellite technology for the surveillance of ice, snow and sea temperatures and cloud cover is continuing and steps are being taken to archive the depicted climate fields.

In summary, the intent of Recommendation Nineteen of the World Conservation Strategy: Federal Review has been met to date; however, a major ongoing effort is required.

Expected accomplishments:

In 1984-85, the Atmospheric Environment Service intends to continue the implementation of Recommendation Nineteen with respect to its three components in the following ways:

a) Provide reliable information and forecasts on variability of the Canadian climate:

- report on interannual climate variability;
- program to monitor the carbon balance;
- monitor atmospheric CO_2;
- further refine the Canadian atmospheric global circulation model.

b) Provide reliable information and forecasts about the environmental implications of possible changes:

- provide climate service capabilities that meet Canada's decision and planning requirements concerning food production, forestry, construction, transportation and other climate sensitive activities;
- continue assessments of the impact of climatic change on agriculture, the Great Lakes regional activity, water resources and forests.

c) Upgrade the present real-time analysis and forecasting of weather, ice and sea-state phenomena:

- improve remote sensing equipment;
- develop and test ground based remote sensing equipment;
- develop and test the Automated Shipboard Aerological Program to obtain upper air soundings over the world's oceans;
- participate in an international experiment to characterize Arctic haze and its effects on the radiation balance;
- develop a methodology to archive air mass trajectories to assist in interpreting CO_2 measurements;
- upgrade some Background Air Pollution Monitoring (BAPMON) stations;
- establish operational monthly forecasts on an experimental basis;
- develop air-ocean coupled models in cooperation with DFO.

RECOMMENDATION TWENTY:

Statistics Canada and Environment Canada, in cooperation with other federal departments and the provinces, pursue the development of a system of environmental statistics integrated with the socio-economic data base which would enable the measurements of conservation performance and provide neutral information to the general public on the state of the living resource base and the associated costs and benefits of its development.

Recommendation Twenty is intended to respond to the World Conservation Strategy's Priority National Action calling for the inclusion of non-monetary indicators of conservation performance in national accounting systems. The costs of conservation of resources and of measures to enhance human welfare may often appear to outweigh the benefits because the costs are entirely calculable in monetary terms while the benefits are not. By suggesting that techniques be developed to measure conservation performance, Recommendation Twenty is aimed at providing decision-makers with the instruments to take adequate account of the costs of destroying, degrading or depleting resources and of the benefits of conserving them.

Part of the process of measuring conservation performance is the development of a public awareness of the environmental consequences of economic activities. Recommendation Twenty, therefore, also suggests that neutral information be made available to the general public on the state of the living resource base and the associated benefits and costs of its development.

Lead responsibility for this Recommendation was assigned to the Director General, Policy Directorate, Corporate Planning Group.

Statistics Canada's comments supported strongly the implementation of the Recommendation:

- Have already anticipated many of the issues and questions raised in the Federal Review and have supported an active R&D program over several years in the field of environmental statistics. This work contributes to the World Conservation Strategy Priority National Action #3, i.e., non-monetary indicators of conservation performance in national accounting systems.

- Shall continue to support the State of the Environment Report for Canada project; Report is of considerable importance in increasing awareness of factors raised in the World Conservation Stratey; consider Report an integral part of the DOE strategy to develop environment and natural resource statistics.

- Currently undertaking a major review and assessment of Statistics Canada's potential role in the development of natural resource and environmental data. An important element of the review process will be consultations with DOE and others responsible for natural resource management.

Actions to date and expected accomplishments:

Conservation Performance

Traditional indicators, such as Gross Domestic Product (GDP), are frequently used, despite their acknowledged deficiencies, as measures of economic growth and development performance and as inputs to policy decision-making. Familiar national accounting indices, however, while they may shed some light on the state of resource development and utilization, reveal little or nothing about the state of resource conservation. Moreover, although natural resources in many forms represent inputs into production processes just as do labour and capital, little attention is paid in a formal accounting sense to the productivity of these resources.

To respond to the Federal Review Recommendation Twenty with respect to the measurement of conservation performance, Environment Canada initiated a study to develop and pilot test a general system for monitoring renewable resource conservation performance. While the scope of the study and the application of the concepts of conservation performance monitoring is, at this stage, limited, it is expected that the work undertaken in this study may lead to a generalized and workable system for monitoring how renewable resources are used.

The study to develop and pilot test a general system for monitoring renewable resource conservation performance applies conventional total factor productivity techniques to the measurement of resource productivity. In this way, Environment Canada is attempting to meet the need to develop a monitoring system through which the state of conservation of Canada's renewable resources could be ascertained on an ongoing basis.

For purposes of the study, a focus was drawn on resource productivity as the most promising indicator of the state of conservation. This focus was chosen because resource productivity is the basic issue underlying the sustained yield capacity concept of conservation which in turn embodies such themes as optimal levels of production over time, maintenance of a safe minimum level of productive capability and the capability to adjust productive capacity through management action. The productivity of renewable resources, moreover, appeared to be a concept that might be sufficiently measurable that time series results useful to resource users and managers would be achievable once supporting information systems have been established.

Specifically, the study was concerned with the technical production relationships that occur; i.e. with the nature of renewable resource inputs and how these are employed in the production of required outputs. The role of renewable resource inputs may be described in terms of the productivity of those inputs just as the role of labour or capital in production processes is described in terms of their respective productivities. Having once described the status quo productivity situation in any given production operaton involving renewable resources, the study was further concerned with how this productivity situation might be changing over time. A comparison of resource productivity (i.e. how much of a particular input is required to produce a given level of output) across successive points in time provides an indication as to the state of conservation for that particular resource in that particular production activity.

Although, the primary purpose of the study has been to develop and define a system for monitoring the state of renewable resource conservation performance measured in terms of resource productivity, there are certain uses to which the monitoring might be applied. Monitoring of productivity levels might be undertaken to verify a suspected declining trend (less output for a given amount of input) which might be indicative of an existing or emerging problem or vulnerability. Alternatively, monitoring might be undertaken to better define a perceived opportunity. Collectively, productivity monitoring could provide useful information as to the state of conservation of the nation's resources and how prevailing resource exploitation practices (technology) may be impacting on basic conservation concepts such as sustained yield.

On the basis of the investigation carried out in the exploratory study, the approach has shown sufficient promise to at least proceed incrementally with another stage of assessment and demonstration implementation. It appears that successful applications are possible and a payoff to resource users and managers can occur in at least three areas:

1) quantitative information regarding short-term trends in the stage of conservation in a range of resource areas;

2) an early warning (or opportunity identification) system in situations where large short-term shifts in productivity are observed; and

3) over the longer term, feedback information regarding how effective programs have been to influence the way in which renewable resources are used, i.e. how effective conservation performance has been.

Environment Canada will make decisions concerning the next stage of assessment and demonstration implementation in 1984.

State of the Environment Report

Environment Canada and Statistics Canada are completing a joint project: the State of Environment Report to provide a baseline against which future changes in the environment could be judged. It will provide neutral information to the public through its two versions: one semi-technical and another one shorter and "popular".

The major parts of the report will focus on an analysis of environmental stresses associated with human activities and natural forces and their consequences in terms of the responses of the conventional renewable resources sectors: agriculture, forestry, fisheries and wildlife. To the extent possible, data will be organized on the basis of 15 ecozones (ecological regions). However, the report will also attempt to situate Canada's environmental concerns within a global framework and examine the environmental perceptions of Canadians.

The report is intended to increase public awareness of the consequences of economic activities and will not evaluate policies or contain recommendations. It does not deal specifically with the question of costs and benefits of the development of the living resource base.

A first draft of the report is expected in 1984-85. It is intended to be published on a three-year basis while some sections may be updated and published annually.

Environmental Indicators

Complementary to the State of the Environment Report initiative, Environment Canada is proposing to produce an annual publication on environmental indicators using the information that currently exists in the department. The objective of an annual publication of this kind is to inform the general public in a readable format on the following available environmental indicators:

A. State of environmental pollution: air pollution; water pollution; marine pollution; soil pollution.

B. State of natural resources: land (non-renewable resources - minerals and renewable resources - forests, agricultural land); water (inland waters - rivers, lakes and oceans); wildlife.

C. Natural resources conservation measures.

D. Weather considerations: climatic trends (of the last 10 years and future climatic trends); last year's weather; weather bulletin.

Decisions concerning the final content and funding for the publication of environmental indicators will be made in Autumn, 1984.

OECD Project on State of the Environment in OECD member countries

Since 1981, Environment Canada and Statistics Canada have participated in an OECD project on the state of the environment in OECD member countries. The overall aims of the OECD project are:

1. "to improve the knowledge on the State of the Environment and its changes over time, for the purposes of a better assessment of the results of the past actions and to contribute to the development and harmonization of environmental policies."

2. "to integrate more fully environmental considerations in decision-making."

3. "to improve information for the public on the state of the environment."

Divided into three parts, sub-projects I, II and III, the sub-project I is concerned with the exchange of information on methods and techniques for the development and use of environmental statistics and indicators and for reports on the State of the Environment. The State of the Environment Report referred to above involving DOE and Statistics Canada will be an important Canadian contribution.

The sub-project II involves the development of a core set of environmental data for environmental reporting. A Canadian questionnaire survey on environmental information has been prepared in 1984 by the following rapporteur countries: Canada for Forest; Japan for Air; USA for Continental Waters; France for Marine Waters; USA for Land; Germany for Solid Waste; Finland for Wildlife; and Netherland for Noise. The survey questions were discussed and amended at two technical meetings of the group of the State of the Environment and then reviewed by the bodies of the Environment Committee of the OECD.

The questionnaire in sub-project II was designed to provide inputs to sub-project III which is dealing with the production of the second OECD report on the State of the Environment. In 1984, the eight sections of the questionnaire gave birth to nine chapters: seven on the state of the different environmental components and two on environmental stresses (one on general stresses and one on noise). The draft documents are currently being revised by experts from Environment Canada and the National Research Council.

Data will be updated this summer and the final version of the State of the Environment in OECD countries will be ready for publication in March 1985. It will be presented to the OECD Environment Ministers in June 1985.

RECOMMENDATION TWENTY-ONE:

Environment Canada and other federal departments communicate the concepts of conservation and sustainable development, as outlined in the World Conservation Strategy, to industry and the general public.

Recommendation Twenty-one is intended to respond to the need to diffuse the concept of conservation for sustainable development throughout the Canadian community. According to the World Conservation Strategy, the most important target groups are government legislators and administrators, development practitioners, industry, commerce and trade unions, professional bodies, special environmental interest groups, communities most affected by conservation projects, and students.

Lead responsibility for Recommendation Twenty-One was assigned to the Director, Policy & Strategic Planning Branch, Environmental Conservation Service.

The Department of Finance suggested that, given the nature of our national economy and the federal government's general acceptance of the "polluter pays principle", more attention could be given to the way in which the private sector can and should respond to the World Conservation Strategy. No other department made specific comments on this Recommendation but there was general support for the related Recommendations One and Two.

Actions to date and expected accomplishments:

The World Conservation Strategy: Federal Review was released to the public in 1982 and received wide distribution, particularly with respect to environmental non-governmental organizations throughout the country and the academic community.

In September 1982, the World Conservation Strategy: Federal Review was discussed at the Environment Canada Annual Public Consultation Meeting with 13 environmental groups, 1 industry and 1 consultant. Agreement with the priorities listed in the federal Recommendations and support for the federal initiative was offered.

Support was given by Environment Canada to an environmental organization, the National Survival Institute (NSI), to enable the NSI to develop brochures to be used in communicating the concepts of conservation and sustainable development to industry, labour and the general public. Nine brochures have been published in english on the following topics:

- World Conservation Strategy: An Overview
- Arctic Tundra Ecosystems - Stresses Resulting from Development
- Temperate Grassland - Impact of Agricultural Land Use on Soil Quality in the Prairie Provinces
- Forest Ecosystems - The Effects of Forestry on Water
- Freshwater Ecosystems - The Problem of Contaminants
- Marine Ecosystems - The Impact of Off-Shore Petroleum Development
- Agricultural Land - Its Loss to Development
- Endangered Species - Their Economic Importance
- Canada's International Conservation Concerns - The Impact of Large Development Projects on the Environment of Third World Companies.

The translation of the brochures has been completed and the publishing of the french versions will be completed in 1984-85 by the NSI.

The brochures have been distributed to an estimated 3,000 individuals or groups including trade unions, industries, environmental non-governmental organizations, the IUCN and UNEP. In 1984-85, when the french versions are available, the National Survival Institute is intending to provide the brochures to Canadians in both languages.

The National Survival Institute has also made a first step in approaching representatives of industry to discuss the principles of the World Conservation Strategy. In March 1983, a meeting was held at which industrialists and environmental organization representatives discussed common problems. The meeting was attended by representatives from:

- Abitibi-Price Inc.
- Canadian Environmental Law Association Research Foundation
- Canadian Institute of International Affairs
- CIL Inc.
- Energy Probe
- Inco Ltd. (Chairperson)
- National Survival Institute
- Ontario Hydro
- Ontario Institute of Agrologists
- World Wildlife Fund (Canada)

The objectives of the meeting were to discuss the renewable resource requirements and common environmental concerns of the participants in light of the WCS emphasis on the importance of conservation for sustainable development, and to develop a preliminary plan of action to help ensure that Canada's resources continue to support sustainable development.

Proposals were made at the meeting for further industry/environmentalist cooperation through meetings or workshops, and for cooperation with governments and by individual companies.

Environment Canada is developing a communications strategy which will endeavour to make the general public aware of the principles of the World Conservation Strategy. The strategy is intended to be focussed on the 1986 international conference on implementing the World Conservation Strategy that will be held in Ottawa, Canada under the sponsorship of the IUCN, UNEP, World Wildlife Fund, Canadian Wildlife Federation and Environment Canada. In 1984, the communications strategy for Environment Canada is expected to involve the inclusion of the concepts of conservation for sustainable development in all appropriate departmental presentations to the public. For instance, the Minister of Environment is using the theme of the World Conservation Strategy in keynote speeches at meetings of environmental organizations. In 1985 and early in 1986, it is expected that the effort to communicate the message to Canadians will increase, peaking during the international conference.

RECOMMENDATION TWENTY-TWO:

DOE, in consultation with the Department of Justice, develop a departmental policy on Citizen Environmental Law Suits (with the necessary legislative changes) to help in the enforcement of departmental Statutes and Regulations.

Recommendation Twenty-two is intended to respond to the need to review and strengthen Canadian legislation with regard to traditional concepts of the law of remedy. Currently, compensation through the courts is only envisaged for economic loss, as it is narrowly defined, and does not provide for indirect or long term damage to individuals and communities through the destruction or degradation of ecosystems.

At present, the Canadian interpretation of Common Law procedure has denied most individuals, virtually all groups of individuals and all organizations from receiving a judicial hearing from environmentally based infringements to their life or property. The practice of the courts has been to rarely consider environmentally based law suits. Furthermore, although direct regulatory action by federal and provincial governments can act to prevent or stop certain environmentally based problems, it is unlikely that regulatory controls can ever address the multiplicity and variety of problems which may arise.

Environmentally based law suits are covered under civil actions within provincial jurisdictions. At the federal level, the authority to strengthen or change enforcement mechanisms and procedures in the environmental protection field derives from the federal government's quasi-criminal environmental protection legislation.

Changes in legislation or procedures which would increase private citizen's accessibility to the courts for environmentally based complaints and prosecutions would support the enforcement of environmental protection legislation and regulations.

Lead responsibility for the implementation of Recommendation Twenty-two was assigned to the Environmental Protection Service (EPS). The Department of Justice offered to cooperate in the development of the proposals to broaden the scope of citizen action through the courts on environmentally-based complaints.

Actions to date:

Initial examination of this subject by DOE legal advisors from the Department of Justice raised some concerns as to whether or not implementation of this Recommendation would "open the floodgates" to a stream of citizen charges on trivial matters which might cost governments a great deal but would ultimately be unsuccessful because of the principle of "de minimus" (the law does not concern itself with trivial matters). However, more detailed examination of the situation led to the conclusion that there were sufficient "checks-and-balances" to prevent this from happening.

Since 1982, DOE has developed the Environmental Quality Policy which clearly identified the need for greater public participation in the protection of the environment. Departmental and EPS strategic plans have been prepared which set the foundation for developing public support and interest in environmental quality.

At present, a citizen (or group of citizens) cannot seek the aid of the courts in opposing environmental degradation without showing damage to his property or person, or unless that citizen is defined by legislation as having a "special interest". Among the proposals which will be examined to broaden the scope of citizen action through the courts on environmentally-based complaints are the following:

i) Changes to federal environmental legislation which would allow individuals or groups to take legal actions before the courts on behalf of the Crown, and which would provide compensation for legal costs involved.

ii) Amendment to provincial rules governing civil procedures to permit individuals or groups to have their environmental complaints heard by courts on their merits, rather than being dismissed on procedural grounds prior to a substantial hearing.

Proposal i) above now exists in The Fisheries Act as it has been amended and could be included in other environmental legislation through amendments. The Minister could encourage action on ii) above by his provincial colleagues through the Canadian Council of Resource and Environment Ministers.

Expected accomplishments:

The Environmental Protection Service will elaborate upon the ways in which citizen environmental lawsuits could usefully proceed. The first phase of the study, which is to begin in the summer of 1984, will be to identify the "procedural hurdles" to citizen environmental lawsuits. The department will then assess the extent to which such hurdles can be removed (both within and beyond the department), and will develop a policy on the extent to which it is prepared to actively support private citizens in environmental prosecutions.

PREMIER RAPPORT ANNUEL

MISE EN OEUVRE
DE
LA STRATÉGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION: UNE ÉTUDE FÉDÉRALE

Direction des politiques et de la planification stratégique
Service de la conservation de l'environnement

Environnement Canada

PREAMBULE

En 1981, le Service de la conservation de l'environnement (SCE) du ministère de l'Environnement (MDE) a entrepris une étude fédérale intraministérielle et interministérielle de la Stratégie mondiale de la conservation (SMC). Le but de cette étude intitulée La stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale, était de déterminer si le gouvernement fédéral pouvait adopter la SMC qui a été lancée en 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

L'Etude fédérale de la SMC a permis de conclure que les politiques et les priorités fédérales n'entraient pas en conflit avec les priorités de la Stratégie. Par conséquent, le ministre de l'Environnement a adopté la SMC, au nom du gouvernement fédéral, en octobre 1981.

A la suite de l'étude des programmes et des politiques fédérales, 22 mesures ont été recommandées, là où il semblait justifié d'apporter quelques modifications aux activités fédérales pour qu'elles soient davantage conformes aux priorités de la Stratégie. Dans des lettres reçues en 1982 par le sous-ministre d'Environnement Canada, 17 ministères, commissions et organismes fédéraux ont offert leur soutien à Environnement Canada pour la mise en oeuvre des 22 recommandations de l'Etude fédérale. En 1982, le sous-ministre a assigné aux sous-ministres adjoints appropriés d'Environnement Canada la tâche de mettre en oeuvre chacune des recommandations, en collaboration avec les ministères, commissions et organismes fédéraux.

Le sous-ministre adjoint du SCE, M. W.B. Mountain, a reçu la tâche, en octobre 1983, de veiller au contrôle et à l'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations de l'Etude fédérale, au sein d'Environnement Canada et à l'échelle du gouvernement fédéral, et de rendre compte des progrès, chaque année, jusqu'en 1986.

Le présent document constitue donc le premier Rapport annuel des progrès de la mise en oeuvre des 22 recommandations; il se veut purement descriptif. En effet, on n'y fait aucune évaluation de la mise en oeuvre de la SMC au gouvernement fédéral. Trois aspects des mesures prises à la suite de chacune des recommandations sont décrits cette année. Tout d'abord, le contexte de chacune des recommandations est décrit; les conclusions énoncées dans l'Etude fédérale, qui ont donné lieu à la préparation de chaque recommandation, sont résumées pour illustrer les problèmes visés et ce que chacune tend à accomplir. Les deuxième et troisième aspects décrits dans le Premier Rapport annuel portent sur les mesures prises depuis 1981 et sur les réalisations prévues.

C'est dans le Rapport annuel de 1985 qu'on commencera à évaluer la mise en oeuvre de la SMC au gouvernement fédéral. En 1986, un compte rendu sera préparé pour le Cabinet, afin d'informer les ministres de la mise en oeuvre de la Stratégie par le gouvernement fédéral. Cette information, destinée aux ministres, formera aussi la base d'un énoncé de position fédérale qui sera présentée à une conférence internationale sur la mise en oeuvre de la SMC qui aura lieu à Ottawa, en juin 1986. Environnement Canada parrainera la conférence avec l'UICN, le Fonds mondial pour la nature, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et la Fédération canadienne de la faune.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé du Premier Rapport annuel 1

Recommandation un 6
Recommandation deux 8
Recommandation trois 9
Recommandation quatre 11
Recommandation cinq 13
Recommandation six 16
Recommandation sept 19
Recommandation huit 23
Recommandation neuf 26
Recommandation dix 29
Recommandation onze 31
Recommandation douze 34
Recommandation treize 36
Recommandation quatorze 40
Recommandation quinze 42
Recommandation seize 43
Recommandation dix-sept 44
Recommandation dix-huit 46
Recommandation dix-neuf 49
Recommandation vingt 51
Recommandation vingt et un 55
Recommandation vingt-deux 57

RÉSUMÉ DU PREMIER RAPPORT ANNUEL sur la mise en application des recommandations formulées dans l'étude fédérale sur la Stratégie mondiale de la conservation (SMC)*

RESPONSABILITÉ PRINCIPALE: ENVIRONNEMENT CANADA

SERVICE DE LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

	Situation au 29 juin 1984
Recommandation un: Que le gouvernement fédéral appuie la SMC et en accepte les principes clés.	- Appui donné; - le MDE continue de jouer un rôle prépondérant en encourageant l'acceptation des principes clés au sein du gouvernement fédéral.
Recommandation deux: Que les autres gouvernements soient encouragés à appuyer et à mettre en oeuvre la SMC.	- Appui des provinces obtenu en 1982; - le MDE invite les provinces et les territoires à participer à la conférence de 1986 de l'UICN sur la SMC.
Recommandation trois: Que le gouvernement fédéral mette en oeuvre la SMC et collabore avec les autres gouvernements à l'établissement de stratégies de conservation communes ou complémentaires.	- Surveillance de la mise en application, par le gouvernement fédéral, des recommandations de l'étude; - document de travail fédéral présenté au CCMRE en 1981 et appui donné par les provinces; - stratégies communes avec les provinces exposées aux recommandations 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 17.
Recommandation quatre: Que le MDE appuie les actions du gouvernement fédéral visant à mettre en oeuvre la SMC par l'application, comme lignes directrices, des actions prioritaires au plan national.	- Surveillance de la mise en application, par le gouvernement fédéral, des recommandations de l'étude; - élaboration d'une politique sur la conservation des ressources renouvelables qui s'appuie sur la SMC; - surveillance de l'établissement d'un système de mesure de la performance en matière de conservation et essai-pilote.
Recommandations sept: Que le MDE, le MPO, le MAIN et EMR ainsi que les provinces établissent des stratégies de conservation pour les zones côtières de l'Est, de l'Ouest et de l'Arctique.	- On a demandé que les directeurs généraux régionaux assument le rôle directeur au MDE, actuellement confié à la Direction générale des eaux intérieures et à la Direction générale des Terres (SCE); - établissement d'un programme concernant l'estuaire du fleuve Fraser, d'un plan d'action concernant le corridor du fleuve Saint-Laurent, d'un plan d'action concernant l'environnement marin de la région de l'Atlantique et de lignes directrices sur la conservation pour les zones côtières de l'Arctique.

* Les recommandations énoncées dans ce résumé sont abrégées ou formulées différemment afin d'être présentées plus clairement et sous une forme raccourcie. Le reste du Premier Rapport annuel contient le texte intégral des recommandations.

Recommandation huit: Que le CIT établisse des lignes directrices, des solutions ou des moyens pour que les politiques et les programmes fédéraux tiennent compte du maintien des terres agricoles de choix, de la dégradation des sols ainsi que de la protection des sites écologiques et des habitats fauniques importants.	- Le CIT et le MDE doivent coordonner l'application de la recommandation; - le CIT doit déterminer les principales répercussions actuelles pour le gouvernement fédéral et les modifications nécessaires; - une entente a été conclue avec les provinces concernant la détermination des principales actions provinciales qui se répercutent sur les terres, les sols, les sites écologiques et les habitats fauniques.
Recommandation onze: Que le MDE et le MPO protègent les habitats essentiels aux espèces fauniques administrées par le gouvernement fédéral (oiseaux migrateurs, poissons et espèces menacées d'extinction).	- La protection globale des habitats des oiseaux migrateurs se poursuit; - la politique du MPO sur les habitats des poissons est en préparation mais ne concerne pas des lieux précis ni des habitats essentiels (par exemple les estuaires); - élaboration d'une stratégie sur les espèces menacées d'extinction prévoyant la protection des habitats par le SCF.
Recommandation douze: Que le MDE et le MPO accélèrent, par le biais du COSEWIC, l'identification des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et évaluent les programmes fédéraux et provinciaux de conservation de la diversité génétique.	- Une stratégie nationale sur les espèces fauniques menacées d'extinction est en train d'être établie par le SCF; - le nombre des espèces classées par le COSEWIC a augmenté depuis 1981.
Recommandation treize: Que le MDE, le MPO et Agriculture Canada déterminent la nécessité et la faisabilité d'intensifier l'utilisation de techniques hors du site pour la protection du stock génétique.	- Agriculture Canada continue de jouer un rôle prépondérant dans le stockage de données sur les plantes cultivées; - les espèces fauniques prioritaires qui sont menacées d'extinction sont actuellement protégées par des techniques appliquées hors du site.
Recommandation quatorze: Que le MDE établisse une stratégie de conservation de l'eau pour l'ouest du Canada en accordant la priorité aux bassins hydrographiques des fleuves Mackenzie et Yukon ainsi qu'aux eaux qui, dans l'Ouest, sont limitrophes à plusieurs provinces, territoires ou pays.	- Le Comité Pearse a été créé afin d'examiner les nouvelles questions relatives aux eaux et de demander l'avis des Canadiens en vue de l'établissement d'une stratégie fédérale des eaux douces; - les questions relatives aux eaux dans l'ouest du Canada sont mises en évidence; - l'étude sur le Mackenzie est terminée; - l'étude sur le fleuve Yukon est en cours.

Recommandation vingt et un: Que le gouvernement fédéral communique les concepts de la SMC au public et à l'industrie.	- Appui accordé par le MDE à la préparation de neuf brochures sur la SMC par le National Survival Institute; - distribution des brochures à environ 3 000 personnes; - réunion avec les industries et les organisations non gouvernementales au sujet de la SMC; - préparation d'un plan de communication au sujet de la SMC.
SERVICE CANADIEN DES FORÊTS	
Recommandation neuf: Que le MDE, en collaboration avec les provinces, crée un mécanisme national pour la mise en oeuvre de la Stratégie forestière du Canada par l'examen des questions forestières et l'établissement de stratégies concernant la recherche, le reboisement, les feux de forêt et les épidémies.	- Mise en train de la Stratégie forestière du Canada; - négociation ou application d'ententes fédérales-provinciales concernant l'exploitation des forêts; - signature d'un protocole d'entente avec sept provinces pour la coordination de la recherche; - amélioration de la lutte contre les feux de forêts.
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ATMOSPHÉRIQUE	
Recommandation dix-neuf: Que le MDE, en collaboration avec des ministères fédéraux et les provinces, applique un programme visant à fournir des informations sur le climat et les répercussions des variations climatiques sur l'environnement; qu'il continue d'améliorer l'analyse et la prévision des conditions météorologiques, de l'état des glaces et de l'état de la mer.	- Mise en oeuvre du Programme sur le climat canadien; - attention particulière portée aux variations climatiques, à la variabilité et aux répercussions des changements climatiques sur l'environnement; - poursuite de l'amélioration de l'analyse et de la prévision des conditions météorologiques, de l'état des glaces et de l'état de la mer.
SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
Recommandation onze: (Voir le résumé au chapitre du SCE.)	(Voir le résumé au chapitre du SCE.)

Recommandation seize: Que le BFEEE examine le fonctionnement du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et envisage des modifications pour en améliorer l'efficacité.	- Le document de travail préparé par le BFEEE contient des recommandations sur l'administraton et la gestion du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement; - le Cabinet a donné son approbation en juin 1984; - un décret du Conseil, adopté en vertu de la Loi sur l'organisation du gouvernement, a donné un mandat officiel au Processus en juillet 1984.
Recommandation dix-sept: Que le MDE, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les provinces, accorde la priorité à la réduction des pluies acides, particulièrement dans l'est et dans le centre du Canada.	- La mise en oeuvre des mesures découlant du mémoire d'intention entre le Canada et les Etats-Unis est stoppée; - les groupes d'étude créés en application du mémoire ont présenté des rapports au Canada et aux Etats-Unis; - le Canada s'est engagé à réduire de 25% ses émissions de SO_2 d'ici 1990; - neuf pays d'Europe se sont engagés avec le Canada à réduire de 30% leurs émissions de SO_2 d'ici 1993.
Recommandation dix-huit: Que le MDE et d'autres ministères du gouvernement fédéral établissent et appliquent une stratégie visant à prévenir ou à réduire les dommages causés par des substances toxiques.	- Le Programme de gestion de produits chimiques toxiques a été établi et l'on est en train de l'appliquer en s'attachant particulièrement à la détection environnementale, à la mise en place d'une gestion fondée sur le cycle de vie des produits toxiques, à l'examen et à l'intensification des interventions; - les questions prioritaires sont la rivière Niagara, les dioxinnes, le plomb, les pesticides, et les déchets toxiques.
Recommandation vingt-deux: Que le MDE, en consultation avec le ministère de la Justice, définisse une politique ministérielle sur les poursuites judiciaires intentées par des citoyens dans le domaine environnemental afin d'intensifier l'observation des lois et des règlements sur l'environnement.	- Début en 1984 de la première étape de l'étude visant à déterminer les "obstacles procéduraux" au niveau des procès intentés par les citoyens sur des questions environnementales; - on établira une politique sur l'aide qu'il est possible d'apporter aux citoyens dans de tels cas.
SERVICE DE PLANIFICATION DU MINISTÈRE	
Recommandation cinq: Que le MDE entreprenne une étude des lignes directrices et des programmes concernant les actions prioritaires au plan international.	- On a formulé une proposition pour la politique internationale ministérielle afin de déterminer les priorités du MDE; - on a établi un plan d'action visant l'étude des actions prioritaires au plan international, à la lumière des préoccupations du MDE.

Recommandation six: Que le MDE, le MAIN et les Territoires appuient l'établissement d'un plan d'aménagement du Nord.	- Discussion portant sur quatre grandes questions d'intérêt avec le MDE et des intervenants clés, et intégration aux plans du MDE; - détermination, par le SCF, des habitats fauniques qui ont besoin d'être protégés; - mise en oeuvre du processus de planification des terres mis sur pied par le MAIN; - publication par le MAIN de la version provisoire de la stratégie de conservation pour le Nord; - création du groupe de travail chargé des zones de conservation dans le Nord (MAIN/MDE) qui présentera son rapport en 1984.
Recommandation quinze: Que le MDE et le ministère des Finances étudient les traitements fiscaux afin de déterminer leurs effets secondaires sur la conservation, le recyclage et la pollution et de proposer des modifications.	- Aucune mesure concrète; - réunion des services prévue pour déterminer un plan d'action.
Recommandation vingt: Que le MDE et Statistique Canada établissent des statistiques sur l'environnement afin de permettre la mesure de la performance en matière de conservation et de faire rapport sur l'état des ressources et les coûts et avantages de la mise en valeur des ressources.	- Fin de la phase 1 de l'étude du MDE sur l'établissement et l'application d'un système de tests pour la surveillance de la performance en matière de conservation des ressources renouvelables; - première version du rapport sur l'état de l'environnement (MDE/Statistique Canada) en 1984-1985; - préparation par le MDE d'une publication annuelle sur l'environnement au moyen des indicateurs environnementaux existants; - le MDE continue de participer à la rédaction du rapport de l'OCDE sur l'état de l'environnement, qui sera publié en 1985.
PARCS CANADA	
Recommandation dix: Que le MDE, en collaboration avec les provinces et les Territoires, termine le réseau de parcs nationaux en accordant la priorité aux régions qui ne sont pas actuellement représentées et où l'aménagement est le plus intense.	- Fin des séances de consultation du public au sujet de la politique sur les parcs marins; - création du parc national du nord du Yukon et du parc national des îles de Mingan; - achèvement de l'étude de faisabilité de parcs marins pour West Isles, dans la baie de Fundy; - travaux en cours pour la création d'un parc dans l'île Ellesmere; - acquisition de terres pour le parc national des Prairies; - avancement du programme de sites canadiens; - établissement du Réseau de rivières du patrimoine canadien.

RECOMMANDATION UN:

Que le ministre de l'Environnement adopte, en principe, la Stratégie mondiale de la conservation au nom du gouvernement fédéral. Cette décision implique une acceptation des principes clés de la Stratégie et un engagement à prendre la tête et à coordonner le développement et la mise en oeuvre des stratégies de conservation dans les domaines du ressort fédéral.

La "Recommandation un" vise à faire accepter, par le gouvernement fédéral, les trois objectifs de conservation de la SMC, soit:

1. maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie (tels que la régénération et la protection des sols, le recyclage des substances nutritives et l'épuration des eaux) dont dépendent la survie et le développement de l'humanité;

2. préserver la diversité génétique (la gamme de matériel génétique trouvé dans les organismes vivants);

3. veiller à la pérennité de l'utilisation des espèces et des écosystèmes (notamment le poisson et les autres espèces fauniques, les forêts et les pâturages) dont sont tributaires des millions de communautés rurales et de grandes industries.

En intégrant la conservation des ressources aux processus de développement, la SMC vise à atteindre les objectifs de conservation.

La direction de l'application de cette recommandation a été assignée au directeur des Politiques et de la planification stratégique du SCE. Onze ministères et organismes fédéraux ont donné leur appui à la mise en oeuvre de cette recommandation: Industrie et Commerce, Agriculture, Transports, Affaires indiennes et du Nord, Musées nationaux, Finances, Affaires extérieures, Sciences et technologie, Commission de contrôle de l'énergie atomique, département d'Etat au Développement économique et régional et Conseil du Trésor.

Mesures prises jusqu'à présent:

Le premier aspect de cette recommandation a été mis en oeuvre le 7 octobre 1981, quand le ministre de l'Environnement a adopté la SMC au nom du gouvernement fédéral. Dans sa déclaration concernant l'adoption de la SMC, pour l'application au Canada, le Ministre s'est dit très heureux d'adopter cet important document comme modèle pour l'élaboration de stratégies de conservation au sein du gouvernement fédéral. Il a ajouté que l'adoption de la Stratégie constituait une étape importante vers la protection de la qualité de l'environnement et vers la continuité de la croissance et de la prospérité de notre économie, laquelle est fondée sur les richesses naturelles.

En 1983, le MDE a mis au point une Politique de conservation des ressources renouvelables, en vue de préserver et de mettre en valeur les ressources renouvelables du Canada, eau, terres, forêts et faune, et leurs écosystèmes et de promouvoir leur utilisation judicieuse, de manière soutenue, pour le bien-être économique et social des générations actuelles et futures. La Politique de conservation des ressources renouvelables a été rédigée en vue d'atteindre le but de la SMC qui est d'intégrer la conservation au développement, afin d'assurer le bien-être continu et la survie de l'humanité.

Afin d'évaluer dans quelle mesure les ressources sont bien préservées tout au long du processus de production, la théorie de contrôle de la performance en matière de conservation a été examinée et mise à l'épreuve dans un certain nombre de situations-pilotes (voir la "Recommandation vingt" pour plus de détails). La mesure de la performance en matière de conservation permettra d'évaluer les processus en fonction de l'objectif de la SMC, qui est d'intégrer conservation des ressources et développement. Environnement Canada entreprendra d'autres activités de perfectionnement et d'essai de la mesure de la performance en matière de conservation, pour les ressources dont il a la garde.

Réalisations prévues:

En octobre 1983, le sous-ministre d'Environnement Canada a demandé au sous-ministre adjoint du SCE d'entreprendre un projet visant à contrôler et à évaluer la mise en oeuvre, à l'échelle du gouvernement fédéral, des 22 recommandations mentionnées dans La Stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale. On espère que la réalisation de ce projet d'ici 1986 permettra de remplir l'obligation mentionnée dans la deuxième partie de la "Recommandation un", qui est de s'engager à prendre la tête et à coordonner le développement et la mise en oeuvre des stratégies de conservation dans les domaines du ressort fédéral.

RECOMMANDATION DEUX:

Que les autres gouvernements au Canada soient encouragés à étudier la Stratégie mondiale de la conservation afin qu'ils l'adoptent et la mettent en oeuvre.

D'après la "Recommandation deux", le gouvernement fédéral devrait utiliser tous les moyens dont il dispose pour faire connaître la SMC aux autres gouvernements du Canada et les encourager à intégrer les principes de la Stratégie à leurs politiques et à leurs programmes. La plupart des espèces et des écosystèmes canadiens sont du ressort provincial. Par conséquent, il importe que les gouvernements provinciaux jouent un rôle tout aussi actif dans la mise en oeuvre de la Stratégie afin que le Canada puisse atteindre les objectifs de la SMC.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation deux" a été assignée au directeur des Politiques et de la planification stratégique du SCE. Le département d'Etat au Développement économique et régional a appuyé cette recommandation.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

La "Recommandation deux" a été mise en oeuvre par l'adoption de diverses mesures par Environnement Canada. On a tenté, à la réunion annuelle du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) d'obtenir de toutes les provinces qu'elles adoptent la SMC. Même si ce ne fut pas possible à ce moment là, il a été convenu, à la réunion du CCMRE, que l'adoption ou l'acceptation de principe de la Stratégie serait laissée à la discrétion de chacun des gouvernements, qui feraient part à Environnement Canada de leur position sur la Stratégie et lui fourniraient des renseignements sur les mesures prises ou prévues pour sa mise en oeuvre.

Des lettres d'acceptation de principe ou d'adoption, à l'échelle des provinces, ont été reçues de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve. L'Ontario a donné un appui verbal à la SMC.

Le 4 août 1982, le sous-ministre a envoyé à chacun des délégués provinciaux au CCMRE un exemplaire du document intitulé La Stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale, leur demandant leurs commentaires sur les recommandations faites à la suite de l'étude fédérale. Cette mesure demeure encore sans réponse.

En août 1983, l'UICN a demandé le soutien d'Environnement Canada pour l'organisation d'une conférence internationale sur la mise en oeuvre de la SMC, prévue pour juin 1986, au Canada. Environnement Canada, en offrant d'être l'un des parrains de la conférence, a insisté sur la nécessité de la participation des provinces pour équilibrer la participation canadienne et a proposé à l'UICN d'encourager les provinces à participer. Ainsi, la participation des provinces à la Conférence de 1986 sera encouragée par des demandes directes des organisateurs de la Conférence et par des incitations provenant d'organisations non gouvernementales.

En 1984, Environnement Canada informera également les gouvernements provinciaux et territoriaux des progrès qui ont été accomplis au niveau de la mise en oeuvre des recommandations fédérales et les encouragera à participer à la conférence de 1986 sur la mise en oeuvre de la SMC.

RECOMMANDATION TROIS:

Que le gouvernement fédéral mette en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation en ce qui concerne les domaines du ressort fédéral et offre de coopérer avec les gouvernements provinciaux dans la mise au point de stratégies de conservation fédérales-provinciales, complémentaires ou conjointes ou les deux, destinées à assurer la pérennité du développement des ressources vivantes.

La "Recommandation trois" tient compte de la réalité de la division institutionnelle et juridictionnelle des pouvoirs entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en ce qui a trait aux ressources vivantes. En effet, la division des pouvoirs au Canada est telle qu'une politique de conservation qui recouperait les secteurs des ressources, dans un contexte national, est extrêmement difficile à élaborer ou à mettre en oeuvre. Les administrations provinciales ont presque tous les pouvoirs concernant leurs propres ressources et les obligations fédérales s'étendent soit aux ressources d'importance nationale, soit aux limites ou aux frontières, sauf dans le Nord où les eaux, les terres, les forêts et l'environnement sont de compétence fédérale et sont administrés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN). Cependant, certaines fonctions de gestion des ressources vivantes ont été déléguées aux gouvernements territoriaux du Nord.

La direction de la mise en oeuvre de cette recommandation a été assignée à la Direction des politiques et de la planification stratégique du SCE. Le département d'Etat au Développement économique et régional, le ministère des Finances et le MAIN ont appuyé la recommandation.

Mesures prises jusqu'à présent:

Pour ce qui est de l'application de la SMC dans les domaines du ressort fédéral, la "Recommandation trois" est mise en oeuvre dans le cadre du projet dirigé par le SCE visant à contrôler et à évaluer la mise en oeuvre des 22 recommandations de La Stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale à l'échelle du gouvernement fédéral. Le projet devrait être terminé en 1986; il devrait alors en résulter deux principaux documents: un rapport présenté par le ministre de l'Environnement au Comité du Cabinet sur le développement social, afin d'informer les ministres de la mise en oeuvre de la SMC à l'échelle du gouvernement fédéral, et un énoncé de position fédéral destiné à être présenté à la conférence internationale de l'UICN sur la mise en oeuvre de la SMC, qui aura lieu à Ottawa, en juin de la même année.

Les mesures prises pour offrir aux gouvernements provinciaux de coopérer à la mise au point de stratégies de conservation fédérales-provinciales, complémentaires ou conjointes, ou les deux, destinés à assurer la pérennité du développement des ressources vivantes sont les suivantes:

a) un document de travail préparé par Environnement Canada, recommandant l'adoption de la SMC, présenté à la réunion annuelle de 1981 du CCMRE;

b) des lettres du sous-ministre d'Environnement Canada, envoyées à tous les délégués provinciaux au CCMRE, le 4 août 1982, auxquelles était joint un exemplaire de La Stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale, et offrant à chaque délégué la possibilité de commenter les 22 recommandations fédérales.

L'objet du document de travail présenté au CCMRE était d'informer ce dernier des divers aspects de la SMC et de proposer aux ministres trois façons d'en tenir compte. La solution recommandée comprenait l'adoption par le CCMRE de la Stratégie, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies par tous les gouvernements, dans leurs propres secteurs de compétence, parallèlement à des stratégies coordonnées ou fédérales-provinciales conjointes dans des domaines spécifiques de chevauchement des compétences ou de partage des responsabilités.

Les entretiens au CCMRE ne se sont soldés ni par l'adoption par le CCMRE, ni par l'acceptation par les provinces de l'élaboration de stratégies avec le gouvernement fédéral.

Les lettres envoyées par Environnement Canada aux délégués provinciaux du CCMRE le 2 décembre 1981 ont cependant porté fruit: toutes les provinces ont envoyé des réponses écrites positives, à l'exception de l'Ontario, qui a donné un appui verbal. Les provinces ont soit appuyé la SMC en principe, soit adopté la Stratégie et donné de brèves descriptions des mesures qu'elles prenaient conformément aux priorités de la Stratégie.

Aucune réponse n'a été reçue concernant la lettre envoyée par Environnement Canada, le 2 août 1981, offrant aux délégués la possibilité de commenter les 22 recommandations de l'étude fédérale.

Environnement Canada collabore avec les provinces à l'élaboration de stratégies conjointes relativement à des ressources spécifiques telles que les eaux intérieures, les forêts, la gestion de la faune, les terres réservées pour les parcs, l'habitat faunique et certains estuaires côtiers tel que celui du fleuve Fraser. Ces mesures sont décrites en détail dans les recommandations 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14 et 17.

Réalisations prévues:

En 1984, Environnement Canada a l'intention de présenter au CCMRE des renseignements concernant la mise en oeuvre, à l'échelle fédérale, de la SMC, ainsi qu'à la conférence de l'UICN sur la mise en oeuvre de la Stratégie, prévue pour 1986.

RECOMMANDATION QUATRE:

Qu'Environnement Canada soit chargé de prendre la tête pour appuyer, au sein du gouvernement fédéral, les actions nécessaires à la réalisation des trois objectifs de conservation énoncés dans la Stratégie mondiale de la conservation. Les actions prioritaires au plan national décrites dans la Stratégie mondiale de la conservation devraient guider cette démarche, à laquelle devraient également être appliquées les conclusions des autres études ou activités concernant la conservation de l'environnement au Canada.

Même si Environnement Canada n'a pas lui-même le pouvoir de gérer de nombreux écosystèmes, systèmes de soutien ou espèces, ni la production des ressources, la "Recommandation quatre" vise à l'encourager à utiliser les divers moyens à sa disposition pour influencer d'autres ministères, commissions et organismes du gouvernement fédéral à mettre en oeuvre les trois objectifs de conservation dans leurs domaines de compétence. Les actions prioritaires, au plan national, de la SMC constituent les lignes directrices à suivre.

La direction de la mise en oeuvre de cette recommandation a été assignée au directeur des Politiques et de la planification stratégique du SCE. Industrie et Commerce ainsi que le département d'Etat au Développement économique régional ont donné un appui ferme à la recommandation.

Mesures prises jusqu'à présent:

Environnement Canada a établi sa politique de conservation des ressources renouvelables à partir du principe de la SMC exigeant que les activités de conservation des ressources soient intégrées à leur développement. Cette Politique vise à expliquer, à l'intention du gouvernement fédéral, comment les ressources renouvelables peuvent être administrées tout en préservant ou en sauvegardant les processus écologiques et la diversité génétique essentielle au maintien des ressources concernées. L'objectif de la Politique de conservation des ressources renouvelables est de préserver et de mettre en valeur les ressources renouvelables du Canada, les eaux, les terres, les forêts, la faune et les écosystèmes connexes, et d'en promouvoir l'utilisation judicieuse d'une manière soutenue pour le bien-être économique et social des générations actuelles et futures.

La Politique de conservation des ressources renouvelables fait ressortir la nécessité, en ce qui concerne les résultats de la conservation, de points de mesures bien définis et généralement acceptés. Les utilisateurs, les gestionnaires des ressources renouvelables et les décisionnaires ont besoin d'un moyen d'évaluer les utilisations qu'on fait des ressources renouvelables, c'est-à-dire si les ressources, comme apport à la production ou telles qu'utilisées, sont préservées ou gaspillées. Une des actions prioritaires de la SMC au plan national vise à inclure dans les comptes nationaux des indicateurs non pécuniaires des résultats de la conservation afin de permettre l'évaluation de l'utilisation des ressources renouvelables.

Environnement Canada met actuellement au point un moyen de contrôler les résultats de la préservation des ressources, de manière à satisfaire aux besoins mentionnés dans la SMC et la Politique de la conservation des ressources renouvelables. Essentiellement, le moyen défini et mis à l'essai est basé sur l'application de techniques classiques de mesure de la productivité des facteurs de production. Les ressources renouvelables ne représentant qu'un autre facteur de production, les techniques de mesure de la productivité habituellement utilisées pour la main-d'oeuvre ou le capital sont présentement adaptées aux ressources renouvelables dans des situations d'utilisation de ces ressources ou de production. (Voir "Recommandation vingt" pour plus de détails.)

Le MDE vise également à appliquer cette recommandation dans le cadre de son projet de contrôle et d'évaluation de la mise en oeuvre, à l'échelle du gouvernement fédéral, des 22 recommandations de La Stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale, qui sera terminé en 1986.

Le Premier Rapport annuel constitue le premier rapport sur les progrès accomplis au niveau de la mise en oeuvre des recommandations. Bien que l'application de nombreuses recommandations prendra des années, quand toutes les recommandations auront été mises en oeuvre, le gouvernement fédéral aura pris bon nombre des mesures possibles, à son niveau, pour atteindre les trois objectifs de conservation mentionnés dans la SMC.

Réalisations prévues:

La Politique de conservation des ressources renouvelables est traduite en programmes, par secteur de ressources, pour les eaux intérieures, la faune et les terres. Dans tous les cas, d'autres gouvernements sont consultés.

On continuera de mettre au point des techniques de contrôle des résultats de la conservation des ressources, qui seront mises en oeuvre graduellement pour assurer le succès de la première étape. On favorise une démarche par démonstration sélective plutôt qu'un programme exhaustif.

Le projet de contrôle et d'évaluation de la mise en oeuvre des 22 recommandations de l'étude fédérale se poursuivra jusqu'en 1986; un rapport sera présenté en 1985 sur la progression du projet, incluant la première évaluation de la mise en oeuvre de la SMC à l'échelle fédérale. En 1986, un rapport sera présenté aux ministres fédéraux, constituant une revue de la mise en oeuvre de la SMC au gouvernement fédéral et il servira de base à la position fédérale à la conférence de l'UICN sur la SMC, qui aura lieu à Ottawa, en juin 1986.

RECOMMANDATION CINQ:

Qu'Environnement Canada, en consultation avec les autres ministères fédéraux, entreprenne une étude des actions prioritaires au plan international décrites dans la Stratégie mondiale de la conservation, en vue d'appuyer les actions et de découvrir les lacunes à combler dans la conservation internationale des ressources vivantes.

La "Recommandation cinq" vise à compléter l'évaluation des politiques et des programmes fédéraux, entreprise dans La Stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale, dans le cadre de laquelle seules les mesures prioritaires indispensables et les actions prioritaires au plan national ont été examinées. Les actions prioritaires au plan international couvrent toute une gamme de mesures internationales qui ont un lien direct avec les activités réalisées par le gouvernement du Canada.

La direction de la mise en oeuvre de cette recommandation a été assignée au directeur général des Affaires intergouvernementales du Groupe de la planification ministérielle. Etant donné la portée internationale de la recommandation, le ministère des Affaires extérieures et le MAIN ont offert leur appui pour sa mise en oeuvre.

Mesures prises jusqu'à présent:

La participation du Canada à diverses tribunes internationales est assurée par le MDE et d'autres ministères, pour des questions reliées aux diverses actions prioritaires internationales mentionnées dans la SMC. La Direction générale des affaires intergouvernementales n'a pas encore entrepris d'étude officielle, avec la collaboration d'autres ministères, pour déterminer dans quelle mesure une participation fédérale de ce genre coincident avec celles qui sont préconisées par la SMC. La Direction générale, jusqu'à maintenant, a préparé des propositions de politique internationale pour le Ministre qui, quand elle sera élaborée et traduite en un plan d'action adoptée par Environnement Canada, englobera inévitablement des politiques qui ont une influence sur les actions prioritaires, au plan international, de la SMC.

Réalisations prévues:

Bien que toutes les actions prioritaires au plan international mentionnées dans la SMC soient reliées aux politiques et aux programmes du gouvernement fédéral, celles qui ont une pertinence immédiate par rapport aux propositions de politique internationale du MDE sont traitées d'abord. Plusieurs priorités d'actions au plan international mentionnées dans la SMC coincident avec les domaines environnementaux auxquels Environnement Canada a donné la priorité: les pluies acides, les changements du climat, la pollution marine et le Nord. Au cours de l'année qui vient, la principale tâche d'Environnement Canada sera de préparer un programme international, pour le Ministère, qui englobera ces quatres domaines prioritaires de l'environnement. Lors de la préparation du programme international, tous les ministères, commissions et organismes fédéraux appropriés, y compris le ministère des Affaires extérieures et le MAIN, seront consultés.

Par conséquent, dans le contexte des priorités établies par Environnement Canada, les actions prioritaires, au plan international, de la SMC seront étudiées de la façon suivante:

1) Actions prioritaires au plan international a) et b) (droit international et conventions)

   Ces deux actions prioritaires devraient être examinées ensemble, puisqu'elles visent à établir une meilleure réglementation internationale des ressources vivantes.

En établissant sa politique internationale, le MDE a préparé une liste complète de toutes les conventions internationales auxquelles il participe. La SMC en mentionne quatre: la Convention concernant les oiseaux migrateurs, les conventions pour la protection du patrimoine mondial et des terres humides et la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CIEME).

En 1984-1985, les conventions auxquelles Environnement Canada participe seront examinées en vue d'en déterminer l'efficacité et d'évaluer la nécessité de prendre de nouvelles mesures.

Enfin, bien que les ressources d'Environnement Canada ne soient pas suffisantes pour permettre une étude exhaustive du droit environnemental international, on procédera à une étude afin de déterminer la nécessité de participer à de nouveaux accords internationaux pour la gestion des ressources. En outre, on examinera la possibilité, pour le Ministère, de jouer un rôle actif dans les entretiens concernant la mise en oeuvre du Droit de la mer.

2) Actions prioritaires au plan international c), d), e) et f) (programmes coopératifs et d'aide bilatérale et multilatérale)

Grâce à sa présence active dans de nombreuses organisations multilatérales, telles que le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UICN, etc., le MDE participe déjà au règlement des questions et problèmes mentionnés dans les quatres actions prioritaires au plan international: restauration forestière, environnements détériorés, système de soutien des pêches et des ressources génétiques, politiques valables sur le plan écologique, mesures efficaces de lois et organisations de conservation, forêts tropicales et zones désertiques. Environnement Canada fournit une aide spéciale pour des travaux concernant certaines de ces questions et consulte étroitement l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour influencer les activités internationale de cet organisme et afin d'assurer que les projets canadiens tiennent compte des répercussions sur l'environnement.

L'ACDI a demandé à ses agents de projet de tenir compte des conséquences environnementales lors de la planification des projets. Les projets qui ont de graves répercussions négatives ne devraient pas être financés. Un conseiller environnemental a été détaché par Environnement Canada à l'ACDI pour aider les agents de projet à assumer leurs fonctions et à réviser les procédés d'évaluation des incidences environnementales, ainsi qu'à faire des recommandations sur la façon d'officialiser ces procédures, au besoin.

Les programmes de formation des directeurs de programmes de l'ACDI englobent maintenant des aspects environnementaux. On continue d'ailleurs à intégrer les questions environnementales aux politiques ainsi qu'aux procédures de planification des projets et des programmes. L'ACDI travaille avec d'autres donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) à la question de l'évaluation des incidences environnementales des projets d'aide au développement.

Une des priorités de la politique internationale d'Environnement Canada est la gestion des resssources renouvelables dans les pays en voie de développement, relativement aux problèmes de désertification, de restauration forestière et de préservation des lieux écologiques.

En 1983-1984, l'ACDI a affecté environ 13 pour cent de ses fonds d'aide bilatérale (jusqu'à 12 pour cent en 1982-1983) à des projets de protection de l'environnement et de gestion des richesses naturelles. Plus de la moitié de ces projets étaient liés à la gestion des ressources en eau, soit à des fins agricoles, soit pour l'eau potable, et le quart concernait des projets de gestion forestière.

L'ACDI a financé le Conservation for Development Centre de l'UICN et on cherche actuellement des moyens de relier plus étroitement la SMC aux programmes bilatéraux de l'ACDI.

La principale tâche d'Environnement Canada consiste à examiner la participation actuelle du MDE, relativement à chacune des priorités, et à établir, en collaboration avec l'ACDI et les Affaires extérieures, un programme approprié qui visera à assurer que les objectifs environnementaux sont atteints grâce aux efforts du Canada sur le plan international.

3) Les actions prioritaires sur le plan international h) et i) (espèces et écosystèmes de la haute mer, Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance)

Environnement Canada participe déjà activement à la mise en oeuvre des deux conventions internationales mentionnées dans l'action prioritaire sur le plan international i). Par exemple, en ce qui a trait au transport à distance des contaminants atmosphériques, le MDE a organisé, avec l'aide des provinces, une conférence canado-européenne, en mars 1984, au cours de laquelle un accord a été signé avec neuf pays, en vue de réduire les pluies acides de 30 pour cent, d'ici 1983. Le Ministère continuera de travailler activement dans ce domaine. A Munich, en juin 1984, il y aura une deuxième réunion des neuf pays signataires de l'Accord.

4) Action prioritaire sur le plan international k) (Programme climatologique mondial)

Le MDE appuie activement le Programme climatologique mondial, sur le plan des données, des applications, de la recherche et des études des répercussions des changements du climat. En ce sens, le gouvernement fédéral a récemment approuvé l'affectation de 3,8 millions de dollars pour l'établissement d'un Programme climatique canadien, visant à appuyer le Programme climatologique mondial.

5) Actions prioritaires sur le plan international m) et n) (bassins hydrographiques internationaux, y compris les mers internationales et du Nord canadien)

Le nord circumpolaire a été désigné région d'intérêt prioritaire dans la politique internationale du MDE. La fragilité des écosystèmes du Nord nécessite la consultation des autres membres de la communauté internationale pour la réalisation d'activités dans les régions du Nord.

Le MDE a entrepris un examen des actions auxquelles il participe sur le plan international et prépare une proposition de colloque international sur les régions circumpolaires de l'Arctique, au cours duquel pourraient être évaluées la nécessité et la possibilité d'établir une stratégie régionale de conservation. En 1984-1985, on procédera à l'organisation du colloque qui aura lieu vers la fin de 1985 ou au début de 1986. L'intention des organisateurs est de présenter un rapport à la Conférence de l'UICN sur la SMC qui aura lieu en 1986, concernant les recommandations faites lors du colloque au sujet de la région de l'Arctique.

RECOMMANDATION SIX:

Que le ministère des Affaires indiennes et du Nord et Environnement Canada, en collaboration avec les gouvernements des Territoires, encouragent et appuient la mise au point d'un plan de gestion pour le Nord canadien qui intègrera la conservation des ressources vivantes avec leur développement et la mise en valeur des ressources non renouvelables. Cette activité devrait être mise en rapport avec l'activité de planification de l'utilisation des terres dans le Nord, récemment entreprise par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, et avec l'ébauche d'une politique pour le Nord d'Environnement Canada.

Le Nord demande une attention spéciale, pour le maintien des écosystèmes et des espèces utilisées, à cause des pressions de développement qui existent, du manque relatif de connaissances concernant la dynamique des écosystèmes du Nord et du fait que les espèces de faune sont utilisées à des fins de subsistance de façon beaucoup plus intensive là qu'ailleurs au Canada.

C'est là où les pressions de développement sont les plus intenses qu'il est le plus nécessaire d'avoir des plans de gestion satisfaisants pour le Nord. Dans tout le passage du Nord-Ouest, les projets envisagés pour l'exploitation des ressources énergétiques pourraient avoir des répercussions dans tout l'Arctique. L'industrie prépare des études, fait des plans, rassemble des renseignements de base et projette des façons de procéder en vue d'établir des plans de développement.

La "Recommandation six" laisse entendre que les gouvernements doivent procéder de façon semblable à l'industrie pour éviter des dommages irréversibles en élaborant des plans de gestion pour le Nord canadien qui incluent, aux projets de développement, les aspects de conservation des ressources vivantes. Le maintien de toutes les utilisations des écosystèmes du Nord devrait être équilibré en fonction de la nécessité de maintenir les systèmes entretenant la vie, de préserver la diversité génétique et d'utiliser de façon soutenue les espèces et les écosystèmes du Nord.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation six" a été assignée au directeur général des Politiques du Groupe de la planification ministérielle. Les ministères des Pêches et Océans (MPO), de l'Agriculture, des Finances et le MAIN ont donné leur appui à la mise en oeuvre de cette recommandation.

Mesures prises jusqu'à présent:

Environnement Canada a préparé un document de travail intitulé Environnement Canada et le Nord - Perspectives, responsabilités et politiques du ministère de l'Environnement à l'égard du développement au nord du 60^{e} parallèle. Dans ce document, quatre énoncés de politique définissent les principales préoccupations de l'organisme fédéral s'occupant de l'environnement dans le Nord:

1) Environnement Canada favorisera l'établissement d'un réseau complet d'aires protégées dans le Nord, afin d'assurer la protection et la gestion adéquate des lieux et des sites importants pour la conservation du patrimoine naturel et culturel du Canada, et fera en sorte que le public puisse connaître et apprécier les caractéristiques naturelles et culturelles du Nord.

2) Environnement Canada encouragera l'adoption de techniques fiables et inoffensives pour l'environnement dans les opérations d'exploration et d'exploitation des ressources nordiques, dans les activités reliées au transport et autres systèmes d'infrastructure, ainsi que dans les programmes de développement communautaires.

3) Environnement Canada favorisera une utilisation durable des ressources renouvelables du Nord, un usage prudent de ses ressources non renouvelables, et le règlement des problèmes environnementaux transfrontaliers.

4) Environnement Canada augmentera la quantité d'information disponible, aux Canadiens, sur l'état de l'environnement nordique et sur l'utilisation des ressources, et facilitera au public la consultation des politiques et des programmes de gestion nordique.

On est sur le point de terminer les entretiens avec des organismes clés des secteurs privé et public, concernant les objectifs et les buts énoncés dans le document. Les plans opérationnels du MDE sont actuellement modifiés pour que les programmes et les activités du Ministère tiennent compte des résultats des entretiens et des programmes de mise en oeuvre définis pour atteindre les buts et objectifs.

En 1983, le Service canadien de la faune (SCF) a publié une liste, sans ordre de priorité, des secteurs où l'habitat faunique doit être protégé. Au cours de la même année, le MAIN, organisme fédéral chargé de la gestion des terres au nord du 60e parallèle nord, a obtenu l'approbation du Comité du Cabinet, basée sur les accords conclus avec les gouvernements territoriaux et les principales organisations d'autochtones, pour la mise en oeuvre du programme de planification de l'utilisation des terres du Nord qui avait été annoncé en 1981. Les zones prioritaires de planification de l'utilisation des terres comprennent la vallée du Mackenzie, la mer de Beaufort et le détroit de Lancaster.

Le MAIN utilise la SMC pour le Nord. Une ébauche de stratégie, reconnaissant que la conservation n'est pas un aspect limité à un secteur spécifique et qu'il importe d'intégrer la conservation au développement, a été publié en octobre 1982. Dans le cadre d'un colloque sur la politique de conservation pour le Nord, qui a eu lieu au début de 1983, des entretiens ont porté sur l'ébauche d'une stratégie et un groupe de travail sur la conservation a alors été créé. La théorie et les principes énoncés dans la SMC devraient figurer dans le rapport final du groupe de travail, actuellement en préparation.

Un aspect important des plans de gestion pour le Nord est le rôle que les modes de vie traditionnels et les habitants du Nord ont à jouer pour intégrer la conservation au développement des ressources. Le Gouvernement du Canada s'est engagé à régler les revendications territoriales globales des peuples indien et inuit du Canada. Le règlement de ces revendications permettra aux autochtones du Nord de maintenir leurs us et coutumes s'ils le désirent. Les revendications territoriales globales sont reliées aux utilisations et à l'occupation traditionnelles des terres, ainsi qu'aux liens particuliers qui unissent les autochtones à la terre depuis des temps immémoriaux.

En négociant le règlement des revendications territoriales globales avec les autochtones, le gouvernement cherche à définir les droits des autochtones en ce domaine sur une base locale et régionale. Ces accords comportent des dispositions relatives à la propriété des terres et aux droits de chasse, de pêche et de piégeage. Ils comprennent également les aspects nécessaires à une participation valable à la gestion de la faune et des terres et au développement économique sur les terres des autochtones.

Les autochtones reconnaissent que l'utilisation soutenue des espèces et des écosystèmes, et le maintien des processus économiques essentiels sont des aspects de base nécessaires à la poursuite de leur mode de vie traditionnel. A cette fin, les accords de règlement globaux comprennent des dispositions prévoyant la participation étroite des autochtones à l'évaluation environnementale des projets de développement, aux régimes de gestion de la faune et des ressources naturelles, ainsi qu'à la sélection et au choix des parcs nationaux ou des réserves équivalentes.

La recherche sur les aspects écologiques des modes de vie traditionnels est financée conjointement par plusieurs organismes. Les études entreprises jusqu'à maintenant comprennent une étude de l'exploitation de la faune par l'Association des Inuits de la région de Baffin et l'étude sur l'exploitation de la faune dans le Keewating.

Le 5 juin 1984, un accord final a été conclu pour le règlement des revendications territoriales entre le Comité d'étude des droits des autochtones et les gouvernements du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Ce règlement garantit aux Inuvialuits de l'Arctique de l'Ouest un droit de propriété sur certaines terres utilisées de façon traditionnelle ainsi que la possibilité de se faire entendre au moment de la prise de décisions concernant la conservation et l'exploitation des ressources. L'accord final a été approuvé par le Parlement.

Réalisations prévues:

Le rapport final du groupe de travail chargé des zones de conservation dans le Nord devrait être publié en 1984.

Le plan d'Environnement Canada concernant les zones de conservation dans le Nord sera publié en septembre 1984 par Environnement Canada, pour indiquer sa perspective sur les terres du Nord préservées pour l'habitat faunique.

Les plans opérationnels concernant la mise en oeuvre des objectifs définis dans le document intitulé Environnement Canada et le Nord, incluant l'objectif relatif à l'établissement d'un réseau de conservation dans le Nord, seront mis au point au MDE.

De l'étape de planification, l'utilisation des terres dans le Nord passera à la phase de mise en oeuvre dans des régions telles que la vallée du Mackenzie, la mer de Beaufort et le détroit de Lancaster.

RECOMMANDATION SEPT:

Que les ministères Pêches et Océans, Affaires indiennes et du Nord, Environnement et Energie, Mines et Ressources, en consultation avec les provinces, mettent au point des stratégies de conservation pour les zones côtières de l'Est et de l'Ouest, pour les zones côtières arctiques du Canada, ainsi que pour les zones hauturières; stratégies destinées à assurer que les systèmes entretenant la vie sont maintenus et que les objectifs de conservation sont intégrés aux plans et programmes de mise en valeur des côtes et des zones hauturières.

La "Recommandation sept" a été établie en réponse à la conclusion de l'étude fédérale selon laquelle les plus importants systèmes dont dépend l'industrie de la pêche, soit les estuaires, les zones humides côtières et les eaux peu profondes, sont gérés sans plan d'ensemble, au détriment des ressources halieutiques. L'étude fédérale laisse entendre que la fragmentation des responsabilités pour la prise de décisions concernant le développement économique dans les zones côtières entraîne un manque de considération des coûts et des avantages sur le plan de l'environnement. Reconnaissant la nécessité d'une action commune des principaux participants, dans les zones côtières, la "Recommandation sept" propose l'élaboration de stratégies de conservation destinées à assurer que les systèmes dont dépendent les pêches sont maintenus et tiennent compte des plans et des programmes de mise en valeur des côtes et des zones hauturières.

Bien que la direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation sept" ait été assignée aux directeurs généraux des Eaux intérieures et des Terres, les directeurs généraux régionaux seront priés de jouer le rôle de chefs de file. Transports Canada a demandé d'être consulté lors de la mise en oeuvre de cette recommandation. Energie, Mines et Ressources ainsi que le MAIN ont demandé de participer à la mise en oeuvre de cette recommandation. Le MPO s'inquiétait de ce que la mise en oeuvre valable de cette recommendation exigerait des ressources qui dépassent celles dont il dispose.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

Zones côtières arctiques

La Direction générale des terres, en collaboration avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'avec le MAIN et d'autres groupes du MDE (Direction générale des Eaux intérieures, Parcs, Région de l'Ouest et du Nord, Service canadien de la faune), a travaillé à la mise au point de lignes directrices pour la conservation des zones côtières de l'Arctique. Ce travail comprenait diverses études distinctes financées en vertu de la Collection de documents d'information sur l'utilisation des terres du Nord et de projets spéciaux entrepris dans le cadre du Programme d'initiative pétrolière et gazière du Nord (NOGAP) et de projets fédéraux territoriaux.

Les travaux côtiers effectués dans le cadre de la Collection de documents d'information sur l'utilisation des terres du Nord comprennent en grande partie des inventaires, reliés aux besoins de gestion et de planification régionale précisés par le MAIN. Le NOGAP et les études multilatérales sont plus complètes sur le plan des aspects touchés et des analyses réalisées. L'information recueillie et compilée touche une large gamme de caractéristiques biologiques et physiques des écosystèmes terrestres et marins, ainsi que des renseignements reliés à l'environnement concernant les désignations aux fins administratives et de conservation (par exemple les sites du Programme biophysique international, les aires naturelles d'intérêt canadien, les réserves de faune). Cette information a été consolidée, pour la région de production de la mer de Beaufort et une grande partie du Passage du Nord-Ouest, dans le système de données sur les terres du Canada.

Comme pour l'inventaire, la mise au point des méthodes analytiques de soutien des mesures de gestion et de planification a été faite en collaboration avec les organismes participants. L'analyse a répondu aux préoccupations et objectifs multiples de ces études et a couvert plusieurs sujets tels que la détermination de la portée environnementale des utilisations connexes des ressources, les analyses des risques et des dangers, les stratégies de gestion et les mesures correctives possibles.

Programme concernant l'estuaire du fleuve Fraser

L'étude de l'estuaire du fleuve Fraser a commencé en 1977, en vertu d'un accord conclu entre Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique. L'objet de l'étude était d'élaborer un programme de gestion qui engagerait les divers organismes des administrations fédérale, provinciales et locales à se concerter pour arriver à un équilibre entre la protection de l'environnement et le développement économique dans l'estuaire.

L'étude a été divisée en deux phases. La première phase, terminée à l'été de 1978, a fourni un répertoire des conflits actuels au niveau de l'utilisation des ressources et des possibilités de développement, et a proposé une série d'ébauches de politiques pour la gestion de l'estuaire. La phase deux, terminée au printemps de 1982, proposait un programme de gestion précis appuyé par un certain nombre de rapports techniques. Les rapports des deux phases ont été largement distribués au public pour qu'il les étudie et fasse ses commentaires.

Un comité d'examen a été établi pour réviser les propositions de gestion de la phase deux et pour recommander des étapes spécifiques de mise en oeuvre. L'examen a été réalisé et la stratégie de mise en oeuvre a été préparée à l'automne de 1983.

Le but global du programme est de soutenir le développement économique, à condition que les ressources récréatives et environnementales de l'estuaire soient protégées. Des objectifs précis et des politiques ont été établis pour guider les gestionnaires dans les domaines du développement industriel portuaire, des transports, de la qualité des eaux, de la gestion du poisson et de la protection des habitats fauniques et des activités récréatives.

Comme il est toujours possible que la réalisation de tous ces objectifs et politiques entraîne des conflits, un Comité de gestion a été proposé pour coordonner les activités de tous les organismes de gestion. Ce Comité surveillerait la mise en oeuvre du Programme de gestion global et rendrait compte des progrès, chaque année, aux ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement. Tout conflit ne pouvant être résolu à l'échelle technique, ou tout changement à apporter aux politiques, serait soumis aux cabinets fédéral et provinciaux par l'entremise des deux ministres de l'Environnement.

Les principales activités de gestion qui devraient être réalisées au cours des cinq prochaines années comprennent:

- la mise en oeuvre d'un processus coordonné d'examen des projets et d'un répertoire central des projets;

- la création d'un système d'information pour la gestion qui fournirait des renseignements à jour à l'intention de tous les organismes et du public;

- l'élaboration de plans concernant la qualité des eaux et la gestion connexe des déchets, destinés à établir et à maintenir les objectifs de qualité des eaux dans tout l'estuaire, et à coordonner les activités de contrôle de la qualité des eaux et de mise en vigueur de la réglementation;

- l'établissement de plans de gestion des ressources, pour le développement portuaire, la manipulation des billes, la navigation, la gestion de l'habitat, l'endiguement et le drainage ainsi que les mesures récréatives et d'urgence. Certains de ces plans sont d'ailleurs déjà établis dans le cadre des processus de planification des organismes;

- des plans régionaux pour toutes les parties de l'estuaire, indiquant les utilisations préférables des terres et de l'eau, et servant de guides pour les décisions futures quant à des emplacements spécifiques;

- la coordination des plans d'utilisation des terres de l'estuaire et des hautes terres.

Couloir du fleuve Saint-Laurent

Le bureau régional du Québec d'Environnement Canada a entrepris un programme de restauration, de préservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement dans le couloir du fleuve Saint-Laurent. L'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action pour préserver et restaurer la qualité de l'environnement du fleuve Saint-Laurent est une entreprise colossale, principalement à cause de la gamme d'intérêts variés et des conséquences importantes des activités de l'homme sur le fleuve et ses tributaires. Des efforts considérables seront nécessaires, de la part des gouvernements, de l'industrie et du public, pour permettre la réalisation d'un programme efficace et bien coordonné.

Quatre points sont à la base des vastes objectifs d'Environnement Canada concernant le couloir du fleuve Saint-Laurent:

1. S'assurer que les activités humaines sont menées de façon à créer et à maintenir un état environnemental nécessaire pour la santé et le bien-être de l'homme, la santé et la diversité des espèces et des écosystèmes, et pour l'utilisation soutenue des ressources naturelles pour le bien-être social et économique.

2. Préserver et mettre en valeur les ressources renouvelables du Canada, soit eaux, terres, forêts et faune et leurs écosystèmes connexes, et promouvoir leur utilisation d'une manière soutenue pour le bien-être économique et social.

3. Faciliter l'adaptation des activités humaines à l'environnement.

4. Protéger pour toujours les plans qui sont des exemples valables du patrimoine naturel et culturel du Canada et encourager chez le public la compréhension, l'appréciation et l'utilisation de ce patrimoine de manière à le laisser intact pour les générations futures.

Conformément à ces quatre points principaux, Environnement Canada a rédigé une politique sur la qualité de l'environnement qui donne l'orientation principale du Plan d'action pour le couloir du fleuve Saint-Laurent. Cette politique fait ressortir l'importance, pour le Ministère, de développer et d'utiliser sa capacité de diriger et d'influencer d'autres ministères fédéraux, d'autres niveaux de gouvernement et le public. Par conséquent, le principal objectif du plan d'action est d'assurer la direction par les autorités fédérales, de la restauration, de la préservation et de la mise en valeur de la qualité de l'environnement le long du fleuve Saint-Laurent, dans le cadre d'un plan global visant l'ensemble du couloir des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et de l'océan Atlantique.

D'autres entretiens concernant l'établissement du programme sont prévus en 1984 afin d'obtenir l'approbation d'aller de l'avant et l'accord des principaux participants quant aux prochaines étapes à suivre.

Plan d'action concernant l'environnement marin: région de l'Atlantique

La région de l'Atlantique favorise l'établissement d'un processus de gestion global au niveau fédéral, afin d'intégrer la gestion de l'environnement marin dans la région. L'environnement marin de l'Atlantique est actuellement planifié et géré de façon fragmentaire par les nombreux organismes agissant en vertu de diverses lois et politiques.

Le processus de gestion global préconisé est basé sur le principe de la fonction de base de l'environnement marin comme système de soutien de la vie marine et de l'homme. Le processus engloberait à la fois les aspects prévention et planification et comprendrait les éléments suivants à compter de 1984:

1. établissement d'objectifs gouvernementaux étendus et étude de ces objectifs avec d'autres organismes, ainsi que des groupes publics et privés;

2. identification des priorités d'action avec consensus des organismes et des groupes appropriées quant à ces priorités;

3. mesure des paramètres et des éléments environnementaux;

4. planification et intervention en vue de résoudre des problèmes par la compréhension, la recherche et des mesures de lutte;

5. évaluation du succès ou de l'échec des activités ou des entreprises ministérielles et gouvernementales.

Les éléments du plan d'action, découlant de chacune de ces composantes, seront entrepris par étape. Certains des éléments existent déjà dans le cadre des programmes courants, mais pourraient devoir être réorientés ou faire l'objet de plus importants engagements de ressources.

RECOMMANDATION HUIT:

Que le Comité interministériel des terres soit chargé de mettre au point des lignes directrices, des solutions ou des moyens pratiques pour assurer que les politiques et les programmes fédéraux prennent en considération:

i) le maintien des meilleures terres agricoles;
ii) la détérioration des sols;
iii) la protection des sites écologiques importants;
iv) la protection des habitats fauniques importants.

L'intention de la "Recommandation huit" est d'avoir recours au seul mécanisme fédéral qui permette de recouper plusieurs secteurs d'autorité en matière de ressources pour régler les problèmes critiques d'utilisation des terres à l'échelle nationale. Bien que la gestion de l'utilisation des terres soit du ressort provincial, sauf dans le Nord, l'influence du gouvernement fédéral sur l'utilisation des terres est importante. Cependant, l'influence fédérale est fragmentée puisqu'elle découle des activités de nombreux ministères, commissions et organismes fédéraux ayant des buts et des objectifs divers. Le Comité interministériel des terres (CIT) réunit les principaux intervenants dont les activités peuvent avoir des effets sur l'utilisation des terres et permet de formuler des politiques et des positions recoupant plus d'un secteur. Néanmoins, les lignes directrices et les solutions pratiques pour les politiques fédérales établies par le CIT, en vue de maintenir les meilleures terres agricoles, de prévenir la détérioration des sols, de protéger les sites écologiques et les habitats fauniques importants, ne sauront être efficaces sans le soutien provincial.

La direction de cette recommandation a été assignée au secrétariat du CIT, Direction générale des terres, SCE. Les organismes suivants ont donné leur appui à sa mise en oeuvre:

a) Transports Canada: a manifesté un "intérêt notable" et la volonté d'être consulté;

b) Le MAIN: a manifesté certaines préoccupations concernant l'habitat et les revendications territoriales des autochtones, de même que pour la planification globale dans le Nord;

c) Le MPO: a manifesté certaines préoccupations concernant les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de son mandat et à la réalisation de son rôle, de même qu'un intérêt particulier pour l'utilisation des terres et de l'habitat du poisson;

d) Statistique Canada: a manifesté la volonté de donner son appui au moyen de statistiques sur les ressources naturelles et l'environnement et d'un rapport sur la situation de l'environnement;

e) Agriculture Canada: a manifesté le désir de renforcer la phraséologie de la "Recommandation huit", en utilisant "mesures" pour remplacer "considérations". L'utilisation des terres et la détérioration des sols constituent des préoccupations vitales et un facteur prioritaire de la stratégie agro-alimentaire. Agriculture Canada voudrait donc voir l'inclusion d'une évaluation des effets du drainage sur les terres humides et d'une politique nationale connexe évaluant la production alimentaire en fonction de la modification de l'habitat;

f) Musées nationaux du Canada: ont manifesté un intérêt pour les stocks génétiques sauvages et, par conséquent, les sites écologiques et l'habitat.

A l'exception de Statistique Canada et des Musées nationaux du Canada, tous les ministères fédéraux qui ont donné leur appui à la mise en oeuvre de la recommandation sont membres du CIT, et ont été consultés.

Mesures prises jusqu'à présent:

La SMC a été étudiée le 15 septembre 1983 lors de la réunion du CIT. Les exigences de la Stratégie étaient à l'ordre du jour, de même que le rôle assigné au CIT. On a décidé que, à cause des fonctions du MDE, ce dernier et le secrétariat du CIT seraient chargés de coordonner la mise en oeuvre de la "Recommandation huit" et de rendre compte des progrès au CIT.

On a convenu que la première étape de la réalisation de cette recommandation serait de résumer, dans un rapport, la somme des activités fédérales qui sont reliées à la "Recommandation huit" ou qui servent directement à sa mise en oeuvre. Le Rapport sera examiné par le CIT et envoyé, par l'entremise du MDE, au Cabinet, à temps pour la conférence internationale sur la mise en oeuvre de la SMC, en 1986. Des rapports de situation seront présentés régulièrement au CIT.

Le secrétariat du CIT, quand il a commencé à assumer ses fonctions, a reconnu deux points principaux:

i) En grande partie, la réponse fédérale à la "Recommandation huit" consiste à déterminer les principales mesures courantes prises par le gouvernement fédéral qui favorisent la mise en oeuvre de la recommandation (ou y nuisent). Il pourrait être nécessaire de prendre quelques nouvelles mesures pour la mise en oeuvre de la recommandation. Cependant, il faudra peut-être assurer une application et un respect plus rigoureux des politiques fédérales existantes.

ii) La mise en oeuvre complète et efficace de la "Recommandation huit" doit se faire conjointement et indissociablement avec les gouvernements provinciaux. Par conséquent, un rapport global de mise en oeuvre devrait inclure les mesures provinciales, fédérales et fédérales-provinciales.

Plusieurs mesures fédérales principales ayant des effets sur la réalisation de la "Recommandation huit" ont été définies jusqu'à maintenant: (il en reste encore beaucoup d'autres à définir)

i) la politique fédérale sur l'utilisation des terres;
ii) le principe de gestion des terres fédérales et les règlements applicables;
iii) le programme agro-alimentaire;
iv) le programme de conservation des sols de l'ARAP;
v) la recherche sur la détérioration des sols (agriculture);
vi) la stratégie forestière du Canada (détérioration des sols);
vii) le Conseil canadien des aires écologiques;
viii) les recherches sur la classification écologique des sols;
ix) l'inventaire des zones de conservation dans le Nord;
x) la stratégie de conservation pour le Nord;
xi) la planification et le zonage des parcs du Canada;
xii) le programme du SCF concernant l'habitat;
xiii) le Comité canadien pour le Programme biologique international (PBI);
xiv) la politique de gestion de l'habitat du poisson du MPO;
xv) la Fondation Habitat faunique Canada;
xvi) la planification de l'utilisation des terres dans le Nord.

Chacun de ces éléments sera décrit en détail dans le rapport présenté au CIT.

Le sujet de la SMC et des réponses possibles à celle-ci a été soulevé (novembre-décembre 1983) lors des communications régulières avec des représentants provinciaux sur la politique de l'utilisation des terres. Tous les représentants provinciaux ont réagi favorablement à la nécessité d'un regroupement national des mesures provinciales. A la réunion fédérale-provinciale sur les politiques d'utilisation des terres, tenue en mai 1984, il a été question de la SMC et les provinces ont accepté de fournir des informations qui permettront au secrétariat du CIT de rédiger le rapport national.

Réalisations prévues:

a) On s'attend à ce qu'un rapport détaillant les activités entreprises à l'appui de cette recommandation soit produit, pour la conférence internationale sur la mise en oeuvre de la SMC de 1986, par le secrétariat du CIT, avec le soutien des ministères membres du CIT, Environnement Canada, d'autres organismes fédéraux et des représentants provinciaux de l'utilisation des terres.

b) Le CIT envisagera, après lecture de ce rapport, la nécessité d'incorporer aux politiques et aux programmes fédéraux des lignes directrices, des solutions et des moyens pratiques, ainsi que leur étendue possible, pour garantir que seront pris en considération le maintien des meilleures terres agricoles, la détérioration des sols, la protection des sites écologiques importants et la protection des habitats fauniques importants.

RECOMMANDATION NEUF:

Qu'Environnement Canada, en collaboration avec les provinces, mette au point un forum national qui réunira les gouvernements, l'industrie, la main-d'oeuvre forestière et le secteur de l'enseignement, au cours duquel se feront l'examen des questions forestières et la mise au point de stratégies appropriées en matière de coordination de la recherche forestière, de renouvellement forestier des terres forestières exploitables commercialement, de feux de forêt et d'épidémies.

La "Recommandation neuf" vise à faciliter la mise en oeuvre, à l'échelle nationale, de la stratégie visant à accroître les réserves forestières du pays. Cette stratégie est mentionnée dans le document de travail fédéral de 1981 intitulé Stratégie forestière du Canada. Parmi les problèmes forestiers qu'il faut résoudre, citons: la coordination de la recherche entre les gouvernements fédéral, provinciaux et le secteur privé, le renouvellement forestier des terres forestières exploitables commercialement et la prévention des feux de forêt et des épidémies.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation neuf" a été assignée au Service canadien des forêts. Le MAIN a exprimé le désir de participer à l'élaboration de stratégies forestières dans son secteur de compétence, c'est-à-dire la gestion des forêts au nord du 60^{e} parallèle nord et sur les terres des réserves indiennes au sud du 60^{e} parallèle. Le MPO a aussi offert de participer à la mise en oeuvre de cette recommandation, dans la mesure de ses compétences.

Mesures prises jusqu'à maintenant:

Le MDE, par l'entremise des politiques et des programmes du Service canadien des forêts, a commencé à mettre en oeuvre, sur plusieurs plans, la Stratégie forestière du Canada. Ce document approuvé par le Cabinet sera complété quand on aura terminé le développement de trois autres éléments:

1) énoncé de politique: Plan sommaire de renouvellement forestier (publié le 2 septembre 1982);
ii) l'élément des ressources humaines;
iii) les éléments recherche, développement et exécution des programmes connexes.

Le MDE, par l'entremise de sa politique sur la consultation du public et l'accès à l'information, tient des réunions publiques annuelles et périodiques, dans tout le pays, au sujet des préoccupations forestières et pour présenter des propositions à considérer lors de la résolution de ces préoccupations. En outre, il y a plusieurs autres tribunes qui permettent l'étude des opinions gouvernementales, publiques et de divers secteurs sur les problèmes forestiers. Ces tribunes sont:

1) le Comité de la stratégie forestière fédérale;
ii) le Conseil consultatif canadien des forêts;
iii) le CCMRE;
iv) le Conseil consultatif de l'industrie forestière;
v) l'Association des écoles universitaires de foresterie du Canada;
vi) le Conseil consultatif canadien de la recherche forestière;
vii) le Conseil canadien des industries forestières.

Par ailleurs, il existe un certain nombre de mécanismes fournissant des conseils dans le domaine spécifique de la recherche et du développement forestier, y compris:

1) des comités consultatifs de recherche, desservant la plupart des provinces et des territoires, FORINTEK, l'Institut canadien de recherche sur les pâtes et papiers et l'Institut canadien de recherche en génie forestier;
ii) le Comité de recherche forestière de la C.-B.;
iii) le Comité de recherche forestière de l'Ontario;

iv) le National Committee on Mechanization of Silviculture;
v) le Conseil de l'est sur la tordeuse d'épinette;
vi) le Colloque sur la lutte contre les ravageurs forestiers;
vii) l'Association canadienne pour l'amélioration des arbres;
viii) le Conseil du peuplier du Canada;
ix) le Comité canadien de protection des forêts contre le feu;
x) le Comité canadien de l'inventaire forestier.

Une réorganisation du gouvernement, annoncée en janvier 1982, a donné l'élan nécessaire au Service canadien des forêts pour réévaluer la portée et la raison d'être des accords fédéraux sur les forêts, conclus avec les provinces. Les résultats ont été nombreux et comprennent, d'ailleurs, une nouvelle formule de financement conjoint dans le domaine forestier au Canada. Les accords doivent satisfaire à un certain nombre d'exigences, incluant la conformité avec la Stratégie forestière du Canada, l'établissement de plans à long terme concernant l'amélioration du renouvellement, la protection, l'utilisation et la productivité des fabriques, l'échange de connaissances techniques et l'évaluation. L'accent sera mis tout particulièrement sur les pratiques forestières intensives, les possibilités d'influence par des mesures d'encouragement et des dispositions concernant les lots boisés privés.

Il existe des accords, en vigueur ou en négociation, avec toutes les provinces. Plusieurs accords doivent d'ailleurs être renouvelés en 1984.

Dans son plan de coordination de la recherche forestière entre les administrations fédérales et provinciales, le Ministère a établi des mémoires d'entente avec plusieurs provinces. Ces mémoires visent à définir les secteurs de recherche forestière appropriés à chaque niveau d'administration, afin de réduire le double emploi et d'utiliser le mieux possible les spécialisations de chacun, d'assurer une utilisation efficace et rentable des ressources de recherche forestière dont disposent les deux niveaux d'administration et de faciliter la recherche forestière par une collaboration en matière de planification et de mise en oeuvre. Ces mémoires prévoient l'établissement des besoins communs de développement, de programmes de recherche coordonnés, et contrôlent les résultats pour s'assurer de leur pertinence continue à l'égard des besoins de gestion forestière dans chacune des provinces.

Jusqu'à maintenant, des mémoires ont été signés avec:

- la Colombie-Britannique	le 24 novembre 1981
- l'Alberta	le 4 mai 1982
- la Saskatchewan	le 10 août 1983
- le Manitoba	le 18 octobre 1982
- la Nouvelle-Ecosse	le 21 août 1982
- l'Ile-du-Prince-Edouard	le 7 novembre 1983
- Terre-Neuve	le 1er septembre 1982

Un accord de longue date avec l'Ontario a permis de créer et de maintenir le Comité mixte canado-ontarien de recherche sur les forêts. Un comité semblable a été créé au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de l'élément des ressources humaines de la Stratégie forestière, le MDE a entrepris le Programme de recherche universitaire en foresterie (PRUF) d'une durée de trois ans et qui commence en 1983-1984. Après cette période, le Service canadien des forêts, qui administre le PRUF, évaluera les répercussions du programme sur le milieu universitaire et l'industrie forestière et, s'il semble avoir été un succès, demandera des ressources au Conseil du Trésor pour son maintien .

La capacité de suppression des incendies a été considérablement améliorée par l'établissement d'un Centre inter-services des feux de forêt du Canada, en 1982. Le Centre, appuyé par le gouvernement fédéral et toutes les provinces, vise à assurer une lutte coordonnée contre les incendies par la mise en oeuvre de l'Accord d'aide mutuelle en cas d'incendie de forêt.

La décision du gouvernement fédéral d'encourager une flotte nationale d'avions-citernes, à coûts partagés, a été d'une importance particulière. En tout, 29 avions-citernes seront achetés.

Réalisations prévues:

Pour favoriser la participation du MAIN et du MPO, on procède à l'établissement, en 1984, de mécanismes d'interaction et de communication entre le Service canadien des forêts et ces ministères, pour les questions reliées à la mise en oeuvre de la "Recommandation neuf".

Ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN)

La coordination générale de la foresterie dans le Nord se fera par l'entremise du directeur des Politiques du Service canadien des forêts et des éléments de la Direction générale de l'environnement du Nord, MAINC. Les questions de politique et d'élaboration de programme qui créent des interactions entre les deux organismes comprennent la conservation du Nord et la planification de l'utilisation des terres. Le Comité fédéral de la Stratégie forestière fournira une tribune pour l'échange d'information aux niveaux supérieurs. Il y aura des interactions régionales entre les centres régionaux de recherche forestière (Pacifique et Nord) et le MAIN, particulièrement en ce qui a trait aux conditions météorologiques favorisant les feux de forêt et à la lutte contre ces incendies, à la restauration forestière et d'autres sujets techniques. Le Service canadien des forêts et le MAIN ont aussi des objectifs communs qu'ils tentent d'atteindre par l'entremise du Comité canadien de protection des forêts contre le feu et du Centre inter-services des feux de forêt du Canada.

Les communications au sujet des projets forestiers sur les réserves indiennes au sud du 60^{e} parallèle de latitude nord se feront par l'entremise d'un conseiller spécial du sous-ministre adjoint, du Service canadien des forêts et de la Direction du développement économique du MAIN. Un des importants projets prévus consiste en une proposition d'accord de développement forestier entre le Canada et l'Association des premières nations. Des projets précis de développement seront entrepris sur un certain nombre de réserves indiennes, l'aide technique étant assurée par les établissements du Service canadien des forêts.

Ministère des Pêches et Océans (MPO)

Un lien de communication a été établi entre le Service canadien des forêts et la Direction de la recherche sur les ressources du MPO. Cependant, d'autres liens pourraient être établis en ce qui a trait aux aspects, autres que la recherche, de la gestion de l'habitat du poisson, quand celle-ci empiète sur les activités forestières.

RECOMMANDATION DIX:

Qu'Environnement Canada mette en oeuvre sa stratégie, en collaboration avec les gouvernements territoriaux et provinciaux, afin d'achever le réseau de parcs nationaux en accordant la priorité à la protection et à la conservation des zones choisies qui sont les plus menacées par le développement et ne sont pas représentées dans le réseau pour le moment.

L'achèvement du réseau de parcs nationaux du Canada, proposé dans la "Recommandation dix", est une entreprise à longue échéance. Pour que le réseau canadien soit considéré comme complet, chacune des 39 régions naturelles terrestres et des 9 régions naturelles marines devrait être représentée par un parc national. Jusqu'à maintenant, le réseau est achevé à 45 pour cent seulement.

Cependant, cette recommandation vise à donner la priorité, aux nouveaux parcs nationaux et à l'établissement de parcs dans les Prairies, la province de l'Ontario, l'Arctique et les régions marines.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation dix" a été confiée à Parcs Canada. Les ministères, commissions et organismes auxquels Environnement Canada a demandé en 1982 de commenter les recommandations de l'étude fédérale ont donné leur appui général à la recommandation.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

Les mesures prises depuis 1981 pour l'achèvement d'un réseau exhaustif de parcs nationaux et de zones protégées comprennent: l'achèvement des consultations publiques sur le Politique du Canada pour les parcs marins, la création du parc national du nord du Yukon et du parc national des îles de Mingan par une loi en 1984; l'achèvement d'une étude de faisabilité d'un parc marin pour West Isles, dans la baie de Fundy (Nouveau-Brunswick); la réalisation d'une étude socio-économique visant à déterminer l'incidence d'un parc national dans la péninsule Bruce, en Ontario; et la poursuite des négociations avec la province de la Colombie-Britannique en vue de créer un parc national et un parc marin national dans la partie sud de l'île Moresby. En outre, un accord officiel a été signé entre les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan pour l'établissement du parc national des Prairies. Les premières terres, qui couvrent une superficie approximative de 45 milles carrées, seront acquises en 1984.

La province biogéographique de toundra et de désert arctique stérile est définie par la SMC comme hautement prioritaire. Le Nord représente également une priorité pour Parcs Canada, lequel y projette la création de dix nouveaux parcs nationaux d'ici 1990. On prévoit qu'en 1984, un accord sera conclu entre le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest relativement à l'établissement d'un parc national dans l'île Ellesmere. D'autres initiatives concerneront, entre autres, le nord de l'île Baffin, le nord de l'île Banks et le bras est du Grand lac des Esclaves.

Parcs Canada travaille avec les provinces et les territoires à l'avancement du réseau de sites canadiens qui vise à protéger les caractéristiques naturelles uniques, rares ou exceptionnelles. Les deux premiers sites, les pingos de Tuktoyaktuk et de Nelson Head, devraient être définis bientôt.

L'établissement du réseau de rivières du patrimoine canadien a été annoncé le 18 janvier 1984. Les objectifs de ce réseau sont de reconnaître, à l'échelle nationale, des cours d'eau importants du Canada et d'assurer la gestion à long terme qui permettra de préserver leur valeur naturelle, historique et récréative pour le bien-être des Canadiens maintenant et dans l'avenir.

Une commission des rivières du patrimoine canadien a été établie pour examiner les propositions et recommander au ministre chargé de Parcs Canada et aux ministres territoriaux, provinciaux et fédéraux appropriés du gouvernement qui fait les propositions, si ces cours d'eau satisfont aux lignes directrices de sélection du réseau et peuvent être désignés comme rivières du patrimoine canadien. La Commission a révisé deux propositions jusqu'à maintenant et a indiqué que deux autres cours d'eau répondaient aux lignes directrices de sélection.

En ce qui a trait généralement aux conventions internationales, Parcs Canada continue d'appuyer la Convention pour la protection du patrimoine mondial. Le parc national Wood Buffalo a été ajouté à la Liste du patrimoine mondial en 1983 et le site du patrimoine mondial Rocky Mountain a été désigné en 1984.

RECOMMANDATION ONZE:

Qu'Environnement Canada et le ministère des Pêches et Océans donnent la priorité aux mesures destinées à préserver les habitats essentiels au maintien des ressources vivantes se trouvant sous la gestion du gouvernement fédéral (oiseaux et poissons) et des espèces en voie d'extinction ou menacées.

Pour préserver la diversité génétique, la SMC propose l'établissement d'un réseau global de zones protégées, préservant les habitats d'espèces uniques, menacées ou d'autres espèces importantes, d'écosystèmes uniques et d'échantillons représentatifs d'écosystèmes. La "Recommandation onze" vise à renforcer les efforts déjà considérables du gouvernement fédéral à l'égard de la préservation des habitats fauniques.

La gestion sur place des espèces fauniques, c'est-à-dire la gestion des habitats fauniques est considérée par la SMC comme le moyen le plus efficace de préserver la diversité génétique. Au niveau fédéral, au sein de Parcs Canada, le réseau de parcs nationaux, les parcs nationaux marins, les sites canadiens et le réseau de rivières du patrimoine canadien ont des rôles très importants à jouer pour la préservation des habitats vitaux de la faune. Les mesures prises en ce sens depuis 1981 sont décrites dans la réponse à la "Recommandation dix". Le SCF dirige, au niveau fédéral, la préservation des habitats fauniques en établissant des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs pour protéger les habitats des oiseaux migrateurs et d'autres espèces fauniques importantes.

Malgré les fonctions de gestion du MPO à l'égard du poisson et des mammifères marins, les habitats prioritaires de ces espèces, soit les estuaires et autres zones limites côtières ainsi que les eaux peu profondes, sont du ressort provincial, territorial, régional et municipal. Par conséquent, le MPO considère son rôle principal comme celui de gestionnaire des stocks, limitant l'exploitation des espèces au moyen de règlements. Les mesures intergouvernementales visant les écosystèmes importants des estuaires du Canada, qui ont des répercussions sur les habitats vitaux du poisson sont décrites dans la réponse à la "Recommandation sept".

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation onze" a été déléguée au directeur général du SCF, SCE, en ce qui a trait aux oiseaux migrateurs, et au Service de la protection de l'environnement (SPE) dans le cas de l'habitat du poisson. Le MPO n'a fait aucun commentaire au sujet de cette recommandation en particulier mais a quand même fait état de préoccupations quant à l'efficacité de la mise en oeuvre des recommandations, compte tenu des ressources dont on dispose. Les Musées nationaux du Canada ont offert une contribution valable pour la mise en oeuvre de cette recommandation.

Oiseaux migrateurs

Mesures prises jusqu'à présent:

Pour préserver les habitats fauniques essentiels au Canada, le SCF gère aujourd'hui 42 réserves nationales de faune comprenant 49 909 ha et s'occupe de 65 refuges d'oiseaux migrateurs situés au sud du 60^{e} parallèle nord et 14, au nord du 60^{e} parallèle. L'accent, dans le sud, est mis pour le moment sur la protection des zones critiques dans le réseau du fleuve Saint-Laurent, tandis que dans le Nord, plus de 30 endroits ont été désignés comme aires de conservation importantes à incorporer au processus de planification de l'utilisation des terres entrepris en 1981 par le MAIN.

Un plan canadien de gestion de la sauvagine sera bientôt prêt grâce aux efforts coopératifs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ce document, dans lequel sont intégrés les principes de la SMC, sera utilisé pour la mise au point, avec les Etats-Unis, d'un Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, qui devrait être terminé en février 1984. Ces efforts de planification ont pour objet d'assurer une gestion coordonnée des oiseaux aquatiques et de leur habitat.

Tentant d'accélérer la protection et la gestion des habitats fauniques essentiels, le SCF a créé la Fondation Habitat faunique, comme organisme de bienfaisance à but non lucratif, sur une base coopérative, avec des organismes privés et publics s'occupant de conservation. Une entreprise parallèle à la Fondation, et un aspect essentiel de la protection de l'habitat des oiseaux migrateurs dans les provinces des Prairies, le Programme de prévention des dommages causés aux récoltes est mis en oeuvre par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Ce programme assure une indemnité aux agriculteurs pour les dommages causés à leurs récoltes par les oiseaux aquatiques et continue à renseigner les propriétaires fonciers ainsi qu'à les encourager à accepter la présence des oiseaux aquatiques et à maintenir leur habitat.

Le Canada est devenu signataire, en janvier 1981, de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale et a du même coup fait inscrire la Réserve nationale de faune du cap Tourmente sur la liste de la Convention de Ramsar. En 1982, le Canada, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, a étendu cette liste de terres humides désignées de une à quinze inscriptions. En 1984, le Canada a fait inscrire la réserve nationale de faune de Chignecto en Nouvelle-Ecosse, et la réserve nationale de faune de Saint-Clair, en Ontario. Les terres humides inscrites du Canada comprennent maintenant une superficie de plus de dix millions d'hectares, contribuant à accroître la superficie totale de toutes les terres humides de la liste de Ramsar de 140 pour cent.

On ne prévoit cependant pas de politique nationale des terres humides pour le Canada dans un proche avenir. Toutefois, le groupe de travail national sur les terres humides du Comité canadien de classification écologique des sols prépare un ouvrage exhaustif sur l'écologie et l'importance des terres humides à l'échelle nationale. Cet ouvrage sur les terres humides du Canada sera publié en 1986.

Le SCF, en collaboration avec l'U.S. Fish and Wildlife Service, est un des principaux agents de financement des études et des évaluations sur les terres humides en Amérique du Sud. Un programme très efficace d'Amérique latine permet beaucoup d'échanges internationaux en vue de préserver les habitats des oiseaux migrateurs, soit autant les aires d'hivernage que les aires de reproduction. On travaille également à la préparation d'un Plan nord-américain de gestion de la sauvagine avec les Etats-Unis et le Mexique.

Réalisations prévues:

Le SCF prévoit faire un examen systématique de tous les refuges d'oiseaux migrateurs, incluant une évaluation des zones prioritaires au nord du 60^{e} parallèle nord pour les oiseaux migrateurs et d'autres espèces fauniques. La Fondation Habitat faunique Canada accroîtra l'acquisition des habitats au sud du 60^{e} parallèle.

On procédera au rassemblement d'informations sur cinq emplacements à désigner comme terres humides d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar. D'ici 1986, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine sera mis au point en collaboration avec les Etats-Unis.

Les pays d'Amérique latine et le Canada ont l'intention de créer des programmes communs de gestion et de recherche relativement à des espèces qu'ils partagent.

Espèces en voie d'extinction et menacées

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

Le Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada a défini des habitats vitaux pour 27 espèces d'animaux en voie d'extinction, menacées ou déracinées. Le SCF prépare actuellement une stratégie visant à assurer que les habitats vitaux des espèces de flore et de faune du Canada menacées ou en voie d'extinction reçoivent une protection suffisante de l'organisme fédéral, provincial ou territorial approprié s'occupant de la faune.

Poisson

En novembre 1983, le MPO a produit un document de travail intitulé vers une politique de gestion de l'habitat du poisson. L'accent du document est mis sur la préparation d'une politique de protection améliorée de l'habitat du poisson basée sur le principe d'aucune perte nette d'habitat. Il n'est pas très clair, dans l'ébauche actuelle, s'il s'agit d'un principe global ou si ce principe sera appliqué sur une base spécifique. La notion d'aucune perte nette devra être considérablement améliorée pour qu'on détermine si elle sera appliquée sur une base spécifique et comment les décisions seront prises pour tenir compte du fait que l'eau est une ressource importante ayant un intérêt pour d'autres usagers comme l'industrie forestière.

Le MPO a reçu un grand nombre de commentaires d'autres ministères, de représentants des ministères, des gouvernements provinciaux et de l'industrie, la plupart de ces commentaires portent sur le principe d'aucune perte nette. Le MPO travaille actuellement à deux documents; le premier, un document réponse aux divers commentaires reçus, le second, une version révisée du document de politique sur l'habitat du poisson qui devrait contenir un chapitre distinct sur le principe d'aucune perte nette. Les estuaires et autres zones côtières ne sont pas définis comme réseaux de soutien prioritaires pour les pêches.

RECOMMANDATION DOUZE:

Qu'Environnement Canada et le ministère des Pêches et Océans, en consultation avec d'autres ministères intéressés, accélère l'identification des espèces de plantes et d'animaux en danger au Canada par le truchement du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada; et que par la suite, ils étudient l'efficacité des programmes fédéraux et provinciaux pour protéger les espèces menacées que l'on aura trouvées.

Pour préserver la diversité génétique, la SMC recommande de prévenir l'extinction des espèces, ainsi que la préservation d'autant de variétés de plantes que possible, d'animaux et de micro-organismes, et des variétés sauvages qui leur sont apparentées. Le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (COSEWIC) est un des plus importants mécanismes au Canada à utiliser pour réaliser les recommandations de la SMC. Il est composé de membres des principaux intervenants fédéraux (SCF, MPO, Parcs Canada, Musée national des sciences naturelles), de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et de trois organisations nationales non gouvernementales.

La "Recommandation douze" de l'étude fédérale reconnait et appuie la nécessité d'accroître l'influence du COSEWIC et d'évaluer son efficacité, ajoutée à celle d'autres activités et programmes canadiens qui visent à prévenir l'extinction des espèces.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation douze" a été assignée au directeur général du SCF. Aucune réponse n'a été obtenue d'Agriculture Canada au sujet de cette recommandation spécifique. Les Musées nationaux du Canada ont offert de participer à la mise en oeuvre de la recommandation par leurs activités sur la protection et la recherche des stocks génétiques sauvages. En 1982, le Musée a travaillé au Répertoire d'histoire naturelle du Canada, soit un étude complète et exhaustive des espèces au Canada. Le Musée a indiqué qu'une telle liste devrait être préparée avant la planification des programmes et activités visant à prévenir l'extinction ou à préserver la diversité génétique.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

Le SCF appuie la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et le COSEWIC dont l'objectif est de protéger les espèces sauvages menacées, menacées d'extinction ou déracinées. Le COSEWIC s'occupe des espèces sauvages au Canada, tandis que la CITES se préoccupe surtout du commerce international des espèces menacées d'extinction.

Depuis 1981, le COSEWIC a acepté des rapports de situation et a décidé du statut de 23 espèces fauniques au Canada. Le rythme de production des rapports de situation présentés au COSEWIC est passé de cinq en 1981, à six en 1982 et à douze en 1983. Cependant, l'objectif pour les trois prochaines années est de préparer des rapports de situation pour 60 autres espèces soupçonnées d'être menacées d'extinction.

Quand une espèce faunique est menacée d'extinction, le SCF prépare des programmes visant a rétablir l'espèce en milieu sauvage. Le rétablissement de la grue blanche d'Amérique et du bison d'Athabasca dans les provinces des Prairies, ainsi que la réintroduction du renard véloce et du faucon pèlerin ont été au nombre des priorités jusqu'à maintenant. Les projets visent le putois d'Amérique, le pluvier siffleur et la poule des Prairies.

On prépare actuellement un programme national global pour la protection et le rétablissement des espèces menacées et menacées d'extinction, qui servira à réunir et à coordonner tous les programmes existants, aux niveaux du fédéral et des provinces, qui touchent la protection des espèces fauniques menacées d'extinction. A l'heure actuelle, la proposition comprend les mesures suivantes:

a) à l'échelle nationale:
- identification des espèces menacées d'extinction
- programmes de recherche et de rétablissement
- protection des espèces et de leur habitat
- sensibilisation du public

b) à l'échelle internationale:
- collaboration et aide pour les populations partagées ou dépendantes
- aide pour les populations non partagées
- établissement d'accords internationaux
- sensibilisation du public

Une des réalisations qui découlera de l'établissement d'un programme national sera l'identification de tous les efforts faits en ce sens au Canada pour protéger les espèces menacées d'extinction. Par exemple, Parcs Canada augmente ses efforts en vue de faire connaître le rôle des parcs nationaux pour la préservation de la diversité génétique sur place. Un rapport préparé pour Parcs Canda par R. Prescott-Allen, portant sur les parcs nationaux comme banque génétique, est en préparation. En évaluant l'effort global, on peut déterminer les mesures à mettre en oeuvre pour améliorer l'efficacité nationale de la préservation de la diversité génétique.

RECOMMANDATION TREIZE:

Qu'Environnement Canada, le ministère des Pêches et des Océans et Agriculture Canada évaluent s'il est souhaitable et faisable d'établir un pool génétique canadien plus complet afin d'assurer la recherche sur la valeur et la protection du stock génétique sauvage, lequel pourrait avoir des avantages imprévisibles pour la collectivité.

La SMC décrit trois moyens de préserver la diversité génétique:

1) sur le site: le stock est préservé sur place par la protection de l'écosystème dont il fait partie;

2) hors du site, une partie d'un organisme: la graine, la semence ou tout autre élément à partir duquel l'organisme peut être reproduit, est préservé;

3) hors du site, l'organisme entier: un stock d'individus de l'organisme concerné est conservé en dehors de son habitat naturel, en plantation, jardin botanique, zoo, aquarium, ranch ou culture.

De ces trois moyens, la préservation sur le site est préférable. Cependant, celle-ci n'est pas possible pour les espèces domestiques; les espèces sauvages elles-mêmes devraient être préservées hors du site, dans le cas où la préservation sur le site échouerait.

La "Recommandation treize" s'applique aux situations, au sein du gouvernement fédéral, reliées aux deux méthodes de préservation du stock génétique hors du site (la préservation sur place est étudiée en réponse aux recommandations 10, 11 et 12). La "Recommandation treize" propose d'étudier la mesure dans laquelle il serait souhaitable et faisable de prendre les moyens nécessaires pour préserver la diversité génétique en ayant recours aux mesures de préservation hors du site. En procédant de façon systématique pour la préservation du matériel génétique, on se garde des possibilités qui pourront découler de l'utilisation de matériel génétique pour les innovations scientifiques et industrielles et les améliorations de la production agricole, forestière et halieutique.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation treize" a été déléguée au directeur général du SCF, SCE. Agriculture Canada, le département d'Etat aux Sciences et à la Technologie (DEST) et les Musées nationaux du Canada se sont montrés particulièrement intéressés à la mise en oeuvre de cette recommandation.

Agriculture Canada a mentionné que les valeurs de protection et de recherche du stock génétique sont des objectifs qui auraient plus que des avantages imprévisibles pour la collectivité. Les représentants ont proposé que les critères de cette recommandation soient basés sur des valeurs plus tangibles, comme les avantages possibles pour l'humanité, la survie de l'homme et l'équilibre écologique.

Le DEST a offert d'aider les groupes interministériels qui se réuniraient à ce sujet. En effet, le sujet de la préservation du pool génétique a un lien important avec le domaine de la biotechnologie, auquel s'intéresse particulièrement le DEST. En 1982, les répercussions spécifiques de cette question ont été étudiées avec le bureau du conseiller scientifique d'Environnement Canada, dans le contexte du projet de loi sur les droits des phytogénéticiens et en ce qui a trait aux travaux du groupe de travail du ministre sur la biotechnologie.

Les Musées nationaux ont indiqué que leur participation serait particulièrement utile en ce qui a trait aux activités que suppose la recommandation.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

C'est grâce à la Banque nationale de semences d'Agriculture Canada que le Canada réussit à maintenir la diversité génétique par des mesures de conservation hors du site; cette banque contient de l'information génétique sur les plantes sauvages et cultivées à partir desquelles sont dérivées diverses plantes de culture moderne. Depuis ses débuts, en 1970, la Banque nationale de semences a rassemblé plus de 76 000 inscriptions. En 1983 seulement, des échanges de semences et d'autre matériel végétal ont été faites avec des particuliers dans 35 pays. Le Canada a fourni une contribution de 325 000 $ au Groupe international des ressources génétiques végétales en 1983-1984 et prévoit accroître de 25 000 $ sa contribution de 1984-1985. Depuis 1967, le Service canadien des forêts d'Environnement Canada tient aussi à jour une banque de semences forestières. Parmi les récentes additions, on compte environ 60 espèces de la République populaire de Chine.

L'objectif du SCF, en ce qui a trait à la "Recommandation treize", est de protéger les espèces fauniques et les habitats menacés d'être perdus, au Canada. Il y a trois moyens d'atteindre cet objectif en ce qui concerne la faune:

1) maintenir la diversité génétique des écosystèmes canadiens;

2) protéger le pool génétique des espèces menacées ou menacées d'extinction en maintenant des installations de reproduction ou d'élevage en captivité et, un jour ou l'autre, si le nombre le justifie, rétablir ces espèces en milieu sauvage;

3) maintenir et mettre au point des techniques pour s'assurer qu'on ne perdra pas un patrimoine héréditaire irremplaçable.

Relativement au premier moyen cité ci-dessus, la "Recommandation onze" décrit les mesures prises pour préserver la diversité génétique des habitats vitaux pour le maintien des ressources vivantes de ressort fédéral.

Relativement au deuxième moyen, le SCF a mis au point un certain nombre de programmes reliés à la conservation du pool génétique de la faune. Il s'agit des programmes suivants:

a) **Les installations de reproduction et d'élevage du SCF pour le faucon pèlerin à Wainwright (Alberta).**
Cette installation a été aménagée pour sauver une espèce menacée d'extinction, le faucon pèlerin de l'Est, Falco peregrinus anatum. Le projet, qui avait recours à la technique d'insémination artificielle, a réussi et fonctionne toujours. En vue de rétablir le faucon pèlerin en milieu sauvage, un certain nombre d'oisillons ont été libérés au cours des années à Montréal, Ottawa, Toronto, dans le parc Algonquin (Ontario), à Edmonton et en milieu sauvage, dans le nord de l'Alberta.

b) **Le programme de rétablissement du bison d'Athabasca.**
En 1965, 23 bisons d'Athabasca capturés dans le Parc national de Wood Buffalo ont été transférés dans une aire d'isolement, dans le Parc national d'Elk Island. Ces animaux constituaient le noyau du pool génétique protégé, ou le troupeau de base, pour la dissémination de la progéniture. Par la suite, dans le cadre de la première étape du programme de rétablissement, le SCF, en collaboration avec Parcs Canada, a transféré la progéniture d'animaux du parc d'Elk Island dans six zoos canadiens et deux zoos de population de bisons d'Athabasca. La deuxième étape consiste à transplanter et à réintroduire le bison d'Athabasca dans son territoire d'antan. Deux transplantations ont réussi jusqu'à maintenant, une dans la région de Fort Providence, dans les Territoires du Nord-Ouest (maintenant appelée refuge du bison du Mackenzie), et l'autre dans la région de Nahanni Butte, dans les Territoires du Nord-Ouest. Une transplantation dans la région du Parc national de Jasper a échoué. D'autres sont prévues,

conformément à la politique selon laquelle les sous-populations doivent être éloignées les unes des autres au cas où une calamité naturelle détruirait une population. En théorie, le nombre de sous-populations est fixé à cinq. Puisque le troupeau de base du parc d'Elk Island sera maintenu à perpétuité, l'addition de deux autres transplantations suffira à satisfaire aux critères théoriques.

c) **Rétablissement du renard véloce.**
La race septentrionale de l'espèce du renard véloce a été déracinée dans les années trente. Des animaux de la race du sud ont été achetés dans le Dakota du Nord et le Colorado et gardés dans une ferme d'élevage, le refuge de faune de l'Ouest du Canada, près de Cochrane (Alberta). La progéniture du stock de reproducteurs d'origine sera maintenant rétablie en Saskatchewan et au Manitoba et, un jour ou l'autre, aussi en Alberta. Le programme se poursuivra jusqu'à ce que l'espèce soit bien implantée au Canada.

d) **Programme de rétablissement de la grue blanche d'Amérique.**
Dans le cadre de ce programme, un certain nombre d'oeufs sont prélevés dans les nids de la grue blanche d'Amérique, menacée d'extinction, dans le Parc national de Wood Buffalo, chaque année, et sont transférés à Gray's Lake (Idaho) où ils sont remis à des grues canadiennes adoptives. Le programme a été mis au point en vue d'établir une deuxième population de grues blanches d'Amérique qui migrerait pour aller se reproduire à Gray's Lake (Idaho) et passerait l'hiver aux environs du refuge de faune de Bosque del Apache, au Nouveau-Mexique. La seule population existante niche actuellement dans le Parc national de Wood Buffalo d'où, bien qu'elle soit particulièrement en sécurité, elle doit entreprendre une longue migration jusqu'à Aranses (Texas) pour y passer l'hiver. Au début du programme, des oeufs fécondés ont été prélevés dans les nids du parc Wood Buffalo pour être incubés à l'installation de recherche de l'U.S. Fish and Wildlife Service à Patuxent (Maryland). Les membres de l'espèce, se trouvant à Patuxent, continuent de fournir un stock sûr d'individus de l'espèce, à l'abri des caprices de la nature et des longues migrations, des aires d'hivernage jusqu'aux aires de nidification.

Relativement au troisième moyen, qui consiste à maintenir et à mettre au point des techniques pour éviter la perte d'un patrimoine héréditaire irremplaçable, le SCF a fait des expériences sur la préservation à long terme du patrimoine héréditaire, particulièrement le sperme du bison d'Athabasca, et sur la viabilité du sperme emmagasiné. Il semble que la technique de stockage soit satisfaisante, suivant les procédures et techniques établies sur un certain nombre d'années par l'industrie agricole. Bien que le stockage du patrimoine héréditaire de nombreuses espèces menacées soit envisagé, il doit être considéréré comme une mesure de dernier ressort.

Certaines techniques utilisées en Europe, particulièrement en ce qui a trait à la reproduction par supplantation, sont surveillées de près par le SCF qui veut voir si le rétablissement de patrimoines héréditaires perdus est possible. On a recours à des techniques d'évaluation phénotypique qui, en fait, tentent de ramener des espèces perdues dont les gènes pourraient être présents dans les espèces existantes. Pour le moment, on tente de récupérer les gènes du bison caucasien, sous-espèce du bison lithuanien Bison bonasus et de récupérer les gènes de base du progéniteur de la plupart des espèces de bétail du monde occidental Box primigenus. A l'avenir, il pourrait être utile de prélever du matériel génétique du bison d'Athabasca qu'on retrouve maintenant dans les bisons hybrides du Parc national de Wood Buffalo; malheureusement, il y a eu en effet croisement du stock de bisons d'Amérique et de bisons d'Athabasca. Une politique ou un règlement interdisant les croisements par curiosité au Canada compléterait les travaux de préservation de la diversité génétique.

Lorsque le pool génétique d'une espèce est largement réparti ou disséminé, et pour tenir compte de l'évolution du stock de base et de sa progéniture, on a recours à l'International Species Inventory System (ISIS). Tous les animaux de race pure y sont inscrits, ainsi que leur progéniture et ces dossiers les accompagnent, où qu'ils soient transférés dans le monde. Ce système est informatisé, le bureau central étant situé à Minneapolis (Minnisota). Les bisons d'Athabasca qui se trouvent actuellement dans les zoos sont inscrits au Système et dans les Livres internationaux de haras.

Pour veiller à la mise en oeuvre de certaines recommandations de la Conférence de Stockholm (Conférence sur l'environnement), le SCF a eu de nombreuses réunions avec des représentants du ministère de l'Agriculture concernant la préservation du matériel génétique. De par sa politique, le ministère de l'Agriculture est chargé d'emmagasiner et de sauvegarder les semences et les cultivars du patrimoine héréditaire végétal, particulièrement ceux qui forment la base de bon nombre de nos cultures céréalières. Pour ce qui est de la préservation du patrimoine héréditaire animal, les projets courants de la Division des sciences animales d'Agriculture Canada portent exclusivement sur les stocks domestiques et non sauvages.

Le Service canadien des forêts joue un rôle de premier plan dans la réalisation d'un programme national d'amélioration génétique des arbres forestiers. La préservation des ressources génétiques est une stratégie essentielle du programme et les trois méthodes de préservation génétique énoncées dans la SMC sont employées. La priorité est accordée au maintien de l'intégrité des populations adaptées aux divers endroits, par l'exécution de recherches concernant les recommandations sur les zones de semis en vue de la régénération forestière et par l'appui du concept du "secteur aménagé", en vertu duquel certains secteurs ne sont régénérés qu'à l'aide de matériel indigène. On observe une solide collaboration entre les scientifiques et les forestiers des administrations fédérales et provinciales, du domaine universitaire et du secteur industriel, favorisée par l'Association canadienne pour l'amélioration des arbres, laquelle est appuyée par le Service canadien des forêts. On assure la préservation hors du site, à des fins scientifiques de reproduction future et d'échanges, en réalisant des tests de provenance et de descendance sur les nombreuses espèces et les vergers à graines de divers organismes. Le Service canadien des forêts étudie et applique également les principes de la préservation hors du site dans des installations frigorifiques qui comprennent entre autres la banque nationale de graines d'arbres forestiers. De concert avec Agriculture Canada, le Service canadien des forêts élabore des règlements qui visent à protéger l'ensemble génétique canadien contre des éléments exotiques indésirables et à améliorer les transactions entre les provinces en ce qui a trait aux graines.

Le Conseil canadien des aires écologiques a été formé avec le concours du MDE. Les activités coopératives du Conseil favorisent la préservation des ressources génétiques. Parmi les membres du Conseil, on compte des représentants du MDE, du MPO, d'Agriculture Canada et d'autres organismes fédéraux et provinciaux, ainsi que des universités et des organisations non gouvernementales.

RECOMMANDATION QUATORZE:

Qu'Environnement Canada mette au point une stratégie de conservation de l'eau pour l'Ouest du Canada et accorde la priorité à la planification et à la mise en oeuvre de l'aménagement des bassins hydrographiques du Mackenzie et du Yukon et d'autres bassins hydrographiques internationaux et interprovinciaux dans l'Ouest.

La "Recommandation quatorze" a été rédigée en réponse à la conclusion de l'étude fédérale selon laquelle, dans certaines régions de l'Ouest canadien, la demande en eau dépassera le potentiel offert par les réservoirs naturels. Cette menace soulève de grandes préoccupations au sujet de la viabilité des activités économiques dépendantes de cet approvisionnement en eau. La menace que la demande croissante en eau fait peser sur les habitats fauniques et aquatiques dans certaines parties des Prairies et dans les bassins du Mackenzie et du Yukon est un autre sujet de préoccupation.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation quatorze" a été assignée au directeur général des Eaux intérieures, SCE. Le MPO, Agriculture Canada et le MAIN ont offert leur appui.

Le MPO a indiqué qu'il voudrait participer à l'élaboration de stratégies de conservation de l'eau, dans la mesure de sa compétence, car ces stratégies auront des répercussions importantes sur l'habitat du poisson dans l'Ouest et dans le Nord du Canada. Le MAIN a offert de participer à la planification et à l'aménagement des bassins hydrographiques, particulièrement ceux du Mackenzie et du Yukon. Agriculture Canada a fait remarquer qu'une stratégie nationale incluant l'utilisation des terres dans toutes les régions du Canada serait plus utile qu'une stratégie réservée à l'Ouest canadien. Il a aussi proposé d'inclure l'irrigation à des fins agricoles au nombre des utilisations de l'eau dont on tiendra compte dans la stratégie.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

Depuis 1981, des progrès ont été faits vers l'élaboration d'une stratégie de conservation de l'eau au Canada. Un comité consultatif indépendant, qui représente les régions du Canada, a été créé, sous la direction de Peter H. Pearse, en vue d'étudier les problèmes reliés à l'eau et de sonder l'opinion des citoyens canadiens. L'élaboration d'une stratégie de conservation des eaux douces découlera de ces résultats. Les travaux du Comité serviront à définir les facteurs physiques, économiques, environnementaux, sociaux et politiques, qui ont une influence sur la planification et la gestion des eaux, en mettant l'accent sur l'Ouest du Canada et sur la conservation de l'eau. En outre, ses activités contribueront à la réalisation d'un consensus national sur les façons d'aborder la politique de conservation des eaux et à l'élaboration d'une stratégie.

Le rapport du Comité consultatif, incluant les recommandations pour le règlement des problèmes nationaux concernant les eaux, est prévu pour la fin de 1985.

Les problèmes de sols et d'eau dans les provinces des Prairies sont actuellement à l'étude; le gouvernement fédéral cherche ainsi le moyen de régler les déséquilibres de l'offre et de la demande d'eau et la détérioration des sols dans les trois provinces des Prairies. Des documents de travail à ce sujet sont prévus pour la fin de 1984.

D'autres mesures ont été prises dans les provinces de l'Ouest, par exemple:

a) Le Ministère continue de mettre la priorité sur les travaux de la Commission des eaux des provinces des Prairies, assurant une répartition équitable des eaux qui coulent vers l'Est dans les provinces des Prairies. La Commission a terminé une étude exhaustive de la demande en eau.

b) Les problèmes canado-américains dans l'Ouest canadien continuent aussi d'être prioritaires. Il convient de noter en particulier les nouveaux accords bilatéraux concernant le projet de dérivation de la Garrison.

c) Une étude à travaux partagés a été lancée en Saskatchewan, afin d'étudier la situation de l'offre et de la demande d'eau dans le Sud de la Saskatchewan.

d) La mise au point de modèles de prévision de la demande d'eau, dans le cadre du programme de recherche et de développement énergétiques, progresse toujours. L'accent est mis sur les industries qui font une grande utilisation de l'eau (énergie et agriculture) dans les régions à faible approvisionnement en eau de l'Ouest.

En ce qui a trait aux bassins hydrographiques du Nord, on a terminé une étude du bassin du fleuve Mackenzie, et les négociations avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, en vue d'en arriver à des accords transfrontaliers satisfaisants, sont commencées.

En outre, l'étude du bassin hydrographique du fleuve Yukon se poursuit et devrait être terminée en 1984.

RECOMMANDATION QUINZE:

Qu'Environnement Canada et le ministère des Finances examinent les déductions pour amortissement et autres taxes ou impôts spéciaux afin de déterminer dans quelle mesure ils favorisent ou entravent la conservation, le recyclage et la réduction de la pollution et, le cas échéant, proposent des modifications.

La "Recommandation quinze" vise à étudier les répercussions d'instruments tels que les impôts, les redevances et les avantages financiers sur l'utilisation des ressources dans le cadre du développement économique. Il ne fait aucun doute que la consommation d'eau, par exemple, tend à être exagérément élevée quand elle est gratuite. Dans le cadre de l'utilisation d'autres ressources renouvelables, il y a parfois des avantages fiscaux qui, tout en encourageant directement un genre d'activité, encouragent aussi indirectement les contribuables à polluer l'environnement ou à gaspiller les ressources. La "Recommandation quinze" favorise une étude des pratiques fiscales fédérales qui ont une influence indirecte sur les choix des utilisateurs des ressources et propose des changements appropriés.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation quinze" a été déléguée au directeur général des Politiques, Groupe de la planification ministérielle.

Le ministère des Finances a offert sa collaboration à Environnement Canada pour la mise en oeuvre de cette recommandation. Il a fait remarquer que celle-ci avait des répercussions qui peuvent avoir une très grande portée et que les représentants d'Environnement Canada et des Finances devraient travailler en étroite collaboration pour y apporter des solutions.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

Les entretiens préliminaires qui ont eu lieu au sein d'Environnement Canada entre le Groupe de la planification ministérielle et le SPE visaient à établir un plan d'action. D'ici la fin de juin 1984, on aura établi un plan pour la mise en oeuvre de la "Recommandation quinze", la date d'achèvement de l'étude qui doit être réalisée ayant été fixée au 31 janvier 1985.

RECOMMANDATION SEIZE:

Que le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales examine le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et considère les changements possibles à ce Processus pour améliorer son efficacité.

La "Recommandation seize" est une réponse à la conclusion de l'étude fédérale, effectuée en 1981, selon laquelle le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PFEEE) comporte des lacunes. Plusieurs ont été notées. Le Processus, tel qu'établi, est né d'une décision du Conseil des ministres en 1981. Ses recommandations n'étaient pas obligatoires pour les ministères ou organismes fédéraux qui y avaient soumis un projet. Les lignes de conduite qui le composaient étaient souples. Ceux qui l'appliquaient n'avaient pas l'autorité de citer des témoins à comparaître ou de les obliger à faire des déclarations sous serment. Comme la première étape du Processus consistait en une évaluation, par le proposeur fédéral, des incidences environnementales possibles d'un projet avant l'évaluation de la nécessité d'un examen officiel par une commission d'évaluation environnementale, il existait la possibilité que des répercussions négatives sur l'environnement ne soient pas suffisamment prises en compte et que des projets soient mis en oeuvre sans que soient faits un examen et une évaluation appropriés.

La direction de la mise en oeuvre de la recommandation a été assignée au SPE dans le cadre du PFEEE réalisé par le BFEEE.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) a fermement appuyé la recommandation. Le DEST a offert son appui à l'examen et a fait remarquer qu'il fallait inclure, au processus d'évaluation des incidences environnementales, les problèmes scientifiques et politiques de grande portée et étroitement reliés. La Commission de contrôle de l'énergie atomique a noté que la recommandation constituait un domaine d'intérêt particulier auquel elle a l'intention de continuer à collaborer avec Environnement Canada. Transports Canada a signalé qu'il manifestait un intérêt marqué pour cette recommandation. Il a fait remarquer que, dans la mesure où toute proposition résultant de l'examen nuirait de façon importante aux objectifs et aux exigences de Transports Canada, Environnement Canada devrait être prêt à modérer les propositions.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

En décembre 1981, le Conseil des ministres a demandé au ministre de l'Environnement d'entreprendre un examen et une évaluation du PFEEE. Le Ministre a reçu pour mandat d'élaborer des recommandations, basées sur l'évaluation, en vue d'améliorer l'efficacité du PFEEE et de consulter les provinces et le public au sujet des recommandations.

Un document de travail a été préparé par le BFEEE, en collaboration avec Environnement Canada et d'autres ministères fédéraux, comprenant des recommandations générales au Conseil des ministres concernant l'administration et la gestion du PFEEE. Le mandat du Processus, le recoupement d'autres règlements, la participation de témoins ou d'intervenants, les fonctions des commissions d'évaluation environnementale ainsi que le rôle des concepteurs et des proposeurs de projets ont tous été étudiés. Le Conseil fédéral des ministres a étudié les changements proposés par le document de travail en 1984.

Un décret du Conseil, établi en vertu de la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement, a été publié dans la Partie II de La Gazette du Canada, le 11 juillet 1984, pour présenter des lignes directrices au sujet de la mise en oeuvre de la politique fédérale sur l'évaluation et l'examen en matière d'environnement. L'établissement du décret du Conseil, en attribuant un mandat officiel au Processus, a permis de combler une des lacunes constatées dans l'étude fédérale de 1981. Il est possible qu'à un moment donné, le PFEEE fasse l'objet de mesures législatives.

RECOMMANDATION DIX-SEPT:

Qu'Environnement Canada, en consultation avec les autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux, continue d'accorder la priorité à la réduction des pluies acides qui constituent une menace importante pour les écosystèmes plus particulièrement dans l'Est et le Centre du Canada.

Les pluies acides constituent un problème international d'importance pour le Canada. La "Recommandation dix-sept" vise à encourager les mesures prises en réponse aux dommages causés aux écosystèmes canadiens, particulièrement dans l'Est et le Centre du Canada, attribuables aux précipitations acides et aux autres dépôts acides.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation dix-sept" a été déléguee au SPE.

Le MPO a demandé qu'on reconnaisse explicitement, lors de la mise en oeuvre de la recommandation, son importance, avec le MDE, puisqu'il a déjà des programmes reliés aux effets négatifs des pluies acides sur l'habitat du poisson. Santé et Bien-être social Canada a offert de jouer un rôle-clé. En 1981, il a réalisé, dans le cadre d'un programme conjoint avec le MDE, des études poussées sur les répercussions des précipitations acides sur la santé humaine.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

La politique du gouvernement fédéral sur les pluies acides est de faire réduire les niveaux d'émissions de SO_2 afin d'éliminer les charges dommageables de polluants dans l'environnement. Cet objectif pourrait être atteint par la conclusion d'un accord canado-américain, par des accords et des mesures coopératives avec les gouvernements provinciaux et par des entreprises fédérales complémentaires.

En août 1980, le Canada et les Etats-Unis ont signé un mémoire d'intention visant la négociation d'un accord sur la pollution atmosphérique transfrontalière. Dans ce mémoire d'intention, les deux gouvernements reconnaissent la gravité du problème des pluies acides et la nécessité de trouver une solution bilatérale le plus tôt possible. Le mémoire prévoit: a) l'établissement d'un accord incluant des programmes et une stratégie de lutte contre la pollution, b) l'application rigoureuse des lois et règlements existants, et c) le partage d'information et la consultation entre les deux gouvernements.

Le mémoire prévoit aussi la création de plusieurs groupes de travail chargés de rassembler et d'analyser l'information reliée à la pollution atmosphérique transfrontalière en Amérique du Nord et de présenter des comptes-rendus de leurs résultats. Ces groupes étaient composés de spécialistes des deux pays. Les rapports des principaux groupes de travail ont été présentés conjointement aux négociateurs canadiens et américains, en février 1983.

Les principales conclusions des rapports des groupes de travail étaient les suivantes:

- les dépôts de soufre entraînent des dommages, à court et à long terme, dans les régions susceptibles d'être affectées par les pluies acides;
- les dépôts humides de sulfates dépassant 20 kg/ha par année dans les zones vulnérables sont associées à des dommages, les régions où les dépôts ne dépassent pas 20 kg/ha par année ne présentent pas de dommages;
- les dommages sont causés par des dépôts de soufre et la solution consiste à les réduire;

- les régions où les dépôts sont les plus grands sont situées dans les régions industrielles ou dans le vent qui souffle de celles-ci;

- la technologie nécessaire pour réduire les émissions existe déjà substantiellement;

- s'il n'y a pas de changement dans les programmes de réduction, les émissions devraient augmenter jusqu'à la fin du siècle.

Les négociations officielles en vue d'un accord sur la pollution atmosphérique transfrontalière entre le Canada et les Etats-Unis ont commencé en juin 1981, mais piétinent depuis juin 1982, alors que les Etats-Unis ont rejeté comme trop précoce une proposition du Canada visant à réduire les dépôts humides de sulfates à 20 kg/ha par année tout au plus dans les régions délicates, en réduisant les émissions totales de SO_2 de la moitié, au Canada à l'est de la limite entre le Manitoba et la Saskatchewan et dans la moitié est des Etats-Unis. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le Secrétariat d'Etat américain ont cherché des moyens de résoudre l'impasse actuelle au cours d'un certain nombre de réunions pendant l'année écoulée.

La position canadienne est que l'accord bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontalière doit inclure:

1) un engagement envers l'objectif environnemental de 20 kg/ha par année;

2) la mise en oeuvre de réductions importantes des émissions visant à atteindre cet objectif;

3) la création d'un mécanisme bilatéral pour contrôler le progrès des programmes de réduction et recommander les changements nécessaires.

Le gouvernement fédéral est prêt à reprendre les négociations le plus tôt possible si la position de l'administration américaine sur les pluies acides indique qu'il est possible de prendre des mesures conjointes à l'égard de ces trois points.

Au Canada, grâce aux programmes, entreprises et engagements des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, on prévoit, d'ici 1990, une réduction de 25 pour cent des émissions de SO_2.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve se sont engagés à réduire les dépôts humides de sulfates à moins de 20 kg/ha par année, niveau requis pour protéger les lacs et les cours d'eau modérément délicats. En septembre 1983, les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement ont convenu d'une stratégie de réduction dont l'objectif est d'éliminer les dépôts humides de sulfates à 20 kg/ha par année. En même temps, les ministres ont reconnu la nécessité d'intégrer les programmes américains aux programmes canadiens pour atteindre cet objectif.

A l'échelle fédérale, un comité de direction interministériel sur le transport à grande distance des contaminants atmosphériques réunit des représentants d'Agriculture Canada, d'Environnement Canada, des Affaires extérieures, du MPO et de Santé et Bien-être social. Le Comité offre une tribune d'échange et de coordination de l'information scientifique.

En mars 1984, le Canada et neuf pays européens se sont réunions à Ottawa, pour s'entretenir des précipitations acides. Les pays participants étaient l'Autriche, le Danemark, la République fédérale allemande, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Canada. Ces pays se sont engagés à réduire leurs émissions annuelles de soufre d'au moins 30 pour cent, aussitôt que possible, et au plus tard d'ici 1993. Ils ont aussi accepté de réduire, en priorité, les émissions d'oxydes d'azote. Enfin, ils ont convenu d'encourager les autres signataires de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontalière à prendre des mesures semblables. Tous les pays européens, les Etats-Unis et le Canada ont ratifié la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière de la CEE en décembre 1981.

RECOMMANDATION DIX-HUIT:

Qu'Environnement Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces, le ministère de la Santé et du Bien-être social, Agriculture Canada, Pêches et Océans Canada, la Commission de contrôle de l'énergie atomique et d'autres ministères et organismes fédéraux, mette au point et mette en oeuvre une stratégie destinée à éviter ou à diminuer les effets dévastateurs des substances toxiques, notamment les pesticides, les déchets dangereux et les matières radio-actives.

La SMC place la lutte contre la pollution au nombre des questions prioritaires. La "Recommandation dix-huit" tient compte de la fragmentation complexe des responsabilités entre les nombreux intervenants au plan de la lutte contre la pollution au Canada et exige l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des substances toxiques par Environnement Canada, en consultation et en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les autres ministères, commissions et organismes fédéraux.

La direction de la mise en oeuvre de cette recommandation a été confiée au SPE.

Agriculture Canada, Santé nationale et Bien-être social, le DEST et la Commission de contrôle de l'énergie atomique ont offert leur appui pour la mise en oeuvre de cette recommandation.

Les commentaires faits par les ministères et les commissions sont les suivants:

Agriculture Canada:

- Planification d'urgence Canada devrait être consulté pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie visant à prévenir ou à atténuer les effets dévastateurs des substances toxiques. En outre, on devrait créer un mécanisme interministériel permanent chargé de résoudre les problèmes imprévus causés par les substances toxiques.

Santé et Bien-être social (SBES):

- En plus de sa participation relativement à l'évaluation du caractère toxique, mutagène, cancérigène et tératogène des produits chimiques, SBES continuera de participer activement aux études visant à évaluer l'exposition humaine aux substances chimiques, qu'il considère comme une étape très importante des procédures d'évaluation relatives à la santé humaine.

Département d'Etat aux Sciences et à la Technologie (DEST):

- Le DEST a parrainé un important groupe de travail sur les technologies de protection de l'environnement et s'occupe également des aspects de diverses questions de toxicologie reliées à la politique.

Commission de contrôle de l'énergie atomique:

- Les consultations interministérielles au sujet des produits chimiques toxiques entreprises au cours de l'été de 1981 devraient contribuer de façon notable à la mise en oeuvre de cette recommandation.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

A l'échelle fédérale au Canada, le MDE a reçu pour tâche de diriger et de coordonner les entreprises fédérales reliées aux produits chimiques toxiques et préside le Comité interministériel des produits chimiques toxiques (CIPCT). Ce Comité constitue un mécanisme, au niveau supérieur, de définition des principaux problèmes, en vue d'élaborer une politique globale et une approche coordonnée pour la gestion des activités liées aux produits chimiques toxiques, et de donner des conseils faisant autorité aux ministres, au sujet de questions importantes de politique et

et de répartition des ressources. Au cours des trois prochaines années, le CIPCT élaborera et mettra en oeuvre des plans d'action fédéraux touchant cinq questions importantes, soit les dioxinnes, les pesticides, la qualité de l'air intérieur, la sécurité de l'eau potable et la présence de contaminants dans le poisson.

Un programme de gestion des produits chimiques toxiques d'Environnement Canada a été créé pour définir une marche à suivre afin d'améliorer la gestion des produits chimiques. Le Programme se compose de trois orientations principales et neuf questions prioritaires et régionales spécifiques permettant de prendre des mesures importantes pour la réalisation de ses objectifs au cours des deux prochaines années.

La première orientation du Programme consiste à évaluer l'environnement. Son objectif premier est de définir et d'évaluer les dangers que représentent les produits chimiques pour l'homme et son environnement, et de fournir un système d'avertissement dès qu'un problème pourrait se poser.

La deuxième orientation du Programme consiste à envisager la gestion des produits chimiques commerciaux et des activités humaines reliées aux produits chimiques suivant un cycle évolutif. En procédant de cette façon pour résoudre les problèmes des produits chimiques toxiques, on peut arriver à prendre les mesures appropriées au moment opportun.

Les étapes du cycle évolutif sont les suivantes:

i) la mise au point de solutions de remplacement acceptables pour les produits chimiques qui présentent un danger pour l'environnement ou la santé des hommes;

ii) l'évaluation des procédés d'examen et d'enregistrement des produits chimiques au Canada;

iii) les processus de fabrication et de production qui tiendraient compte des rejets de sources polluantes et l'établissement des stratégies de contrôle pour les produits chimiques et les substances toxiques prioritaires;

iv) le transport des produits chimiques;

v) en ce qui a trait à l'utilisation des produits chimiques, la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour réduire la pollution;

vi) l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies pour l'élimination finale de produits chimiques grâce à une stratégie nationale de recyclage, à des mesures correctives pour les lieux de remplissage fédéraux, et à une évaluation des besoins de gestion à long terme et des stratégies d'élimination des matières radioactives.

La troisième orientation du Programme de gestion des produits chimiques toxiques consiste à prendre des mesures incluant à la fois la mise en place d'une stratégie de communication visant à améliorer la compréhension, par le public, de la notion de gestion efficace des produits chimiques ainsi que des rôles et des responsabilités des parties intéressées, l'examen des lois et des règlements relatifs à la lutte contre la pollution et à l'élaboration des modifications nécessaires et des mesures coopératives accrues visant à réduire l'entrée des produits chimiques dans l'environnement.

Les questions prioritaires visées par le Programme sont les suivantes:

i) pour la rivière Niagara, les mesures correctives applicables aux dépotoirs de déchets chimiques des Etats-Unis et les mesures visant à assurer la sécurité de l'eau potable provenant du lac Ontario;

ii) pour les dioxinnes, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action fédéral par l'entremise du CIPCT en vue de restreindre l'entrée des dioxinnes dans l'environnement;

iii) pour le plomb, les émanations de l'essence au plomb et d'autres sources dans l'atmosphère;

iv) pour les pesticides, une meilleure coordination des activités fédérales de gestion du cycle évolutif des pesticides;

v) pour les déchets toxiques, leur transport, les déversements de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux, la gestion des déchets radio-actifs de haut niveau, l'inventaire et l'évaluation des dépotoirs abandonnés au Canada, l'établissement d'une stratégie nationale de recyclage et la définition des mesures correctives pour les lieux de remplissage.

RECOMMANDATION DIX-NEUF:

Qu'Environnement Canada, en consultation avec Transports Canada, le ministère des Pêches et Océans, le ministère Energie, Mines et Ressources, Agriculture Canada, d'autres ministères fédéraux et les provinces, mette au point et en oeuvre un programme destiné à fournir, d'une manière économique et opportune, des informations et des prévisions fiables concernant la variabilité du climat canadien et les conséquences de changements possibles sur l'environnement et qu'il continue d'améliorer les analyses actuelles en temps réel, les prévisions météorologiques et celles des phénomènes relatifs à l'état des glaces et de la mer.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation dix-neuf" a été déléguée au Service de l'environnement atmosphérique (SEA).

Transports Canada a donné son appui général aux conclusions et a proposé des mesures concernant cette recommandation. Toutefois, le ministère des Transports tenait à préciser certains points ainsi que leurs répercussions pour le déroulement efficace et sûr du réseau de transport et la planification et la gestion journalière des activités du Ministère. Le MPO et Agriculture Canada n'ont pas fait de commentaires relatifs à cette recommandation. Energie, Mines et Ressources a indiqué qu'il continuerait d'être actif dans les domaines qui l'intéressent.

Mesures prises jusqu'à présent:

Le programme climatique canadien est un programme canadien par l'entremise duquel la recommandation est mise en oeuvre. Il est réalisé par les ministères fédéraux mentionnés et les provinces, représentés au sein du Comité de direction du programme par le Conseil de planification climatologique.

Le Centre climatique canadien est la plaque tournante des activités concernant le climat canadien. Il s'efforce d'améliorer la qualité, la quantité et l'accessibilité de l'information sur le climat nécessaire à des fins environnementales, et il produit maintenant un hebdomadaire, Perspectives climatiques, qui décrit le caractère exceptionnel du climat et de ses répercussions sur l'environnement.

Le SEA a accru son soutien aux activités mentionnées dans la "Recommandation dix-neuf". Il a récemment reçu des ressources supplémentaires pour s'attaquer aux problèmes de la modification du climat attributables aux effets de l'accroissement du CO_2 et d'autres gaz, et pour améliorer la capacité de prédiction du climat. Le Conseil de planification climatologique a demandé le soutien des universités pour contribuer à ces activités et mieux comprendre le système englobant les océans, les terres et la cryosphère, ainsi que l'atmosphère.

On accorde une attention particulière à la modification du climat, à ses variations et à ses répercussions environnementales dans les études des incidences sur le climat (partie des études sur le CO_2) et surtout dans les travaux du Comité du programme climatique canadien sur les fluctuations du climat et l'homme. Ce Comité, composé de représentants des universités et de spécialistes des administrations fédérales et provinciales, s'occupe de toute une gamme de données environnementales et tente d'établir des antécédents climatiques à partir de l'information sur les glaces, les anneaux de croissance des arbres, les données phénologiques et autres. Les études prévues sur les répercussions du climat évalueraient les incidences économiques de la modification du climat sur la production céréalière, la production d'énergie hydro-électrique, le bassin des Grands lacs, les forêts et les zones hauturières. L'étude sur la production céréalière sera une contribution à l'étude de l'Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau sur la production alimentaire dans les régions froides marginales. Il s'agit d'une entreprise du PNUE qui fait partie du Programme mondial concernant l'étude des incidences du climat intégré au Programme climatologique mondial de l'Organisation météorologique

mondiale. Une importante étude d'impact sur les prévisions des sécheresses au Manitoba et en Saskatchewan est dirigée par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies d'Agriculture Canada; le SEA et la Direction générale des eaux intérieures d'Environnement Canada y participent.

Des comités ont été formés pour mettre en branle le niveau d'activités nécessaire, à l'échelle nationale, pour les études des répercussions du climat et de l'anhydride carbonique. Le conseiller du SEA concernant le CO_2 donne aussi des conseils à la haute direction et à la collectivité relativement aux répercussions des activités de l'homme sur le climat. On travaille actuellement à la mise au point de la position du Canada sur les répercussions possibles des armes nucléaires sur le climat.

On continue d'utiliser de plus en plus fréquemment la technologie des satellites pour la surveillance de la glace, de la neige et des températures de la mer, ainsi que de la couverture nuageuse; en outre, on prend des mesures pour mettre en dossier les champs climatiques dépeints.

En résumé, la "Recommandation dix-neuf" de La Stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale a été mise en oeuvre; cependant, il faut faire d'importants efforts pour en assurer la continuité.

Réalisations prévues:

En 1984-1985, le SEA a l'intention de continuer la mise en oeuvre des trois éléments de la "Recommandation dix-neuf" de la façon suivante:

a) Fournir des renseignements et des prévisions fiables sur les variations du climat canadien:

- rapport sur la variation du climat d'une donnée à l'autre;
- programme de contrôle du bilan du carbone;
- contrôle du CO_2 atmosphérique;
- perfectionner davantage le modèle canadien de la circulation atmosphérique mondiale.

b) Fournir des renseignements et des prévisions fiables au sujet des répercussions sur l'environnement de changements possibles:

- fournir un service climatologique correspondant aux exigences de planification et de décision du Canada relativement à la production alimentaire, à la foresterie, à la construction, au transport et aux autres activités influencées par le climat;
- continuer d'évaluer les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture, l'activité régionale dans les Grands lacs, les ressources en eau et les forêts.

c) Améliorer les analyses actuelles en temps réel, les prévisions météorologiques et celles des phénomènes relatifs à l'état des glaces et de la mer:

- améliorer le matériel de télédétection;
- mettre au point et à l'essai du matériel terrestre de télédétection;
- mettre au point et à l'essai le Programme aérologique automatique à bord de navires pour obtenir des observations en altitude au-dessus des océans du monde;
- participer à une expérience internationale de définition de la brume sèche de l'Arctique et de ses effets sur le bilan radioactif;
- mettre au point une méthodologie d'archivage des trajectoires de la masse d'air pour aider à l'interprétation des mesures du CO_2;
- améliorer certaines stations du Réseau de surveillance de la pollution atmosphérique de fond;
- établir des prévisions mensuelles opérationnelles sur une base expérimentale;
- mettre au point les modèles combinés air-océans en collaboration avec le MPO.

RECOMMANDATION VINGT:

Que Statistique Canada et Environnement Canada, en collaboration avec les autres ministères fédéraux et les provinces, poursuivent la mise au point d'un système de statistiques en matière d'environnement intégré à la base de données socio-économiques. Ce système permettrait de mesurer la performance en matière de conservation et de fournir des informations neutres au public sur la situation concernant la base des ressources vivantes et sur le coût et les avantages associés à la mise en valeur de ces ressources.

La "Recommandation vingt" vise à répondre à l'action prioritaire au plan national de la SMC demandant l'inclusion d'indicateurs non pécuniaires des résultats de la conservation dans les comptes nationaux. Les coûts de la conservation des ressources et des mesures d'amélioration de la qualité de la vie paraissent souvent supérieurs aux avantages, car ces coûts sont entièrement calculables en valeur monétaire, alors que les avantages ne le sont pas. En proposant de mettre au point des techniques de mesure des résultats de la conservation, la "Recommandation vingt" vise à donner aux décisionnaires les instruments nécessaires pour tenir compte des coûts de la destruction, de la détérioration ou de l'épuisement des ressources, ainsi que des avantages de leur conservation.

Une partie du processus de mesure des résultats de la conservation consiste à sensibiliser le public aux conséquences des activités économiques sur l'environnement. La "Recommandation vingt", par conséquent, propose également de fournir des informations neutres au public sur la situation concernant la base des ressources vivantes et sur le coût et les avantages associés à la mise en valeur de ces ressources.

La direction de la mise en oeuvre de cette recommandation a été assignée au directeur général des Politiques, Groupe de la planification ministérielle.

Les commentaires de Statistique Canada appuient fermement la mise en oeuvre de cette recommandation:

- Nous avons déjà prévu bon nombre des problèmes et des questions soulevées dans l'étude fédérale et nous avons appuyé un programme actif de recherche et de développement sur plusieurs années dans le domaine de la statistique environnementale. Ces travaux contribuent à la mise en oeuvre de l'action prioritaire au plan national n° 3 de la SMC, c'est-à-dire l'inclusion d'indicateurs non pécuniaires des résultats de la conservation dans les comptes nationaux.

- Nous continuerons d'appuyer le projet de rapport sur l'état de l'environnement au Canada; ce rapport a une importance considérable pour accroître la sensibilisation aux facteurs soulevés dans la SMC; nous considérons ce rapport comme faisant partie intégrante de la stratégie du MDE en vue de rassembler des statistiques sur l'environnement et les ressources naturelles.

- Nous entreprenons actuellement un important processus d'examen et d'évaluation du rôle possible de Statistique Canada dans le rassemblement de données sur l'environnement et les ressources naturellles. Un des éléments importants du processus d'examen sera les consultations du MDE et d'autres groupes chargés de la gestion des ressources naturelles.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

Résultats de la conservation

Les indicateurs habituels, comme le produit intérieur brut, sont utilisés fréquemment, malgré leurs lacunes évidentes, comme mesure de la croissance économique et des résultats du développement, et comme apport à la prise de décisions en vue de l'établissement de politiques. Les indices nationaux courants de comptabilité, cependant, bien qu'ils donnent quelques informations sur la situation de l'utilisation et de la

mise en valeur des ressources, ne donnent à peu près pas d'information sur la situation de la conservation des ressources. Qui plus est, même si les ressources naturelles sous bien des formes constituent un apport aux processus de production, tout comme la main-d'oeuvre et le capital, on accorde très peu d'attention, au sens de la comptabilité officielle, à la productivité de ces ressources.

Pour faire suite à la "Recommandation vingt" de l'étude fédérale relativement à la mesure des résultats de la conservation, Environnement Canada a entrepris une étude visant à mettre au point et à l'essai à l'échelle pilote un système général de contrôle des résultats de la conservation des ressources renouvelables. Bien que la portée de l'étude et l'application des notions de contrôle des résultats de la conservation soient, à ce point, limitées, on espère que les travaux entrepris mèneront à un système général et utilisable pour le contrôle des diverses utilisations des ressources renouvelables.

Cette étude, qui vise à mettre au point et à l'essai, à l'échelle pilote, un système général de contrôle des résultats de la conservation des ressources renouvelables, a recours à des techniques usuelles de mesure de la productivité de l'ensemble des facteurs pour mesurer la productivité des ressources. De cette façon, Environnement Canada tente de combler le besoin d'un système de contrôle grâce auquel on pourrait évaluer, de façon continue, la situation de la conservation des ressources renouvelables du Canada.

Aux fins de cette étude, l'accent a été mis sur la productivité des ressources comme l'indicateur le plus prometteur de la situation de la conservation. En effet, la productivité des ressources est le facteur de base de la notion de rendement soutenu qui, à son tour, englobe des éléments comme des niveaux optimaux de production en fonction du temps, de maintien d'un niveau minimal inoffensif de productivité et la capacité d'ajuster la productivité par des mesures de gestion. La productivité des ressources renouvelables apparaît donc comme une notion suffisamment mesurable pour qu'il soit possible, une fois les systèmes d'information nécessaires établis, de produire des séries chronologiques utiles pour les utilisateurs des ressources et les gestionnaires.

Précisément, l'étude concernait les relations de production technique, c'est-à-dire la nature de l'apport en ressources renouvelables, de la façon dont celles-ci sont employés, au cours de la production de produits donnés. Le rôle de l'apport en ressources renouvelables peut être décrit en fonction de la productivité de cet apport, tout comme le rôle de la main-d'oeuvre et du capital dans un processus de production est décrit en fonction de leur productivité respective. Après avoir décrit la situation de productivité pour n'importe quelle production donnée avec apport de ressources renouvelables, l'étude s'est attardée à la manière dont cette situation de productivité pourrait changer avec le temps. Une comparaison de la productivité des ressources (c'est-à-dire l'importance de l'apport pour un niveau donnée de production) à divers moments dans le temps fournit une indication de la situation de conservation pour cette ressources particulière et pour cette activité de production donnée.

Même si l'objet premier de l'étude était de mettre au point et de définir un système de contrôle des résultats de la conservation des ressources renouvelables mesurés en fonction de la productivité des ressources, il y a certaines utilisations auxquelles ce contrôle pourrait être appliqué. On pourrait par exemple contrôler les niveaux de productivité pour vérifier une tendance à la baisse (baisse de production pour un apport donné) qui pourrait révéler la présence ou l'apparition d'un problème ou encore la vulnérabilité des ressources. Par ailleurs, le contrôle pourrait aussi servir à mieux définir des avantages perçus. Dans l'ensemble, le contrôle de la productivité pourrait donner des renseignements utiles sur la situation de la conservation des ressources du pays et sur les influences des pratiques courantes d'exploitation des ressources (technologie) sur les notions fondamentales de conservation, comme le rendement soutenu.

D'après les examens réalisés dans le cadre de l'étude exploratoire, la méthode semble suffisamment prometteuse pour tout au moins passer à l'étape suivante d'évaluation et de démonstration. Elle semble avoir des applications satisfaisantes et procurer des avantages aux utilisateurs des ressources et aux gestionnaires dans au moins trois domaines:

1) information quantitative concernant les tendances à court terme de la conservation dans une gamme de secteurs de ressources;

2) un avertissement (ou l'indication d'avantages) dans des situations où on observe de grandes réorientations à court terme de la productivité;

3) à long terme, des informations rétroactives sur la mesure dans laquelle les programmes ont été efficaces pour influencer l'utilisation des ressources renouvelables, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les résultats de la conservation ont été efficaces.

Environnement Canada prendra des décisions concernant la prochaine étape d'évaluation et de démonstration de cette méthode en 1984.

Etat de l'environnement au Canada

Environnement Canada et Statistique Canada achèvent un projet conjoint: le Rapport sur l'état de l'environnement au Canada. Ce Rapport fournira une base à partir de laquelle seront jugés les changements futurs de l'environnement. Il permettra de fournir des informations neutres au public grâce à ses deux versions: une version semi-technique et une autre, abrégée et vulgarisée.

Les principales parties du Rapport porteront sur une analyse des stress environnementaux associés aux activités humaines et aux forces de la nature, et à leurs conséquences relativement aux réponses des secteurs traditionnels de ressources renouvelables: agriculture, foresterie, pêche et faune. Dans la mesure du possible, les données seront organisées en quinze écozones (régions écologiques). Cependant, le Rapport tentera également de situer les préoccupations environnementales du Canada dans le cadre mondial et d'examiner les perceptions qu'ont les Canadiens de l'environnement.

Le Rapport vise à accroître la sensibilisation du public aux conséquences des activités économiques et ne cherchera pas à évaluer des politiques ni ne proposera de recommandations. Il ne porte pas spécifiquement sur les coûts et avantages de la mise en valeur de la base de ressources vivantes.

Une première ébauche du Rapport est prévue pour 1984-1985. Il devrait être publié tous les trois ans, tandis que certaines sections seront mises à jour et publiées chaque année.

Indicateurs environnementaux

Pour compléter le Rapport sur l'état de l'environnement au Canada, Environnement Canada propose de produire une publication annuelle sur les indicateurs environnementaux, en utilisant l'information dont dispose le Ministère. L'objectif d'une publication annuelle de ce genre est d'informer le grand public, par un ouvrage aisément consultable, des indicateurs environnementaux existants:

A. Situation de la pollution de l'environnement: pollution atmosphérique, pollution des eaux, pollution marine, pollution des sols.

B. Situation des ressources renouvelables: terres (ressources non renouvelables comme le minerais, et ressources renouvelables comme les forêts et les terres agricoles), eaux (eaux intérieures tels que les cours d'eau, les lacs et les océans), faune.

C. Mesures de conservation des ressources naturelles.

D. Aspects météorologiques: tendances climatiques (des dix dernières années et tendances climatiques futures), données météorologiques de l'année précédente, bulletin météorologique.

Les décisions concernant le contenu final et le financement de la publication des indicateurs environnementaux seront prises à l'automne de 1984.

Projet de l'OCDE sur l'état de l'environnement dans les pays qui en sont membres

Depuis 1981, Environnement Canada et Statistique Canada participent à la réalisation d'un projet de l'OCDE sur l'état de l'environnement dans les pays qui en sont membres. Les principaux buts du projet sont les suivants:

1. améliorer les connaissances sur l'état de l'environnement et les modifications qu'il a subies, afin de pouvoir mieux évaluer les résultats des entreprises passées et de contribuer à l'élaboration et à l'harmonisation des politiques environnementales;

2. intégrer davantage les aspects environnementaux dans le processus de prise de décisions;

3. améliorer l'information destinée au public au sujet de l'état de l'environnement.

Le projet se divise en trois parties, soit les sous-projets I, II et III. Le sous-projet I a trait à l'échange d'informations sur les méthodes et les techniques concernant l'établissement et l'utilisation de statistiques et d'indicateurs environnementaux et les rapports sur l'état de l'environnement. Le rapport mentionné plus tôt, auquel participent Environnement Canada et Statistique Canada, représentera une importante contribution canadienne.

Le sous-projet II vise la préparation d'un noyau de données environnementales devant servir à la rédaction de rapports sur l'environnement. Un questionnaire canadien a été préparé en 1984 par les pays rapporteurs suivants: le Canada, pour les forêts; le Japon, pour l'air; les Etats-Unis, pour les eaux continentales; la France, pour les eaux marines; les Etats-Unis, pour la faune; et les Pays-Bas, pour le bruit. Les questions ont fait l'objet de discussions et de modifications lors de deux réunions techniques du groupe chargé de l'état de l'environnement, puis ont été examinées par les divers organismes du Comité de l'environnement de l'OCDE.

Le questionnaire du sous-projet II a été conçu pour assurer un apport au sous-projet III, lequel porte sur la production du deuxième rapport de l'OCDE sur l'état de l'environnement. En 1984, les huits sections du rapport ont permis l'établissement de neuf chapitres; sept ont trait à l'état des différents éléments environnementaux et deux concernent les contraintes qui pèsent sur l'environnement (un chapitre est consacré aux contraintes en général et l'autre porte sur le bruit). Des spécialistes d'Environnement Canada et du Conseil national de recherches étudient actuellement l'ébauche des documents.

Les données seront mises à jour au cours de l'été et la version finale du rapport sur l'état de l'environnement dans les pays membres de l'OCDE pourra être publiée en mars 1985. Elle sera présentée au ministre de l'Environnement de l'OCDE en juin 1985.

RECOMMANDATION VINGT ET UN:

Qu'Environnement Canada et les autres ministères fédéraux communiquent à l'industrie et au public en général les concepts de pérennité de la conservation et du développement, tels qu'ils sont énoncés dans la Stratégie mondiale de la conservation.

La "Recommandation vingt et un" vise à répondre à la nécessité de diffuser le concept de conservation pour un développement soutenu à toute la collectivité canadienne. D'après la SMC, les groupes les plus importants auxquels s'adressent les programmes sont les législateurs et les administrateurs, les practiciens du développement, de l'industrie et du commerce et les syndicats, les organisations professionnelles et les groupes d'intérêts particuliers, les collectivités les plus touchées par les projets de conservation et les étudiants.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation vingt et un" a été assignée au directeur des Politiques et de la planification stratégique du SCE.

Le ministère des Finances a proposé, étant donné la nature de notre économie nationale et l'acceptation générale par le gouvernement fédéral du principe du "pollueur paie", qu'on accorde plus d'attention à la façon dont le secteur privé peut et devrait répondre à la SMC. Aucun autre ministère n'a fait de commentaires précis au sujet de cette recommandation, mais il y a eu soutien général aux recommandations connexes un et deux.

Mesures prises jusqu'à présent et réalisations prévues:

Le document intitulé La Stratégie mondiale de la conservation: une étude fédérale a été rendu public en 1982; il a été largement distribué, particulièrement auprès des organisations environnementales non gouvernementales, dans tout le pays, et dans les milieux universitaires.

En septembre 1982, le document a fait l'objet d'entretiens à la Réunion annuelle de consultation publique d'Environnement Canada, réunissant treize groupes environnementaux, un représentant de l'industrie et un expert-conseil. Les représentants ont donné leur accord aux priorités mentionnées dans les recommandations fédérales et ont appuyé l'entreprise fédérale.

Environnement Canada a donné son appui à un organisme environnemental, l'Institut national pour la survivance, afin de lui permettre d'élaborer des brochures explicatives sur les concepts de pérennité de la conservation et du développement à l'intention de l'industrie, de la main-d'oeuvre et du grand public. Neuf brochures ont été publiées en anglais:

- World Conservation Strategy: An Overview
- Arctic Tundra Ecosystems - Stresses Resulting from Development
- Temperate Grassland - Impact of Agricultural Land Use on Soil Quality in the Prairie Provinces
- Forest Ecosystems - The Effects of Forestry on Water
- Freshwater Ecosystems - The Problem of Contaminants
- Marine Ecosystems - The Impact of Off-Shore Petroleum Development
- Agricultural Land - Its Loss to Development
- Endangered Species - Their Economic Importance
- Canada's International Conservation Concenrs - The Impact of Large Development Projects on the Environment of Third World Companies

La traduction des brochures est terminée et les versions françaises seront publiées en 1984-1985 par l'Institut national.

Les brochures ont été distribuées à environ 3 000 personnes ou groupes, incluant des syndicats, des groupes industriels, des organisations environnementales non gouvernementales, l'UICN et le PNUE. En 1984-1985, quand les versions françaises seront publiées, l'Institut national pour la survivance offrira les brochures aux Canadiens dans les deux langues.

L'Institut national a aussi pris l'initiative de pressentir les représentants de l'industrie en vue d'étudier avec eux les principes de la SMC. En mars 1983, une réunion a eu lieu à laquelle les représentants de l'industrie et des organisations environnementales se sont entretenus de leurs problèmes communs. Les représentants des groupes suivants assistaient à la réunion:

- Abitibi-Price Inc.
- Canadian Environmental Law Association Research Foundation
- Institut canadien des affaires internationales
- CIL Inc.
- Energy Probe
- Inco Ltée (président)
- Institut national pour la survivance
- Hydro-Ontario
- Institut des agrologues de l'Ontario
- Fonds mondial pour la protection de la nature (Canada)

Les objectifs de la réunion étaient de se pencher sur les besoins en ressources renouvelables et les préoccupations environnementales communes des participants, compte tenu de l'accent mis par la SMC sur l'importance de la conservation pour assurer la pérennité du développement, et de préparer un plan d'action préliminaire visant à s'assurer que les ressources du Canada continueront de soutenir la pérennité du développement.

Au cours de la réunion, des propositions ont été faites encourageant une meilleure collaboration des environnementalistes et de l'industrie par des réunions et des ateliers, et la collaboration avec les gouvernements et par des sociétés individuelles.

Environnement Canada met actuellement au point un programme de communication visant à sensibiliser le grand public aux principes de la SMC. Ce programme portera principalement sur la Conférence internationale de 1986 sur la mise en oeuvre de la SMC, qui aura lieu à Ottawa, Canada, et sera parrainée par l'UICN, le PNUE, le Fonds mondial pour la protection de la nature, la Fédération canadienne de la faune et Environnement Canada. En 1984, le programme de communication d'Environnement Canada devrait inclure les concepts de conservation pour la pérennité du développement dans toutes les présentations ministérielles appropriées au public. Par exemple, le ministre de l'Environnement utilise le thème de la SMC dans des discours-thèmes aux réunions d'organisations environnementales. En 1985 et au début de 1986, les efforts de communication du message aux Canadiens devraient augmenter atteignant un sommet au cours de la conférence internationale.

RECOMMANDATION VINGT-DEUX:

Qu'Environnement Canada, en consultation avec le ministère de la Justice, mette au point une politique ministérielle sur les procès intentés par les particuliers en matière d'environnement (avec les changements législatifs nécessaires) pour aider à l'application des lois et règlements d'Environnement Canada.

La "Recommandation vingt-deux" vise à répondre aux besoins d'examen et de renforcement des lois et règlements canadiens en ce qui a trait aux notions conventionnelles de droit de réparation. A l'heure actuelle, les dédommagements par l'entremise des tribunaux ne sont envisagés que pour des pertes économiques, dans les limites étroites des définitions, et n'incluent pas les dommages indirects ou à long terme faits à des particuliers et à des collectivités par la destruction ou la détérioration des écosystèmes.

Jusqu'ici, l'interprétation canadienne des procédures du Common Law a empêché la plupart des particuliers, et pratiquement tous les groupes de particuliers et toutes les organisations, d'avoir droit à une audience judiciaire pour des violations, de nature environnementale, à leur vie ou à leurs biens. La pratique adoptée par les tribunaux a été de rarement accepter les poursuites basées sur des questions environnementales. En outre, bien que des mesures réglementaires directes des administrations fédérale et provinciales puissent aider à prévenir ou empêcher certains problèmes environnementaux, il est peu probable que ces mesures arrivent un jour à englober la multiplicité et la diversité des problèmes qui pourraient apparaître.

Les poursuites judiciaires de nature environnementale sont couvertes au civil par les compétences provinciales. A l'échelle fédéral, le pouvoir de renforcer ou de modifier les mécanismes et les procédures d'application réglementaire dans le domaine de la protection de l'environnement découlent des lois et règlements quasi-criminels du gouvernement fédéral pour la protection de l'environnement.

Les changements dans les lois et règlements ou dans les procédures qui favoriseraient l'accessibilité des tribunaux aux citoyens pour les plaintes et poursuites de nature environnementale contribueraient à renforcer les lois et règlements pour la protection de l'environnement.

La direction de la mise en oeuvre de la "Recommandation vingt-deux" a été assignée au SPE. Le ministère de la Justice a offert de collaborer à l'élaboration d'un projet d'élargissement de la portée des recours des citoyens devant les tribunaux pour des plaintes de nature environnementale.

Mesures prises jusqu'à présent:

A prime abord, les conseillers juridiques du ministère de la Justice détachés auprès du MDE qui ont étudié le sujet se sont demandé si la mise en oeuvre de cette recommandation n'allait pas ouvrir la voie à une ruée de citoyens vers les tribunaux pour des questions sans importance qui pourraient coûter très cher au gouvernement mais qui seraient sans succès à cause du principe de minimus (la loi ne s'occupe pas de questions sans importance). Cependant, un examen détaillé de la situation les a amenés à la conclusion qu'il y avait suffisamment de vérification en cours de route pour empêcher cette situation.

Depuis 1982, le MDE a une politique relative à la qualité de l'environnement qui définit clairement la nécessité de la participation du grand public à la protection de l'environnement. Les plans stratégiques du Ministère et du SPE établissent la base nécessaire pour favoriser l'appui et l'intérêt du public pour la qualité de l'environnement.

A l'heure actuelle, un citoyen (ou un groupe de citoyens) ne peut demander l'aide des tribunaux pour s'opposer à une détérioration de l'environnement sans montrer de dommages à ses biens ou à sa personne, à moins que ce citoyen ne soit définit par la loi comme ayant "un intérêt particulier". Parmi les propositions qui seront examinées pour élargir la portée des recours du citoyen devant les tribunaux pour des plaintes de nature environnementale, citons:

i) des changements aux lois fédérales qui permettraient à des personnes ou à des groupes d'intenter des poursuites en justice, au nom de la Couronne, et prévoiraient l'indemnisation des frais juridiques;

ii) des modifications aux règles provinciales régissant les procédures civiles, afin de permettre à des personnes ou à des groupes de présenter leurs plaintes en matière d'environnement devant les tribunaux, sur leur fondement, plutôt que de les voir rejetées pour des questions de procédure avant même d'avoir reçu une audience valable.

La proposition i) a déjà été mise en oeuvre dans le cas de la Loi sur les pêcheries, qui a été modifiée, et pourrait l'être aussi dans le cadre d'autres lois, par des modifications. Le Ministre pourrait encourager la prise de mesures par ses homologues provinciaux, en ce qui a trait à la proposition ii) ci-dessus, par l'entremise du CCMRE.

Réalisations prévues:

Le SPE définira des moyens que pourraient utiliser les citoyens pour intenter des poursuites pour des questions environnementales. La première phase de l'étude, qui doit commencer à l'été de 1984, consistera à définir les obstacles aux poursuites de ce genre intentées par des citoyens. Le Ministère évaluera ensuite dans quelle mesure il est possible d'éliminer ces obstacles (au sein et à l'extérieur du Ministère), et élaborera une politique sur l'étendue de l'aide qu'il est prêt à accorder pour appuyer activement les poursuites privées intentées par des citoyens et qui portent sur des questions reliées à l'environnement.